



EVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

(Dossier approprié)

Maitre d'ouvrage : SAS LA GARDIOLE REAL ESTATE

Projet : Réhabilitation d'un ancien site militaire désaffecté en hébergement touristique – « Diamond Rock »

Commune : 83140 Six-Fours-les-Plages

Date : 23 juillet 2025



SYMBIOVISION
CONSEIL

Symbiovision Conseil
Nina Camoin – Ecologue / Ingénieure environnement
SIRET : 888 551 876 00020
symbiovision.conseil@gmail.com | 06 85 67 46 26
www.symbiovision.fr

SOMMAIRE

1. Description du projet.....	1
1.1 Nature du projet.....	1
1.2 Objectifs et justification.....	4
1.3 Localisation précise	5
1.4 Contexte réglementaire.....	6
2. Methodologie d'analyse des enjeux ecologiques.....	7
2.1 Définition des périmètres d'étude	7
2.2 Sources de données mobilisées.....	8
2.3 Méthodologie d'évaluation des enjeux.....	9
3. Enjeux pressentis issus de la Bibliographie	9
3.1 Sources de données consultées.....	9
4. Zonages ecologiques a proximite & enjeux pressentis	17
4.1 Zonages Natura 2000	17
4.2 Zonages d'inventaires ZNIEFF.....	31
4.3 Autres zonages écologiques.....	36
5. Enjeux ecologiques potentiels.....	37
5.1 Typologie des habitats naturels sur le site.....	37
5.2 Synthèse des enjeux pressentis concernant les habitats naturels, espèces animales ou végétales présentant un lien écologique avec le site.....	41
5.3 Fonctions écologiques du site et des milieux attenants.....	44
6. Impacts potentiels du projet.....	48
6.1 Plan de masse	48
6.2 Typologie et évaluation des impacts potentiels en construction.....	50
6.3 Typologie des impacts potentiels en exploitation.....	53
6.4 Synthèse des impacts potentiels.....	56
7. Mesures d'atténuation.....	59
6.1 Mesures intégrées dès la conception du projet.....	59
6.2 Mesures de réduction des effets pendant les travaux	60
6.3 Mesures de réduction des effets pendant l'exploitation.....	66
6.4 Mesures d'accompagnement et de suivis.....	70
2.4 Liste des mesures et coûts associés	75
8. Impact résiduels attendus apres mesures	76
7.1 Vérification de l'absence d'incidences significatives.....	76
7.1 Justification de la non-nécessité d'une évaluation approfondie.....	78
9. Annexes	79
Annexe 1 : Plan de masse paysager du projet.....	79
Annexe 2 : Données complètes Faune PACA	80
Annexe 3 : Bibliographie naturaliste et écologique	83
Annexe 4 : Webographie non exhaustive.....	85
Annexe 5 : Formulaire dûment rempli.....	87

TABLEAUX

Tableau 1 : Oiseaux protégés ou patrimoniaux recensés dans les mailles SILENE autour du site.....	12
Tableau 2 : Herpétofaune recensée dans les données SILENE.....	13
Tableau 3 : Espèces de flore patrimoniale issues des données SILENE	13
Tableau 4 : Avifaune à enjeu pressenti des données Faune PACA (2020-2025)	16
Tableau 5 : Habitats du site Natura 2000 FR9301610 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet	20
Tableau 6 : Espèces du site Natura 2000 FR9301610 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet	21
Tableau 7 : Habitats du site Natura 2000 FR9302001 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet	24
Tableau 8 : Espèces du site Natura 2000 FR9302001 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet	25
Tableau 9 : Habitats du site Natura 2000 FR9301997 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet	27
Tableau 10 : Espèces du site Natura 2000 FR9301997 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet.....	28
Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques pressentis	43
Tableau 12 : Typologie des impacts en phase de construction.....	50
Tableau 13 : Evaluation des impacts spécifiques en phase de construction	51
Tableau 14 : Typologie des impacts en phase d'exploitation.....	53
Tableau 15 : Évaluation des impacts spécifiques en phase d'exploitation.....	54
Tableau 16 : Application de la séquence ER.....	76

FIGURES

Figure 1 : Photographies des bâtiments actuels vus depuis le « Chemin de la Gardiole » (source Google Streetview)	1
Figure 2 : Relevé des bâtiments à démolir (en rouge) et des bâtiments réhabilités (en bleu)	2
Figure 3 : Plan de masse paysager du projet	3
Figure 4 : Localisation du projet « La Gardiole » à l'échelle communale	5
Figure 5 : Plan parcellaire de l'emprise du projet sur fond satellite (Six-Fours-les-Plages).....	6
Figure 6 : Définition des aires d'étude.....	8
Figure 7 : Recueil de données SILENE.....	11
Figure 8 : Périmètre de recherche des espèces Faune PACA	15
Figure 9 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000	18
Figure 10 : Localisation du projet par rapport aux Znieff 1.....	32
Figure 11 : Localisation du projet par rapport aux Znieff 2.....	34
Figure 12 : Autres zonages écologiques à proximité.....	36
Figure 13 : Vue depuis l'un des anciens bâtiments désaffectés du site, montrant un couvert arboré dominé par des Pins d'Alep et une strate arbustive clairsemée. L'emprise est caractérisée par une alternance de zones artificialisées (béton, muret).	39
Figure 14 : Bâtiment désaffecté en état de dégradation avancée, partiellement recouvert de végétation ornementale (bougainvilliers) et entouré d'un couvert végétal clairsemé.	39
Figure 15 : Vue depuis le littoral rocheux en contrebas du site, montrant le promontoire escarpé sur lequel se situe l'ancien bâtiment.....	40
Figure 16 : Vue de l'emprise artificialisée en partie haute du site, caractérisée par des bâtiments désaffectés et des remblais de gravier grossier.....	40
Figure 17 : Trame verte et bleue à l'échelle du SRCE.....	45
Figure 18 : PLU de Six-Fours-Les-Plages à l'échelle de la parcelle	47
Figure 19 : Plan de masse paysager rapporté à l'échelle de l'aire d'influence	49
Figure 20 : Plan de masse et réservoir de biodiversité.....	60

Note préalable à la lecture du dossier

Compte tenu des **enjeux potentiels soulevés** (proximité de réservoirs de biodiversité, sites Natura 2000, ZNIEFF, SRCE, etc.), ce dossier, **initialement prévu sous la forme d'un dossier d'évaluation simplifiée**, a été **requalifié en dossier d'évaluation des incidences approprié**, conformément à l'article **R.414-23 du Code de l'environnement**.

En l'absence d'inventaires naturalistes ciblés, les impacts ont été évalués selon une **approche précautionneuse**, en considérant comme **potentiellement présentes toutes les espèces susceptibles d'utiliser le site ou son aire d'influence**, sur la base de leur écologie, de la typologie des habitats et des données disponibles à proximité.

Ce dossier constitue donc une **estimation maximale des incidences potentielles**, visant à **sécuriser l'analyse et la recevabilité du projet**. Les **mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement** ont été définies en cohérence avec cette **hypothèse haute d'enjeux**, afin de **répondre pleinement aux objectifs de conservation** des sites Natura 2000 concernés.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Nature du projet

Le projet porte sur la réhabilitation d'un ancien site militaire situé à Six-Fours-les-Plages, anciennement occupé par des laboratoires de la Marine nationale. Aujourd'hui à l'abandon, ce site fait l'objet d'un projet de reconversion en **un hébergement touristique haut de gamme**, porté par la SAS La Gardiole Real Estate.



Figure 1 : Photographies des bâtiments actuels vus depuis le « Chemin de la Gardiole » (source Google Streetview)

Conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet prévoit :

- la **démolition de plusieurs bâtiments vétustes** (cf. Figure 2, bâtiments en rouge),
- la **réhabilitation de certains bâtiments existants conservés** (cf. Figure 2, bâtiments en bleu),
- la **reconstruction de nouveaux volumes** dans l'emprise des anciens bâtiments démolis.



Figure 2 : Relevé des bâtiments à démolir (en rouge) et des bâtiments réhabilités (en bleu)

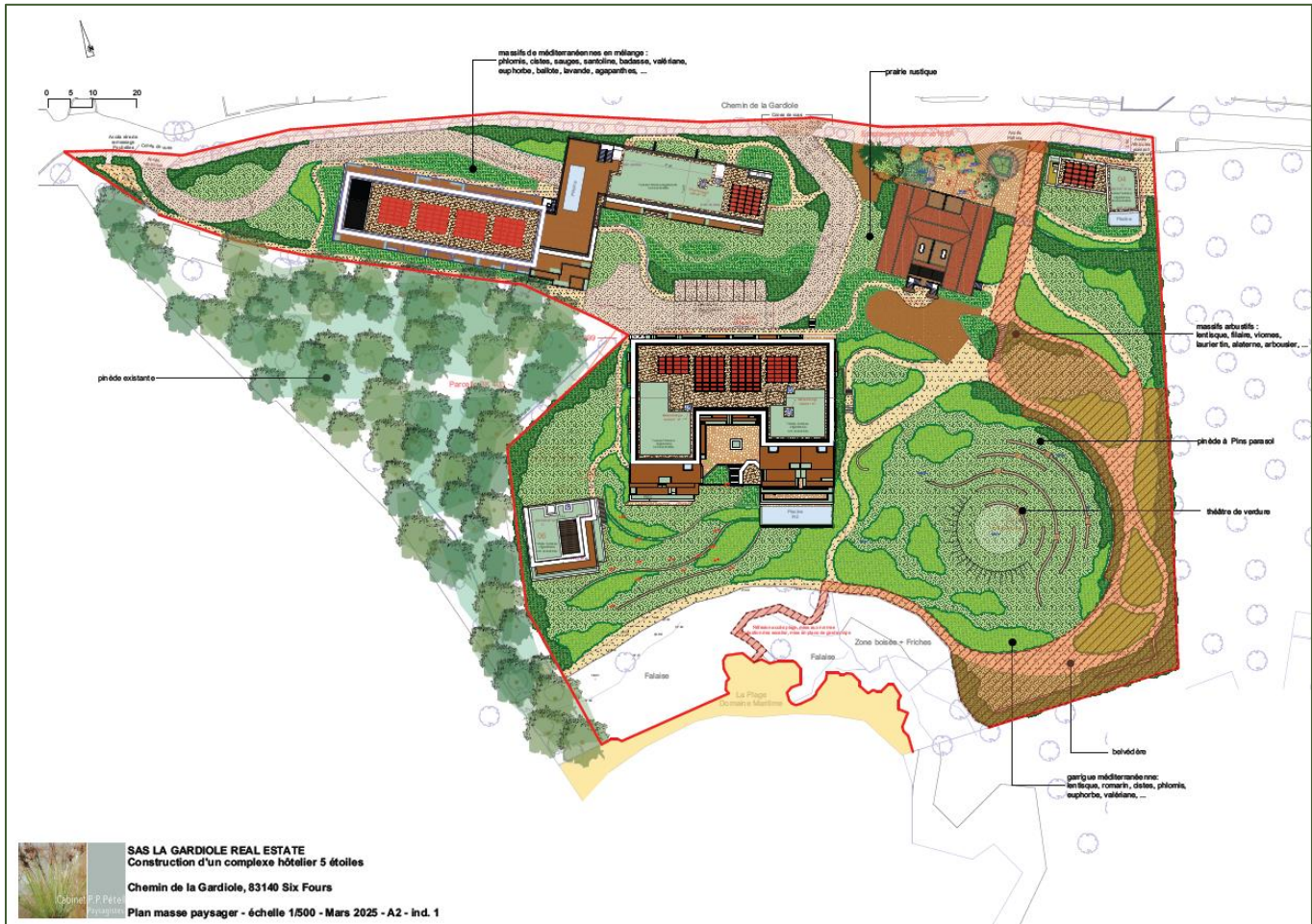


Figure 3 : Plan de masse paysager du projet

Au regard de l'emprise actuelle des bâtiments, une diminution de l'emprise bâtie est prévue. Hormis le bâtiment central, et la liaison entre les deux bâtiments présents au nord-ouest, les reconstructions respectent le périmètre au sol des bâtiments préexistants.

Par ailleurs, certaines emprises actuellement artificialisées **ne seront pas reconstruites** : elles feront l'objet d'une **renaturation partielle**, avec traitement paysager adapté au contexte naturel du site (garrigue méditerranéenne, pinède, friches).

Le plan masse paysager (cf. Figure 3) illustre la **cohérence des nouvelles constructions avec les anciennes emprises**, tout en mettant en évidence une **réduction de l'artificialisation globale du site**.

Les principales interventions comprennent :

- la mise aux normes architecturales et techniques des bâtiments conservés,
- la requalification paysagère des espaces extérieurs avec un choix d'essences méditerranéennes,

- la gestion douce des circulations et accès, sans voirie nouvelle intrusive.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une logique de réutilisation du foncier existant, de **limitation de l'imperméabilisation**, et de valorisation écologique des espaces résiduels.

Les réseaux techniques (assainissement, eaux pluviales, alimentation) sont prévus hors des milieux naturels et de tout corridor écologique identifié, et ne traversent pas d'habitats d'intérêt communautaire. Leur implantation a été pensée pour limiter toute interaction avec les zones sensibles du site.

1.2 Objectifs et justification

Le projet vise à redonner vie à un site aujourd'hui **en friche, dangereux et sans usage**, en le transformant en une résidence haut de gamme. L'objectif principal est la **reconversion d'un ancien site militaire désaffecté**, historiquement occupé par des laboratoires de la Marine, en un établissement touristique structurant, à haute valeur patrimoniale, paysagère et environnementale.

Les objectifs du projet sont multiples :

- **Reconquête d'une friche urbaine bâtie**, localisée à proximité immédiate de milieux naturels sensibles, dans une logique de sobriété foncière ;
- **Valorisation d'un site dégradé** sans création de nouvelles emprises sur des milieux naturels ou semi-naturels ;
- **Réhabilitation architecturale** du bâti existant, dans le respect des prescriptions du PLU et avec une attention portée à l'intégration du projet dans son environnement ;
- **Amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie** du quartier résidentiel environnant, aujourd'hui dévalorisé par la présence d'un site militaire abandonné, marqué par la prolifération de tags, l'état de délabrement des clôtures, et un sentiment d'insécurité ;
- **Intégration paysagère et environnementale du projet**, à travers :
 - une conception végétalisée des toitures,
 - des traitements de sols perméables,
 - l'utilisation de palettes végétales locales adaptées au contexte méditerranéen,
 - et la mise en place d'un système de **récupération des eaux de pluie** pour l'arrosage des espaces verts, réduisant la consommation d'eau potable ;
- **Développement d'une offre touristique haut de gamme**, contribuant à l'économie locale et à la structuration de l'accueil du public dans un site aujourd'hui fermé ;
- **Amélioration de la sécurité et de l'accessibilité**, par la remise en état contrôlée des cheminements et l'aménagement d'accès réglementaires, en remplacement d'un site aujourd'hui à l'abandon.

Ce projet s'inscrit donc dans une stratégie de **reconversion exemplaire**, conciliant réutilisation foncière, requalification urbaine et paysagère, et maîtrise des impacts environnementaux dans un contexte sensible.

1.3 Localisation précise

Le projet dit « **La Gardiole** » est situé sur la commune de **Six-Fours-les-Plages** (83140), dans le département du Var.

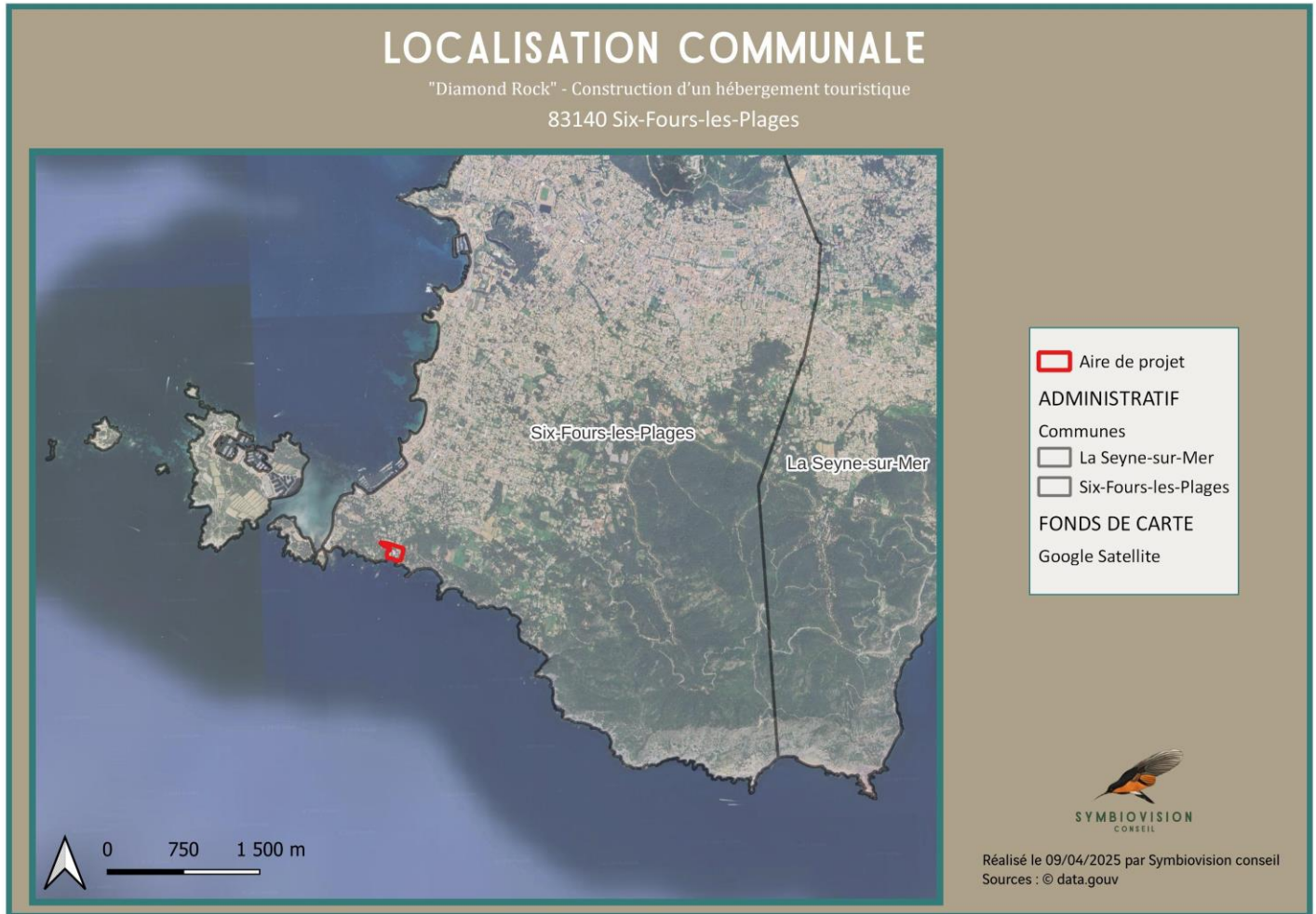
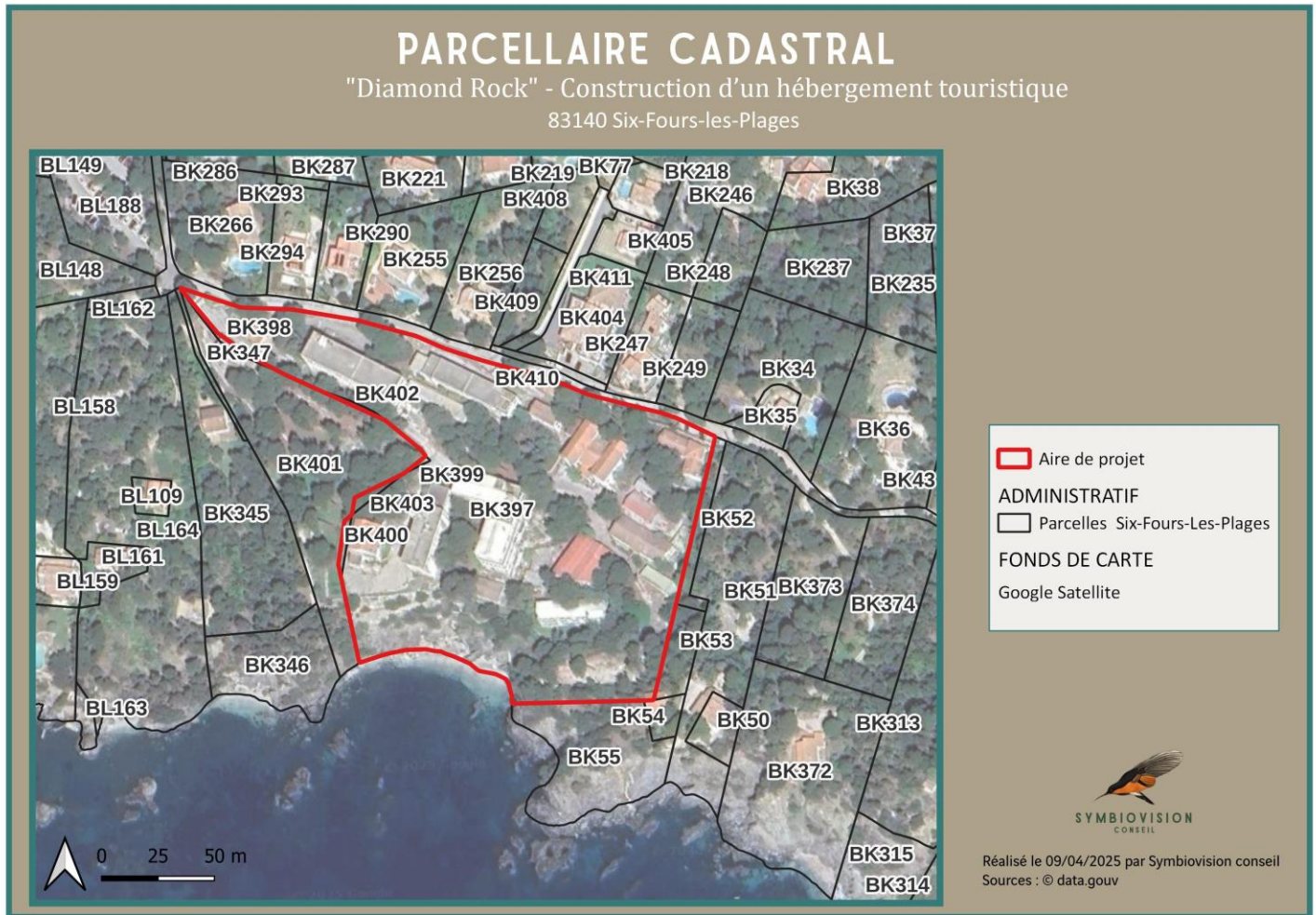


Figure 4 : Localisation du projet « La Gardiole » à l'échelle communale

Il occupe un ensemble de terrains bâtis et aménagés, localisés **au 580 chemin de la Gardiole**, sur les **parcelles cadastrées BK 397, BK 399, BK 400, BK 402 et BK 403**, représentant une surface totale d'environ 2,15 hectares.

L'emprise foncière totale du projet est d'environ 21 500 m².

L'emprise au sol construite projetée représente 6 515 m², incluant les bâtiments et les voiries, sans extension au-delà du périmètre existant



Le site présente une configuration en plateau dominant le littoral, avec une topographie en pente douce vers le sud-est. Il est actuellement occupé par plusieurs bâtiments militaires désaffectés et des espaces annexes (circulations internes, murs de soutènement, zones végétalisées spontanées).

1.4 Contexte réglementaire

Le projet « La Gardiole » est soumis à évaluation des incidences en application de l'article **L.414-4 du Code de l'environnement**, en raison de sa localisation **en interface directe avec plusieurs sites Natura 2000**.

Il se situe en dehors des périmètres Natura 2000, mais à proximité immédiate de trois sites désignés :

- **FR9301610 – Cap Sicié – Six-Fours** (site terrestre, ZSC),
- **FR9301997 – Embiez – Cap Sicié** (site marin, ZSC),

- **FR9302001 – Lagune du Brusc** (site lagunaire, ZSC).

Conformément à la réglementation, toute opération susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000, **même en l'absence d'empiètement direct**, doit faire l'objet d'une **évaluation des incidences**.

Le présent dossier avait initialement été engagé selon la procédure simplifiée prévue par le **décret n°2010-365 du 9 avril 2010**, en application de la **liste locale 1** définie par l'**arrêté préfectoral du 11 mars 2014** pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, laquelle vise notamment les projets situés **hors périmètre Natura 2000** mais susceptibles d'en affecter les habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Toutefois, au regard des **enjeux écologiques révélés au cours de l'analyse** (proximité de réservoirs de biodiversité, continuités identifiées dans le SRCE, lien potentiel avec les habitats marins, espèces protégées ou d'intérêt communautaire), le dossier a été **requalifié en évaluation des incidences appropriée**, conformément à l'article **R.414-23 du Code de l'environnement**.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les **objectifs de conservation** des sites Natura 2000 potentiellement concernés, et à concevoir le projet de manière à **éviter tout effet notable** sur les habitats naturels, les espèces d'intérêt communautaire et protégées, ainsi que sur le **bon état écologique du littoral**.

2. METHODOLOGIE D'ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Afin d'évaluer les enjeux écologiques associés au projet d'aménagement, une démarche rigoureuse a été mise en place, reposant sur une analyse multi-échelle croisant plusieurs sources de données naturalistes et réglementaires.

2.1 Définition des périmètres d'étude

Plusieurs périmètres concentriques ont été définis autour de l'emprise du projet :

- **Une aire d'étude fine** (≤ 50 m) correspondant à l'emprise directe du projet et à sa zone d'influence immédiate (dérangements, artificialisation, etc.) ;
- **Une aire rapprochée de 1 km**, permettant de prendre en compte les continuités écologiques locales, la connectivité avec les milieux proches et les usages des espèces mobiles (oiseaux, chiroptères, etc.) ;
- **Une aire élargie de 5 km**, intégrant les grands ensembles naturels régionaux, les principales zones protégées ou inventoriées (ZNIEFF, Natura 2000), et les espèces à grand rayon d'action ou habitats en lien hydraulique ou écologique plus diffus.

Ces aires permettent une approche hiérarchisée, tenant compte à la fois des effets directs et indirects du projet.

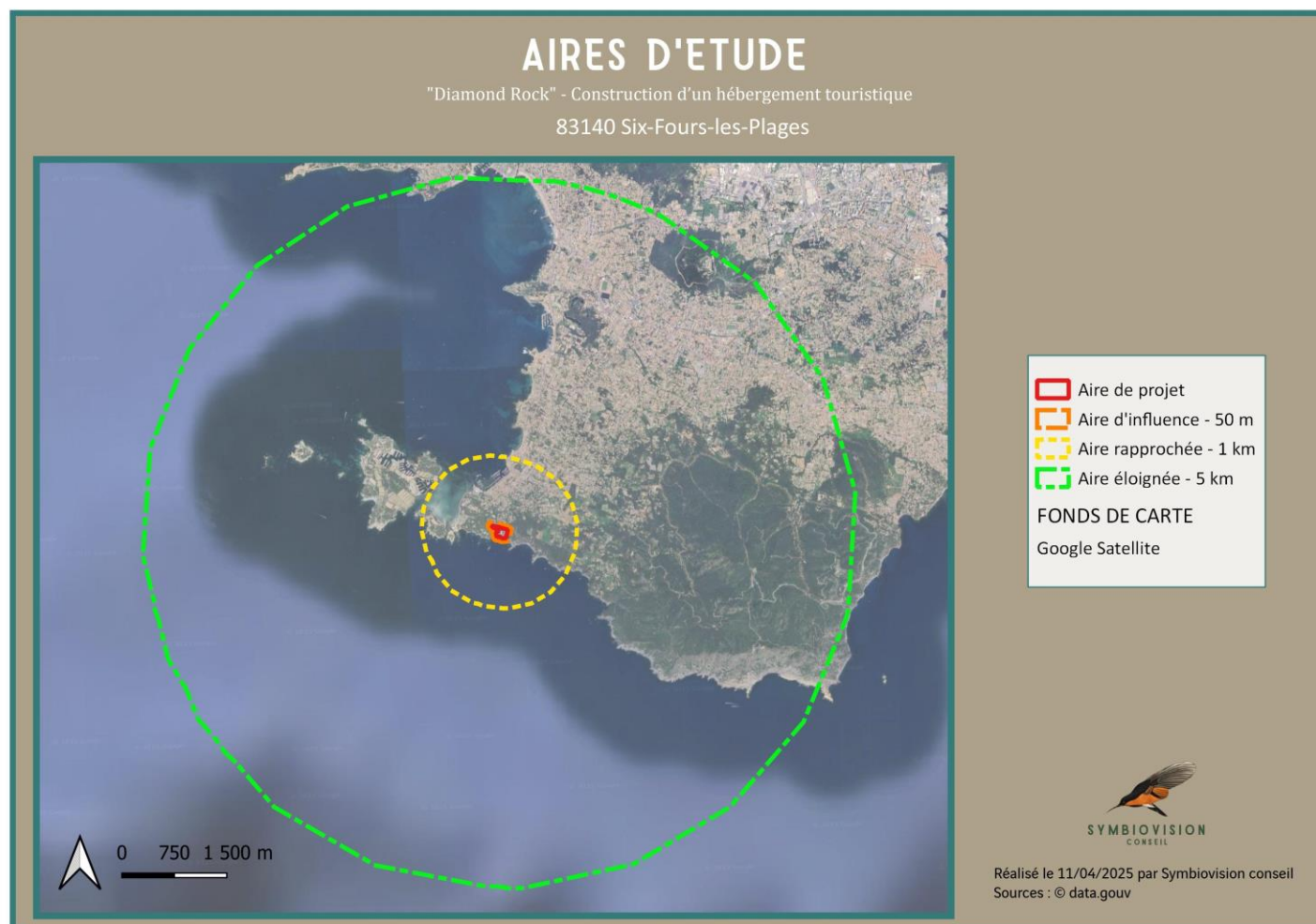


Figure 6 : Définition des aires d'étude

2.2 Sources de données mobilisées

L'analyse s'appuie sur un croisement :

- **Des bases de données naturalistes régionales** : Faune PACA (LPO), SILENE, ZNIEFF (types 1 et 2), et formulaires Natura 2000 ;
- **Des observations naturalistes récentes** dans le secteur Faune PACA (2020–2025) ;
- **Des zonages réglementaires et contractuels** (ZNIEFF, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen – ASPIM).

2.3 Méthodologie d'évaluation des enjeux

Les espèces et habitats recensés ont été croisés avec les caractéristiques écologiques du site (nature des habitats, usages possibles, artificialisation, continuités écologiques) afin de déterminer :

1. **Le potentiel d'utilisation effective du site** : nidification, alimentation, halte migratoire, refuge, etc. ;
2. **Le statut patrimonial** des espèces ou habitats concernés : liste rouge régionale ou nationale, statut ZNIEFF déterminant, inscription aux annexes des Directives Habitats ou Oiseaux ;
3. **L'intensité de l'enjeu pressenti**, selon une grille d'analyse croisant :
 - la valeur patrimoniale de l'espèce ou de l'habitat (statuts de conservation),
 - le niveau de dépendance écologique au site (présence possible, probable ou avérée),
 - et la sensibilité aux effets potentiels du projet.

Un enjeu est considéré comme :

- **Négligeable** si l'espèce ne fréquente pas le site ou si les milieux sont inadaptés,
- **Faible** si une interaction ponctuelle ou indirecte est possible, sans effet structurant,
- **Modéré à fort** si le site constitue un habitat favorable ou une zone fonctionnelle sensible pour l'espèce ou l'habitat.

Cette analyse a été conduite de manière prudente, en considérant les espèces et habitats sensibles à plusieurs échelles, tout en tenant compte du contexte très artificialisé et enclavé du site projeté.

3. ENJEUX PRESENTIS ISSUS DE LA BIBLIOGRAPHIE

3.1 Sources de données consultées

Dans le cadre de la présente étude, plusieurs sources d'information ont été mobilisées afin d'identifier les enjeux de biodiversité potentiellement concernés par le projet. Les **documents de référence des sites Natura 2000**, en particulier les **Formulaires Standard de Données (FSD)**, constituent la **source principale d'analyse**, permettant d'identifier les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents ou susceptibles d'être présents à proximité du projet.

En complément, plusieurs bases de données naturalistes ont été interrogées afin de croiser et compléter les connaissances naturalistes à une échelle communale ou infra-communale :

- **SILENE PACA**, plateforme régionale du SINP, qui regroupe les données de biodiversité tous taxons confondus à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **Faune PACA**, portail de la LPO PACA, ciblé sur la faune (notamment l'avifaune, les mammifères, amphibiens et reptiles), et permettant une consultation à l'échelle communale ;

Ces bases ont été interrogées en avril 2025 et constituent la source principale d'information pour l'identification des enjeux de biodiversité du site étudié.

• Analyse des données régionales – SILENE PACA

Les données naturalistes issues de la plateforme régionale **SILENE PACA** ont été consultées le 10/04/2025.

L'analyse a porté sur les **données brutes de présence d'espèces** à l'échelle de la commune. Cela permet d'identifier les espèces :

- **protégées** au titre de la réglementation nationale ou régionale,
- **inscrites sur les annexes des directives européennes**,
- **remarquables ou déterminantes** au titre des ZNIEFF,
- **menacées** selon les listes rouges nationales et régionales.

Les **données sensibles ou à accès restreint** ont également fait l'objet d'une demande spécifique auprès de la plateforme.

Les espèces ainsi recensées ont été analysées selon leur **proximité écologique** avec le site, leur **probabilité d'occurrence locale**, et les **types de milieux qu'elles fréquentent**. Il en découle une **appréciation du niveau d'enjeu pressenti** pour chaque espèce en lien avec le projet étudié.



Figure 7 : Recueil de données SILENE

- Oiseaux

Les données extraites de SILENE révèlent une dominante d'espèces **inféodées aux milieux littoraux ou humides**, typiques des zones côtières méditerranéennes : aigrettes, hérons, limicoles ou espèces marines telles que le Puffin de Scopoli. Certaines espèces rupestres ou des friches ouvertes peuvent également être occasionnellement signalées (ex. Hirondelle rousseline).

Ce cortège d'espèces reflète la **proximité immédiate de la mer**, la présence de **caps rocheux et falaises** du Cap Sicié, ainsi que les **zones humides temporaires** du littoral plus à l'ouest (Lagune du Brusc notamment). Toutefois, le site du projet lui-même est **totalement artificialisé**, en situation de **surplomb** par rapport au trait de côte, et **ne présente pas de fonctionnalité écologique significative** pour la majorité de ces espèces.

Les niveaux d'enjeux sont donc qualifiés au cas par cas, en fonction de la **proximité écologique** et de la **possibilité d'usage effectif du site par les espèces**.

Tableau 1 : Oiseaux protégés ou patrimoniaux recensés dans les mailles SILENE autour du site

Espèce (nom scientifique) – Nom vernaculaire	Statuts principaux	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
<i>Ardea alba</i> – Grande Aigrette	DO – Ann. I / ZNIEFF / NT nat. VU reg	Espèce inféodée aux zones humides et lagunaires. Aucun habitat favorable sur le site, artificialisé et sec.	Négligeable
<i>Cecropis daurica</i> – Hirondelle rousseline	PN / ZNIEFF / VU nat VU reg	Espèce thermophile pouvant nicher en falaise ou infrastructure ouverte. Bâts désaffectés potentiellement propices, sans certitude d'occupation.	Faible
<i>Egretta garzetta</i> – Aigrette garzette	DO – Ann. I / ZNIEFF / LC nat. NA reg	Espèce commune du littoral et des eaux peu profondes. Aucun point d'eau ou zone humide à proximité directe du projet.	Négligeable
<i>Calonectris diomedea</i> – Puffin de Scopoli	DO – Ann. I / PN / VU nat NA reg	Espèce strictement marine et nicheuse sur îlots rocheux. Aucun lien fonctionnel avec le site terrestre.	Négligeable
<i>Falco eleonora</i> – Faucon d'Éléonore	DO – Ann. I / ZNIEFF / NA nat NA reg	Nicheur insulaire méditerranéen absent des zones artificialisées. Milieux littoraux escarpés requis, non présents sur site.	Négligeable
<i>Puffinus yelkouan</i> – Puffin yelkouan	DO – Ann. I / PN / EN nat CR reg	Espèce strictement marine ou insulaire, niche en colonie dans les falaises ou îlots rocheux. Aucun lien fonctionnel avec le site terrestre, artificialisé.	Négligeable
<i>Milvus milvus</i> – Milan royal	DO – Ann. I / PN / ZNIEFF / VU nat. NA reg	Espèce occasionnelle dans le secteur. Pas de zone ouverte favorable à la chasse ou au perchoir	Négligeable
<i>Lanius senator</i> – Pie-grièche à tête rousse	PN / ZNIEFF / VU nat. NA reg	Espèce thermophile typique des milieux agricoles extensifs. Milieux du site trop artificialisés pour être favorables	Négligeable
<i>Coracias garrulus</i> – Rollier d'Europe	DO – Ann. I / PN / ZNIEFF / NT nat. NA reg	Espèce thermophile inféodée aux milieux ouverts riches en insectes, avec cavités de nidification. Milieux artificialisés du site défavorables.	Négligeable

Légende des abréviations

- **DO – Ann. I** : Directive Oiseaux – Annexe I (Directive 2009/147/CE) – Espèce nécessitant des mesures de conservation spéciales.
- **PN** : Protection nationale (arrêté ministériel relatif à la protection des oiseaux du 29/10/2009).
- **LR nat.** : Liste Rouge nationale de l'UICN.
- **LR rég.** : Liste Rouge régionale (UICN Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- **LC** : Préoccupation mineure (Least Concern).
- **VU** : Vulnérable (Vulnerable).
- **EN** : En danger (Endangered).
- **NA** : Non applicable
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique – inclusion comme espèce déterminante ou remarquable.

• **Herpétofaune**

Les données issues de SILENE signalent uniquement la **Tortue d'Hermann** (*Testudo hermanni*) sur les mailles couvrant le secteur du projet. Cette espèce, strictement protégée, est endémique du sud-est de la France, où elle ne subsiste aujourd'hui que dans quelques zones relictuelles. Sa répartition actuelle est limitée à des populations bien connues dans le **massif des Maures**, l'**Estérel**, et en **Corse**. Aucun noyau de population n'est répertorié dans le secteur de **Six-Fours-les-Plages**.

Dès lors, sa mention dans la base SILENE relève très probablement d'individus **échappés de jardins**, **issus de relâchés** ou introduits **de manière accidentelle**, sans lien avec une population sauvage viable. **Aucun enjeu n'est donc retenu au titre de l'herpétofaune.**

Tableau 2 : Herpétofaune recensée dans les données SILENE

Espèce (nom scientifique) – Nom vernaculaire	Statuts principaux	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
<i>Testudo hermanni</i> – Tortue d'Hermann	DH – Ann. II & IV / PN – Art. 2 / LR nat. VU	Espèce strictement protégée. Mention probablement échappée ou relâchée, sans population naturelle connue localement.	Négligeable

Légende des statuts

- DH – Ann. II : Directive Habitats – Annexe II : espèce nécessitant la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- DH – Ann. IV : Directive Habitats – Annexe IV : espèce nécessitant une protection stricte sur tout le territoire européen.
- PN – Art. 2 : Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés en France (interdiction de destruction, capture, perturbation des individus).
- LR nat. VU : Liste Rouge nationale – catégorie Vulnérable (VU), indiquant un risque élevé d'extinction à moyen terme.

• Flore protégée et patrimoniale

Les données issues de SILENE PACA signalent la présence de plusieurs espèces végétales patrimoniales dans les mailles englobant le site du projet. Il s'agit majoritairement d'espèces **méditerranéennes**, adaptées aux **milieux secs, ensoleillés, à substrats naturels peu perturbés**. Certaines sont **déterminantes en ZNIEFF**, d'autres font l'objet d'une **réglementation internationale** (CITES), bien que cela n'indique pas forcément une rareté régionale.

Le site du projet étant **fortement artificialisé**, sans garrigues, pelouses sèches ni substrats favorables, **aucune de ces espèces n'est attendue en situation naturelle sur site**. Aucun enjeu significatif n'est donc retenu à ce stade pour la flore patrimoniale.

Tableau 3 : Espèces de flore patrimoniale issues des données SILENE

Espèce (nom scientifique) – Nom vernaculaire	Statuts principaux	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
<i>Ophrys bombyliflora</i> – Ophrys bombyle	ZNIEFF – Déterminante – Protection nationale- NT nat EN reg	Orchidée méditerranéenne pionnière sur substrats secs. Pas de conditions favorables sur site.	Négligeable
<i>Astragalus tragacantha</i> – Astragale de Marseille	ZNIEFF – Déterminante – Protection nationale- EN nat EN reg	Espèce très localisée sur cordons sablo-rocheux du littoral. Pas d'habitat correspondant sur le site.	Négligeable
<i>Astragalus echinatus</i> – Astragale hérisson	ZNIEFF – Déterminante – Protection régionale- NT nat VU reg	Milieux arides, maigres et ouverts. Site trop artificialisé pour l'accueillir.	Négligeable
<i>Cistus crispus</i> – Ciste crépu	ZNIEFF – Déterminante – Protection régionale- NT nat CR reg	Commune en garrigue ou maquis. Milieu absent sur site.	Négligeable
<i>Hedysarum spinosissimum</i> – Hédysarum très épineux	ZNIEFF – Déterminante – Protection régionale- NT nat VU reg	Présent en pelouses et garrigues ouvertes. Milieu non présent sur le site.	Négligeable
<i>Sedum litoreum</i> – Orpin du littoral	ZNIEFF – Déterminante – Protection régionale- NT nat VU reg	Espèce inféodée aux dalles rocheuses littorales exposées. Aucun habitat similaire sur le site du projet, qui est en retrait et artificialisé.	Négligeable

Viola arborescens - Violette arborescente	ZNIEFF – Déterminante – Protection nationale- VU nat EN reg	Espèce de zones rupestres ou semi-ombragées méditerranéennes. Aucune correspondance écologique avec le site du projet.	Négligeable
--	---	---	-------------

Légende des statuts

- CITES – App. II : Convention sur le commerce international des espèces menacées (Washington), Annexe II : espèces dont le commerce est contrôlé pour éviter une surexploitation.
- ZNIEFF – Déterminante : Espèce identifiée comme déterminante pour la définition ou la caractérisation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Conclusion sur l'analyse des données SILENE

L'analyse des données issues de la plateforme **SILENE PACA**, réalisée à l'échelle des mailles englobant le site du projet, a permis d'identifier plusieurs espèces patrimoniales ou protégées, tous groupes confondus. Il s'agit majoritairement d'espèces **littorales, thermophiles** ou **adaptées à des milieux naturels peu perturbés**, telles que des oiseaux côtiers, des orchidées méditerranéennes ou quelques espèces d'invertébrés.

Toutefois, la **configuration très artificialisée** du site, son **isolement écologique**, l'absence de **milieux ouverts secs** (garrigues, pelouses, zones humides), ainsi que **l'absence de données localisées précises** sur les emprises du projet, conduisent à **écarter toute présence actuelle avérée** de ces espèces sur site.

Les espèces signalées dans SILENE sont donc considérées comme :

- **sans lien écologique direct avec le site** (espèces marines ou falaises littorales),
- **potentiellement présentes en migration ou de manière transitoire** (oiseaux communs),
- ou issues de **signalements historiques, imprécis ou exogènes**.

En l'état des connaissances disponibles, **aucun enjeu fort n'est retenu** pour les groupes faunistiques et floristiques analysés via SILENE sur les emprises du projet.

Analyse des données Faune PACA

Dans le cadre de l'évaluation des enjeux naturalistes autour du site du projet à Six-Fours-les-Plages, les données de la base Faune PACA ont été consultées via la plateforme participative de la LPO. Le périmètre d'étude, défini à partir d'un polygone de recherche visible sur la carte ci-dessous, englobe l'ensemble de la façade sud de la commune, incluant le site du projet, ses abords immédiats et une bande littorale élargie allant jusqu'à la presqu'île du Gaou, l'île des Embiez et la forêt de Six-Fours.



Figure 8 : Périmètre de recherche des espèces Faune PACA

Cette zone d'étude couvre une mosaïque de milieux représentatifs du secteur : espaces urbains et artificialisés, zones boisées, littoral rocheux, et petits reliefs ouverts. Elle permet d'inclure l'ensemble des habitats potentiellement connectés au site du projet, tout en restant représentative des milieux susceptibles d'influencer localement la biodiversité.

Les données récoltées, couvrant la période d'avril 2020 à avril 2025, concernent plusieurs groupes taxonomiques : avifaune, arthropodes (lépidoptères, odonates, orthoptères, coléoptères, araignées), et herpétofaune.

Avifaune : Concernant les oiseaux, au total, près de 60 espèces ont été recensées dans le périmètre défini, ce qui reflète la richesse du secteur lié à sa position sur un axe migratoire littoral d'importance nationale. Une grande partie de ces espèces est composée d'oiseaux marins ou strictement littoraux, dont les habitats et usages sont peu compatibles avec les caractéristiques du site étudié (zone en retrait, artificialisée, bordée de pins d'Alep et dépourvue de milieux ouverts ou humides).

En conséquence, seules les espèces susceptibles d'interagir concrètement avec le site du projet, que ce soit pour la reproduction, l'alimentation ou une halte migratoire, sont présentées dans le tableau de synthèse ci-après. Les autres espèces, considérées comme sans interaction possible du fait de l'absence d'habitats favorables ou d'un usage improbable, sont listées à titre informatif en annexe.

Sur les 60 espèces recensées, seules quelques-unes présentent une interaction possible avec le site, principalement pour la nidification opportuniste ou des passages migratoires ponctuels. Le site, très artificialisé, offre peu d'habitats favorables, ce qui limite les enjeux à quelques espèces adaptables.

Tableau 4 : Avifaune à enjeu pressenti des données Faune PACA (2020-2025)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts principaux	Statut IUCN FR / PACA	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	DO – Ann. I / ZNIEFF / LR nat.	NT / LC	Passereau forestier commun. Halte migratoire possible dans les pins d'Alep du site.	Faible
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis rufula</i>	ZNIEFF / Liste rouge	VU / VU	Espèce méridionale en expansion. Nidification possible dans des bâtiments ouverts, mais le manque de milieux ouverts favorables à la chasse (insectes) limite fortement l'attractivité du site.	Faible
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	DO – Ann. I / ZNIEFF / LR nat.	LC / LC	Apodidé méditerranéen nicheur. Nidification possible dans les cavités de bâtiments désaffectés si celles-ci sont accessibles.	Modéré

DO – Ann. I : Directive Oiseaux – Annexe I

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

LR nat. : Liste rouge nationale

PN : Patrimoine naturel

VU / EN / NT / LC : Statuts de conservation selon l'IUCN

- VU : Vulnérable
- EN : En danger
- NT : Quasi menacé (Near Threatened)
- LC : Préoccupation mineure (Least Concern)

Herpétofaune : Les données issues de Faune PACA ne mentionnent qu'une seule espèce sur le périmètre étudié : la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*). Ce gecko anthropophile est fréquemment observé dans les secteurs urbanisés et les bâtiments abandonnés. Sa présence sur site est cohérente avec les conditions écologiques locales, notamment la présence de ruines, de murs secs et de zones bien exposées au soleil.

Tableau 5 : Herpétofaune à enjeu pressenti des données Faune PACA (2020-2025)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts principaux	Statut IUCN FR / PACA	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	PN – art. 2	LC / LC	Espèce anthropophile et thermophile. Présence probable dans les bâtiments en ruine, les fissures de murs et murets.	Faible à négligeable

PN – art. 2 : Espèce protégée au niveau national – Article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021

(Interdiction de destruction, capture, transport, perturbation, etc., à tous les stades de développement)

Entomofaune : La base Faune PACA a permis d'identifier une diversité d'insectes sur la zone élargie autour du site du projet, incluant plusieurs ordres (odonates, lépidoptères, orthoptères, hyménoptères, hétéroptères, coléoptères). Cependant, aucune espèce n'est patrimoniale. De plus, les habitats présents, secs, artificialisés et banals, apparaissent globalement peu propices à une entomofaune riche et diversifiée. Les espèces recensées sont donc présentées en annexe, sans analyse détaillée.

L'analyse des données issues de la base Faune PACA, montre que le site du projet présente un **intérêt naturaliste très limité**. Bien qu'inséré dans un territoire plus largement reconnu pour sa richesse en biodiversité, le secteur immédiat du projet — urbanisé, artificialisé, sec et isolé — **n'offre que peu de conditions favorables** pour la faune patrimoniale.

Parmi les plus de 60 espèces d'oiseaux recensées dans la zone élargie, seules **quelques espèces adaptables** ont un potentiel d'usage faible ou ponctuel du site. En herpétofaune, **une seule espèce** est recensée et jugée **sans enjeu notable**. Du côté des insectes, **aucune espèce patrimoniale** n'interagit avec le site, qui accueille une entomofaune commune typique des secteurs xériques et urbanisés.

En conséquence, le site ne présente qu'un enjeu écologique très faible, limité à quelques espèces communes ou généralistes.

4. ZONAGES ECOLOGIQUES A PROXIMITE & ENJEUX PRESENTIS

4.1 Zonages Natura 2000

Le réseau **Natura 2000** constitue le principal outil de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne. Il vise à préserver la **biodiversité remarquable** en maintenant ou restaurant dans un bon état de conservation les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Ce réseau comprend deux types de sites :

- Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, désignées au titre de la **Directive Habitats** (92/43/CEE), qui concernent les habitats et espèces animales et végétales terrestres et marines ;
- Les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, désignées au titre de la **Directive Oiseaux** (2009/147/CE), qui concernent plus spécifiquement l'avifaune.

Tout plan ou projet, qu'il soit ou non situé dans un site Natura 2000, doit faire l'objet d'une **évaluation des incidences Natura 2000** s'il est susceptible d'en affecter de manière significative les objectifs de conservation.

La carte ci-dessous illustre la position du projet par rapport aux trois sites Natura 2000 les plus proches. Bien que le projet soit localisé **hors de ces périmètres**, il s'inscrit dans une **proximité immédiate**, susceptible de générer des effets indirects (bruits, présence humaine, éclairage, etc.).

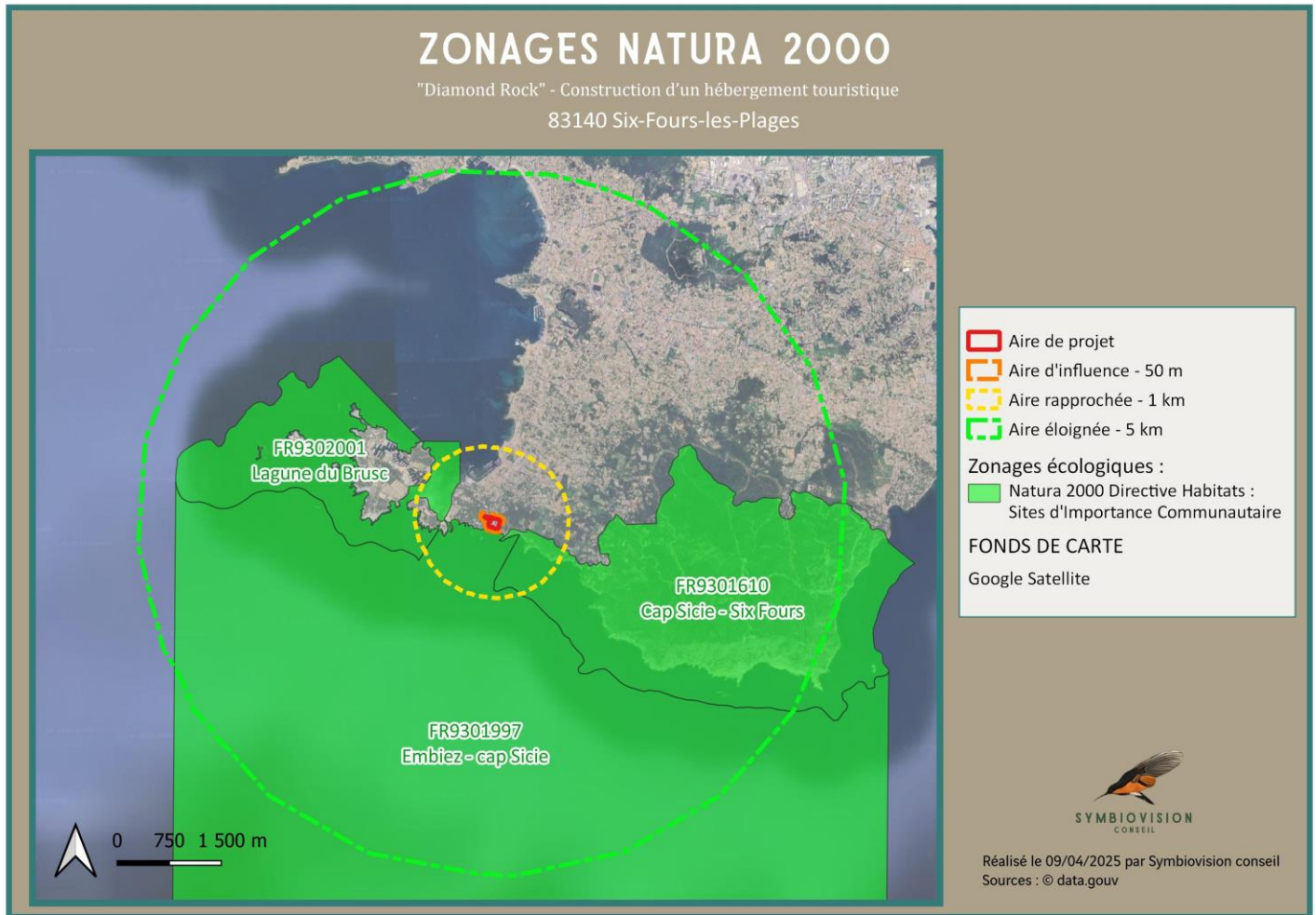


Figure 9 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le site du projet « La Gardiole » est situé à **proximité immédiate de trois sites Natura 2000**, désignés au titre de la **Directive Habitats (ZSC)** (aucun zonage de la Directive Oiseaux ZPS ne se trouve à proximité). Bien que le projet soit localisé **hors de ces périmètres**, il se trouve en **interface directe avec eux**, ce qui justifie pleinement la présente évaluation des incidences.

FR9301610 – Cap Sicié – Six-Fours (à 160 m à l'Est de l'aire de projet)

ZSC terrestre – Directive Habitats

Le site Natura 2000 **FR9301610 – Cap Sicié – Six-Fours** présente une **très grande diversité d'habitats naturels**, représentatifs des milieux méditerranéens côtiers, et plusieurs d'entre eux sont d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitats. On distingue notamment :

► **Les habitats marins**

Ces habitats sont localisés en partie littorale et marine du site :

- **1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine** : milieux peu profonds, favorables à de nombreuses espèces benthiques.
- **1120 – Herbiers de posidonies (*Posidonia oceanica*)** : habitat prioritaire de haute valeur écologique, jouant un rôle clé dans la stabilisation des fonds, l'oxygénation et la nurserie pour de nombreuses espèces.
- **1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse** : milieux très productifs, riches en invertébrés.
- **1170 – Récifs sous-marins** : zones structurantes pour la faune marine, notamment les poissons et invertébrés.

► **Les habitats terrestres**

De nombreux habitats terrestres d'intérêt communautaire sont présents sur les versants du Cap Sicié :

- **1240 – Falaises méditerranéennes à *Limonium* endémiques** : habitat à forte valeur floristique et paysagère.
- **5210 – Matorrals à *Juniperus* spp., 5410 – Phryganes ouest-méditerranéennes** : fourrés xériques caractéristiques des versants secs.
- **6220 – Pelouses substepmiques méditerranéennes** : riches en biodiversité, sensibles au piétinement et à la fermeture.
- **9320, 9330, 9340 – Forêts méditerranéennes à *Olea*, *Quercus suber*, *Q. ilex*** : boisements thermophiles typiques des pentes du massif.
- **9540 – Pinèdes méditerranéennes à pins mésogéens** : formations dominantes sur les crêtes et les zones anthropisées.

Certains habitats humides plus discrets sont également répertoriés :

- **3170 – Mares temporaires méditerranéennes**
- **1410 – Prés salés méditerranéens**
- **3120 – Eaux oligotrophes à *Isoëtes* spp.**

Ces derniers jouent un rôle crucial pour l'accueil de la faune, notamment les amphibiens et les insectes spécialisés.

Tableau 5 : Habitats du site Natura 2000 FR9301610 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet

Code	Nom	Type	Lien fonctionnel ou proximité avec le site du projet	Enjeu pressenti
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Marin	Habitat localisé au large, sans lien fonctionnel direct avec l'emprise du projet située en surplomb du rivage.	Négligeable
1120	Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	Marin	Habitat prioritaire situé à faible distance du littoral, en contrebas du site. Potentiel lien hydrologique indirect (écoulements de versant).	Fort
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Marin	Habitat marin côtier potentiellement présent dans certaines zones basses du site. Aucun lien fonctionnel identifié avec l'emprise terrestre actuelle.	Négligeable
1170	Récifs	Marin	Éloignés mais valeur écologique élevée ; dans l'aire d'influence et sensibles à la turbidité / colmatage éventuel. situés à distance, sans connexion topographique ni fonctionnelle directe avec le site du projet	Modéré
1240	Falaises méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	Terrestre	Habitat localisé sur les falaises côtières escarpées, en forte pente en contrebas du site. Connexion topographique possible mais usage humain très limité.	Modéré
1410	Prés-salés méditerranéens	Terrestre	Milieus humides situés plus à distance, en contrebas littoral. Pas de lien écologique identifié avec le site du projet.	Négligeable
3120	Eaux oligotrophes à <i>Isoetes</i> spp.	Terrestre	Habitat ponctuel non identifié à proximité directe du projet. Conditions physico-chimiques peu compatibles avec le site.	Nul
3170	Mares temporaires méditerranéennes	Terrestre	Milieus sensibles mais rarement présents sur des emprises anthropisées. Aucune donnée de présence connue sur site.	Nul
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Terrestre	Habitat potentiellement présent dans les zones ouvertes ou friches en lisière du site, selon la dynamique végétale locale.	Modéré
5410	Phryganes ouest-méditerranéennes	Terrestre	Présence non-exclue sur les franges du site, dans les secteurs non bâtis ou peu végétalisés.	Modéré
6220	Parcours substeppiques à graminées annuelles	Terrestre	Peu probable dans ce contexte côtier bâti.	Nul
8220	Pentes rocheuses siliceuses	Terrestre	Habitat présent sur les versants exposés du Cap Sicié, potentiellement en continuité lointaine.	Faible
91B0	Frênaies thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i>	Terrestre	Milieu forestier rare en zone littorale sèche. Incompatible avec les conditions édaphiques du site.	Nul
9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	Terrestre	Boisements thermophiles typiques des zones littorales boisées. Non présents à proximité immédiate du site.	Négligeable

9330	Forêts à <i>Quercus suber</i>	Terrestre	Formation forestière typique des arrière-pays. Pas de connexion avec le site.	Nul
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	Terrestre	Boisements méditerranéens caractéristiques du versant sud du Cap Sicié. Présence avérée en périphérie immédiate.	Modéré
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens	Terrestre	Formation forestière typique de la frange littorale méditerranéenne. Présence avérée dans les boisements entourant le site du projet, ainsi que potentiellement espaces non bâtis du site en formation anthropisée en mélange ou remplacée par du Pin d'Alep.	Modéré

► Les espèces d'intérêt communautaire

Le site abrite également plusieurs **espèces animales protégées** au titre de la Directive Habitats :

Invertébrés saproxyliques :

- *Lucanus cervus* (Lucane cerf-volant) et *Cerambyx cerdo* (Grand capricorne), tous deux inféodés aux boisements sénescents, en lien avec les forêts à chênes et les zones en déprise.

Chiroptères :

- *Miniopterus schreibersii* (Minioptère de Schreibers), espèce cavernicole utilisant les massifs rocheux pour la reproduction ou l'hibernation. Cette espèce est très sensible aux dérangements et à la lumière.

Faune marine :

- *Caretta caretta* (Tortue caouanne) : bien que rarement observée à terre, elle fréquente les eaux méditerranéennes proches, notamment les zones d'herbiers.
- *Tursiops truncatus* (Grand dauphin), espèce protégée observée régulièrement dans le golfe du Brusc et autour de l'archipel des Embiez.

Oiseaux migrateurs :

- *Streptopelia turtur* (Tourterelle des bois), espèce en déclin à l'échelle européenne, dépendante des mosaïques agricoles et des boisements clairs.

Tableau 6 : Espèces du site Natura 2000 FR9301610 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet

Groupe	Espèce	Directive	Statuts	UICN FR / PACA	Lien fonctionnel ou proximité avec le site du projet	Enjeu pressenti
Invertébrés	<i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant)	Habitats – Annexe II	DT	NT eur /-	Dépend des boisements sénescents et des zones en déprise. Présence possible dans les franges boisées et les formations anciennes.	Modéré
	<i>Cerambyx cerdo</i> (Grand capricorne)	Habitats – II & IV	PN – Article 2 (espèce + habitat)	NT eur /-	Espèce liée aux vieux chênes et boisements thermophiles.	Modéré

					Potentiellement présente dans les secteurs périphériques boisés.	
Chiroptères	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Minioptère de Schreibers)	Habitats – II & IV	PN – Article 3 (espèce + habitats de repos/repro)	VU / -	Espèce cavernicole utilisant les falaises pour l'hibernation ou la reproduction. Forte sensibilité aux dérangements.	Fort
Faune marine	<i>Caretta caretta</i> (Tortue caouanne)	Habitats – II & IV	PN 3– Annexe 1 (espèce + habitats marins fonctionnels)	EN monde/ DD / DD	Espèce marine fréquentant les herbiers proches. Pas de fréquentation terrestre du site mais sensibilité à la qualité du milieu marin.	Modéré
	<i>Tursiops truncatus</i> (Grand dauphin)	Habitats – II & IV	PN 3– Annexe 1 (espèce + habitats marins fonctionnels)	LC / NT	Présence régulière autour des Embiez. Pas d'interaction directe avec le site du projet.	Faible
Avifaune	<i>Streptopelia turtur</i> (Tourterelle des bois)	Oiseaux – Annexe II	PN 3 – (espèce uniquement)	VU / VU	Espèce en déclin, dépendante des mosaïques agricoles et boisements clairs. Présence potentielle sur site	Modéré

Légende

Catégorie	Groupe taxonomique	Signification / Référence
Annexe I (Habitat)	Habitat (faune/flore)	Habitat naturel listé en Annexe I de la Directive Habitats (92/43/CEE) nécessitant protection et gestion.
Directive HFF – Annexe II	Tous	Espèce nécessitant la désignation de sites Natura 2000 (Directive 92/43/CEE). Implique la protection des habitats.
Directive HFF – Annexe IV	Tous	Espèce strictement protégée dans toute l'Union Européenne. Protection des individus uniquement (pas de protection systématique des habitats).
Directive Oiseaux – Annexe I	Oiseaux	Espèce nécessitant une protection stricte et des mesures de gestion appropriées (Directive 2009/147/CE).
Directive Oiseaux – Annexe II	Oiseaux	Espèce chassable sous encadrement strict (Directive 2009/147/CE).
PN – Article 3	Oiseaux	Protection stricte de certaines espèces d'oiseaux, avec protection explicite de leurs habitats.
PN – Article 2	Oiseaux	Protection stricte de certaines espèces d'oiseaux, sans protection explicite de leurs habitats.
PN – Article 2	Herpétofaune	Protection stricte de l'espèce sur tout le territoire français. Interdiction de destruction, capture, perturbation.
PN – Article 3	Herpétofaune	Protection de l'espèce et de ses habitats de repos, de reproduction et de transit.
PN – Article 1	Faune marine	Espèces marines : protection de l'espèce et de ses habitats marins fonctionnels.
UICN – EN	Tous	En danger (niveau national ou régional).
UICN – VU	Tous	Vulnérable.
UICN – NT	Tous	Quasi menacé.
UICN – DD	Tous	Données insuffisantes pour évaluation.
RQ (ZNIEFF)	Tous	Espèce remarquable dans les ZNIEFF – PACA (MNHN, DREAL PACA, CEN PACA – 2017).
DT (ZNIEFF)	Tous	Espèce déterminante de la biodiversité locale (critère de sélection des ZNIEFF de type I).

FR9302001 – Lagune du Brusc (à environ 200 m à vol d'oiseau à l'ouest de l'aire du projet)

ZSC lagunaire – Directive Habitats

Le site Natura 2000 **FR9302001 – Lagune du Brusc** est un espace lagunaire d'intérêt communautaire, représentatif des **milieux côtiers humides méditerranéens**. Ce site regroupe une **mosaïque d'habitats remarquables** en lien étroit avec le fonctionnement hydrologique du littoral. Il abrite également de nombreuses espèces végétales et animales protégées, inféodées aux zones saumâtres ou halophiles.

► Les habitats marins

Le site de la **Lagune du Brusc** comprend une partie d'interface littorale caractérisée par des **milieux lagunaires saumâtres à forte valeur écologique**. Ces zones jouent un rôle de transition entre mer et terre, abritant des espèces halophiles, des poissons en phase juvénile et de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau.

- **1150 – Lagunes côtières (lagons)** : milieux semi-fermés dépendant à la fois des apports d'eau douce et d'eau marine. Fortement productifs, ils jouent un rôle de nurserie pour de nombreuses espèces halieutiques et sont sensibles aux perturbations hydrologiques et à l'eutrophisation.

► Les habitats terrestres

Plusieurs habitats terrestres d'intérêt communautaire sont recensés sur les rives de la lagune et ses abords immédiats, dans des contextes sableux ou salins :

- **1310 – Végétations pionnières halophiles des vasières** : formations végétales spécialisées, souvent éphémères, occupant les zones basses inondables en marge des lagunes.
- **1410 – Prés-salés méditerranéens** : habitats à *Salicornia spp.* et autres espèces halophiles, riches en invertébrés et en graines, particulièrement importants pour l'alimentation des limicoles.
- **1420 – Fourrés halophiles méditerranéens à *Limonium spp.* et *Arthrocnemum spp.*** : formations buissonnantes spécifiques des substrats salés, hébergeant une flore endémique.
- **1510 – Rosières méditerranéennes** : ceintures de *Phragmites australis*, essentielles à la reproduction et au repos de nombreuses espèces d'oiseaux paludicoles.

Ces milieux humides sont sensibles aux modifications du régime hydrique local (remblai, colmatage, changement de salinité) et possèdent une grande richesse biologique, notamment pour l'avifaune.

Tableau 7 : Habitats du site Natura 2000 FR9302001 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet

Code	Nom	Type	Lien fonctionnel ou proximité avec le site du projet	Enjeu pressenti
1150	Lagunes côtières	Marin / Humide	Situées à ~200 m. Pas de continuité directe, mais dépendances potentielles à l'échelle du bassin versant (infiltrations, ruissellements).	Faible
1310	Végétations pionnières halophiles des vasières	Terrestre	Présentes en bordure de lagune uniquement. Milieux pionniers absents du site du projet.	Nul
1410	Prés-salés méditerranéens	Terrestre	Habitats salés localisés autour de la lagune. Éloignés et sans connexion hydrologique ou écologique avec l'aire du projet.	Nul
1420	Fourrés halophiles méditerranéens à <i>Limonium spp.</i>	Terrestre	Absents du site. Spécifiques aux marges lagunaires. Pas de lien avec le projet urbain à dominante bâtie.	Nul
1510	Rosières méditerranéennes	Terrestre / Humide	Ceintures humides non recensées sur le périmètre du projet. Milieu absent, aucune sensibilité locale identifiée.	Nul

► Les espèces d'intérêt communautaire

Le site de la **Lagune du Brusc** accueille plusieurs espèces **animales protégées** au titre de la **Directive Habitats** ou de la **Directive Oiseaux**, ainsi qu'une flore spécialisée des milieux halophiles. Ce patrimoine naturel repose sur la richesse des interfaces littorales et des zones humides, favorables à la reproduction, à l'alimentation ou au repos de nombreuses espèces.

Avifaune :

- *Recurvirostra avosetta* – Avocette élégante : limicole élégant nicheur ou migrateur, inféodé aux vasières et prés salés.
- *Himantopus himantopus* – Échasse blanche : espèce migratrice, fréquente les vasières et lagunes pour la reproduction ou le repos.
- *Ardea purpurea* – Héron pourpré : héron rare des roselières, nicheur localement dans les formations à roseaux (habitat 1510).
- *Tadorna tadorna* – Tadorne de Belon : niche dans les zones ouvertes des lagunes littorales.

Amphibiens :

- *Pelobates cultripes* – Pélobate cultripède : amphibien halophile rare, lié aux zones humides temporaires de substrat sablo-limoneux.

Flore halophile :

- *Limonium girardianum* – Statice de Girard : endémique régional des prés salés provençaux.
- *Sarcocornia fruticosa*, *Arthrocnemum macrostachyum* : espèces caractéristiques des fourrés halophiles (habitat 1420).

Ces espèces ne sont pas potentielles sur le site du projet, situé à plus de 200 m, dans une zone en surplomb, artificialisée et **dont les milieux ne correspondent pas aux exigences écologiques des espèces concernées** (absence de milieux humides, lagunaires ou halophiles). **Il n'existe aucune continuité écologique ou hydraulique directe entre le site du projet et la ZSC.**

Toutefois, une sensibilité diffuse aux effets de colmatage, de pollution ou de dérangement sonore peut exister à l'échelle de la lagune dans son ensemble.

Tableau 8 : Espèces du site Natura 2000 FR9302001 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet

Groupe	Espèce	Directive	Protection nationale	UICN FR / PACA	Lien fonctionnel ou proximité avec le site du projet	Enjeu pressenti
Avifaune	<i>Recurvirostra avosetta</i> – Avocette élégante	Oiseaux – Annexe I	PN – Article 3	LC / NA	Espèce d'eau peu profonde, fréquentant les vasières et prés salés de la lagune. Milieux absents du site. Présence uniquement sur la ZSC.	Négligeable
	<i>Himantopus himantopus</i> – Échasse blanche	Oiseaux – Annexe I	PN – Article 3	LC / LC	Espèce migratrice utilisant les zones humides ouvertes. Aucun habitat adapté sur le site du projet.	Négligeable
	<i>Ardea purpurea</i> – Héron pourpré	Oiseaux – Annexe I	PN – Article 3	LC / VU	Espèce inféodée aux roselières (<i>Phragmites australis</i>). Milieux absents du site, potentiellement présents dans la lagune.	Négligeable
	<i>Tadorna tadorna</i> – Tadorne de Belon	Oiseaux – Annexe I	PN – Article 3	LC / LC	Espèce côtière se reproduisant dans les lagunes ouvertes. Aucun habitat compatible recensé sur le site.	Négligeable
Amphibiens	<i>Pelobates cultripes</i> – Pélobate cultripède	Habitats – Annexe IV	PN – Article 2 (espèce + habitat)	VU / EN	Espèce rare en région PACA, inféodée aux mares temporaires et substrats limoneux. Aucun habitat adapté sur le site.	Négligeable
Flore halophile	<i>Limonium girardianum</i> – Statice de Girard	Habitats – Annexe II	Non protégée nationalement	- / RQ (remarquable)	Endémique des prés salés provençaux. Habitat 1410 et 1420 absents du site. Présence possible uniquement sur les franges salées de la lagune.	Négligeable

Légende

Catégorie	Groupe taxonomique	Signification / Référence
Annexe I (Habitat)	Habitat (faune/flore)	Habitat naturel listé en Annexe I de la Directive Habitats (92/43/CEE) nécessitant protection et gestion.
Directive HFF – Annexe II	Tous	Espèce nécessitant la désignation de sites Natura 2000 (Directive 92/43/CEE). Implique la protection des habitats.
Directive HFF – Annexe IV	Tous	Espèce strictement protégée dans toute l'Union Européenne. Protection des individus uniquement (pas de protection systématique des habitats).
Directive Oiseaux – Annexe I	Oiseaux	Espèce nécessitant une protection stricte et des mesures de gestion appropriées (Directive 2009/147/CE).

Directive Oiseaux – Annexe II	Oiseaux	Espèce chassable sous encadrement strict (Directive 2009/147/CE).
PN – Article 3	Oiseaux	Protection stricte de certaines espèces d'oiseaux, avec protection explicite de leurs habitats.
PN – Article 2	Oiseaux	Protection stricte de certaines espèces d'oiseaux, sans protection explicite de leurs habitats.
PN – Article 2	Herpétofaune	Protection stricte de l'espèce sur tout le territoire français. Interdiction de destruction, capture, perturbation.
PN – Article 3	Herpétofaune	Protection de l'espèce et de ses habitats de repos, de reproduction et de transit.
PN – Article 1	Faune marine	Espèces marines : protection de l'espèce et de ses habitats marins fonctionnels.
UICN – EN	Tous	En danger (niveau national ou régional).
UICN – VU	Tous	Vulnérable.
UICN – NT	Tous	Quasi menacé.
UICN – DD	Tous	Données insuffisantes pour évaluation.
RQ (ZNIEFF)	Tous	Espèce remarquable dans les ZNIEFF – PACA (MNHN, DREAL PACA, CEN PACA – 2017).
DT (ZNIEFF)	Tous	Espèce déterminante de la biodiversité locale (critère de sélection des ZNIEFF de type I).

FR9301997 – Embiez – Cap Sicié (en lisière sud du projet, en zone marine) **ZSC marine – Directive Habitats**

Le site Natura 2000 **FR9301997 – Embiez – Cap Sicié** est un **site d'intérêt communautaire à dominante marine**, couvrant les abords littoraux et marins au sud de la presqu'île du Cap Sicié. Il est immédiatement **contigu à la limite sud du site du projet**, situé cependant en **surplomb littoral**.

Le site présente une **grande richesse en habitats marins**, particulièrement en herbiers de posidonie, habitats structurants du littoral méditerranéen. Il est également reconnu pour sa **faune marine** patrimoniale, incluant des espèces protégées au titre de la directive Habitats.

► Les habitats marins

Ces habitats sont localisés à faible distance du projet, en contrebas du littoral. Ils jouent un rôle structurant pour le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers.

- **1120 – Herbiers de posidonies (*Posidonium oceanicae*)** : habitat prioritaire de très haute valeur écologique, participant à l'oxygénation, la stabilisation des fonds, et servant de nurserie à de nombreuses espèces. Très sensible au colmatage et à l'eutrophisation.
- **1170 – Récifs sous-marins** : structures biologiques complexes (coralligènes, formations rocheuses sous-marines) servant d'abris et de support alimentaire à de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés.
- **1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine** : milieux meubles, peu profonds, souvent riches en macrofaune benthique mais plus diffus dans ce secteur.

Tableau 9 : Habitats du site Natura 2000 FR9301997 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet

Code	Nom	Type	Lien fonctionnel ou proximité avec le site du projet	Enjeu pressenti
1120	Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	Marin	Habitat prioritaire localisé dans les fonds côtiers proches du site, en lisière immédiate de l'emprise. Potentiel lien hydrologique en contrebas (écoulements de versant).	Fort
1170	Récifs sous-marins	Marin	Présents en périphérie marine du site. Haute valeur écologique et vulnérabilité aux colmatages. Sensibles aux apports solides ou pollutions d'origine terrestre.	Modéré
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Marin	Habitats plus diffus, localisés en zones sableuses, non documentés précisément dans l'aire marine contiguë au projet.	Négligeable

► Les espèces d'intérêt communautaire

Le site **FR9301997 – Embiez – Cap Sicié**, à dominante marine, présente une **diversité exceptionnelle d'espèces patrimoniales** protégées au titre de la Directive Habitats. Ces espèces sont inféodées aux habitats marins méditerranéens peu profonds, en particulier les **herbiers de posidonies**, les **récifs coralligènes** et les **fonds rocheux littoraux**. Le site abrite également plusieurs espèces de poissons, d'invertébrés et d'algues d'intérêt communautaire, parfois rares ou endémiques.

Les espèces ci-dessous sont toutes **présentes ou potentiellement présentes** dans la zone marine en contact avec le projet. Toutefois, **aucune d'entre elles ne fréquente l'emprise du projet**, qui est située en zone terrestre, en surplomb littoral, **sans connexion écologique directe** avec le milieu marin.

Invertébrés marins et espèces benthiques :

- *Pinna nobilis* – Grande nacre : bivalve emblématique de la Méditerranée, strictement protégé, vivant dans les herbiers de posidonies. Espèce en déclin dramatique à l'échelle nationale.
- *Patella ferruginea* – Patelle géante : mollusque endémique des substrats rocheux battus, très rare en France.
- *Luria lurida* – Porcelaine noire : gastéropode vivant dans les zones rocheuses du littoral.
- *Scyllarides latus* – Grande cigale de mer : crustacé discret vivant dans les anfractuosités rocheuses.
- *Corallium rubrum* – Corail rouge : espèce emblématique du coralligène, exploitée par le passé, aujourd'hui protégée.

Flore marine :

- *Cystoseira amentacea*, *C. brachycarpa*, *C. crinita* – Algues brunes structurantes des ceintures rocheuses peu profondes.
- *Lithophyllum lichenoides* – Coralligène encroûtant formant les structures typiques des récifs méditerranéens.
- *Zonaria tournefortii*, *Grateloupia dichotoma*, *Hydroclathrus clathratus* – autres algues remarquables liées aux substrats rocheux côtiers.

Espèces halieutiques et emblématiques :

- *Caretta caretta* – Tortue caouanne : espèce marine fréquentant les herbiers et les eaux peu profondes. Présence régulière en période estivale.
- *Tursiops truncatus* – Grand dauphin : espèce observée dans la zone marine entre Embiez et Cap Sicié.
- *Delphinus delphis* – Dauphin commun : moins fréquent dans ce secteur, mais potentiellement présent.

Ces espèces, bien qu'en partie sensibles aux **pollutions marines d'origine terrestre** (colmatage, microplastiques, rejets diffus), **ne présentent aucun lien fonctionnel direct avec l'emprise terrestre du projet**. L'évaluation du risque de perturbation reste **indirecte et diffuse**, relevant essentiellement d'une **sensibilité hydrologique, paysagère et acoustique générale de la zone marine**.

Tableau 10 : Espèces du site Natura 2000 FR9301997 et leur interaction potentielle avec l'aire de projet

Groupe	Espèce	Directive	Statuts	UICN FR / PACA	Lien fonctionnel ou proximité avec le site du projet	Enjeu pressenti
Invertébrés marins	<i>Pinna nobilis</i> – Grande nacre	Annexe IV	PN – Article 1 (espèce + habitat)	CR monde	Présente dans les herbiers à proximité immédiate. Espèce extrêmement sensible au colmatage, à l'eutrophisation et aux pollutions d'origine terrigène.	Fort
	<i>Patella ferruginea</i> – Patelle géante	Annexe IV	PN – Article 1 (espèce + habitat) DT	- / -	Espèce strictement côtière, inféodée aux substrats rocheux battus. Très sensible aux colmatages, rejets diffus et perturbations du littoral.	Fort
	<i>Corallium rubrum</i> – Corail rouge	Annexe V	DT	- / -	Présent dans les fonds rocheux profonds du site Natura 2000. Pas d'interaction fonctionnelle directe, mais une sensibilité indirecte possible au colmatage ou aux rejets diffus.	Faible
	<i>Scyllarides latus</i> – Cigale de mer	Annexe V	PN – Article 1 (espèce + habitat) DT	DD monde	Espèce discrète des zones rocheuses, présente au large. Aucun lien écologique avec le site du projet.	Négligeable
Faune marine	<i>Caretta caretta</i> (Tortue caouanne)	Habitats – II & IV	PN 3– Annexe 1 (espèce + habitats marins fonctionnels)	EN monde / DD / DD	Espèce marine fréquentant les herbiers proches. Pas de fréquentation terrestre du site mais sensibilité à la qualité du milieu marin.	Modéré
	<i>Tursiops truncatus</i> (Grand dauphin)	Habitats – II & IV	PN 3– Annexe 1 (espèce + habitats marins fonctionnels)	LC / NT	Présence régulière autour des Embiez. Pas d'interaction directe avec le site du projet.	Faible

	<i>Delphinus delphis</i> – Dauphin commun	Annexe IV	PN – Article 2 DT	LC / DD	Espèce occasionnelle dans la zone marine. Pas de lien écologique ou spatial avec le site.	Négligeable
Avifaune marine	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> – Cormoran huppé	Annexe I (Oiseaux)	PN – Article 3 (espèce + habitat) DT	LC / NA	Espèce inféodée aux falaises marines rocheuses du littoral. Le site, artificialisé, ne présente pas d'habitats de nidification ni d'alimentation adaptés. Présence potentielle uniquement en mer, sans lien fonctionnel avec le site du projet.	Négligeable
	<i>Larus audouinii</i> – Goéland d'Audouin	Annexe I (Oiseaux)	PN – Article 3 (espèce + habitat)	EN / NA	Espèce rare en Méditerranée française, principalement observée sur quelques sites de nidification insulaires. Aucune donnée disponible dans les sources consultées à proximité du site. Pas de lien écologique identifié avec le projet.	Négligeable
Flore marine (algue)	<i>Cystoseira amentacea</i> et spp.	Annexe I (Habitat)	Non protégée individuellement	- / RQ	Pas de continuité écologique ni d'interaction fonctionnelle directe avec le site du projet. Risque diffus possible (turbidité), mais très atténué par la distance et l'absence de connexion topographique.	Faible
	<i>Lithophyllum lichenoides</i> – Coralligène	Annexe I (Habitat)	Non protégée individuellement	- / RQ	Habitat profond localisé sur les tombants rocheux immergés du Cap Sicié. Le site du projet, situé en surplomb terrestre, ne présente ni continuité spatiale ni interaction fonctionnelle directe avec cet habitat. Sensibilité possible aux phénomènes diffus (turbidité, colmatage), à relativiser compte tenu de la distance et du contexte.	Négligeable

Légende

Catégorie	Groupe taxonomique	Signification / Référence
Annexe I (Habitat)	Habitat (faune/flore)	Habitat naturel listé en Annexe I de la Directive Habitats (92/43/CEE) nécessitant protection et gestion.
Directive HFF – Annexe II	Tous	Espèce nécessitant la désignation de sites Natura 2000 (Directive 92/43/CEE). Implique la protection des habitats.
Directive HFF – Annexe IV	Tous	Espèce strictement protégée dans toute l'Union Européenne. Protection des individus uniquement (pas de protection systématique des habitats).
Directive Oiseaux – Annexe I	Oiseaux	Espèce nécessitant une protection stricte et des mesures de gestion appropriées (Directive 2009/147/CE).
Directive Oiseaux – Annexe II	Oiseaux	Espèce chassable sous encadrement strict (Directive 2009/147/CE).
PN – Article 3	Oiseaux	Protection stricte de certaines espèces d'oiseaux, avec protection explicite de leurs habitats.
PN – Article 2	Oiseaux	Protection stricte de certaines espèces d'oiseaux, sans protection explicite de leurs habitats.

PN – Article 2	Herpétofaune	Protection stricte de l'espèce sur tout le territoire français. Interdiction de destruction, capture, perturbation.
PN – Article 3	Herpétofaune	Protection de l'espèce et de ses habitats de repos, de reproduction et de transit.
PN – Article 1	Faune marine	Espèces marines : protection de l'espèce et de ses habitats marins fonctionnels.
UICN – EN	Tous	En danger (niveau national ou régional).
UICN – VU	Tous	Vulnérable.
UICN – NT	Tous	Quasi menacé.
UICN – DD	Tous	Données insuffisantes pour évaluation.
RQ (ZNIEFF)	Tous	Espèce remarquable dans les ZNIEFF – PACA (MNHN, DREAL PACA, CEN PACA – 2017).
DT (ZNIEFF)	Tous	Espèce déterminante de la biodiversité locale (critère de sélection des ZNIEFF de type I).

• Conclusion – Enjeux Natura 2000

L'analyse des trois sites Natura 2000 à proximité du projet (FR9301610 – Cap Sicié, FR9302001 – Lagune du Brusc, FR9301997 – Embiez – Cap Sicié) a permis d'identifier plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire. Bien que le projet soit situé hors des périmètres désignés, sa proximité immédiate avec ces ZSC justifie une vigilance particulière sur certains enjeux.

Habitat d'intérêt communautaire – Enjeux significatifs

- Code 1120 – Herbiers de posidonie (FR9301610 & FR9301997) [Marin] – **Enjeu : Fort**
Habitat prioritaire localisé à proximité immédiate du projet. Sensible aux écoulements polluants et aux perturbations d'origine terrestre (colmatage, eutrophisation).
- Code 1170 – Récifs sous-marins (FR9301610 & FR9301997) [Marin] – **Enjeu : Modéré**
Présents dans la zone marine, à distance variable. Sensibles à la turbidité, pollution diffuse, sans contact direct avec l'emprise.
- Code 1240 / 9540 / 9330 / 9340 – Falaise, pinèdes, forêts thermophiles du Cap Sicié (FR9301610) [Terrestre] – **Enjeu : Modéré**
Potentiellement présentes en lisière immédiate du site, dans des boisements mixtes. Risque indirect via fragments de continuité écologique.

Chiroptères (chauves-souris)

- *Miniopterus schreibersii* (Minioptère de Schreibers) – FR9301610 – **Enjeu : Fort**
Espèce cavernicole présente dans les falaises du Cap Sicié. Utilise les massifs boisés proches pour la reproduction ou l'hivernation. Sensibilité élevée au dérangement lumineux et sonore. Présence possible en lisière boisée du site.

Faune marine emblématique

- *Caretta caretta* (Tortue caouanne) – FR9301610 & FR9301997 – **Enjeu : Modéré**
Fréquente les herbiers de posidonie à proximité. Risque d'impact diffus via la qualité de l'eau (rejets, colmatage).
- *Tursiops truncatus* (Grand dauphin) – FR9301997 – **Enjeu : Faible**
Présence régulière autour des Embiez. Pas d'interaction directe mais sensibilité diffuse possible.

Invertébrés marins protégés

- *Pinna nobilis* (Grande nacre) – FR9301997 – **Enjeu : Fort**

Présente dans les herbiers à proximité du projet. Espèce en déclin dramatique, très sensible aux perturbations d'origine terrestre.

- *Patella ferruginea* (Patelle géante) – FR9301997 – **Enjeu : Fort**

Présence possible. Très sensible aux colmatages, rejets et micropolluants.

- *Corallium rubrum* (Corail rouge) – FR9301997 – **Enjeu : Faible**

Présente sur les tombants rocheux. Sensibilité faible depuis la côte mais impact possible en cas de pollution chronique.

- *Cystoseira spp.* & *Lithophyllum spp.* – FR9301997 – Enjeu : **Faible à Modéré**

Sensibles à la turbidité et aux rejets diffus. Interaction indirecte à relativiser compte tenu de la distance.

Oiseaux

- *Streptopelia turtur* (Tourterelle des bois) – FR9301610 – **Enjeu : Modéré**

Espèce en déclin, dépendante de milieux agricoles ouverts et boisements clairs. Présence possible sur le site. Potentiel de nidification opportuniste dans la zone boisée.

Synthèse des enjeux Natura 2000

Bien que le projet soit implanté hors des périmètres Natura 2000, sa proximité immédiate avec plusieurs ZSC – notamment le Cap Sicié et les fonds marins adjacents – implique des sensibilités environnementales notables, notamment :

- Aux rejets diffus et colmatage vers les herbiers et récifs marins.
- Au dérangement lumineux ou sonore pour les espèces cavernicoles et forestières (chauves-souris, oiseaux).
- À la préservation des lisières boisées pouvant accueillir une faune protégée opportuniste.

Ces éléments devront être intégrés dans la conception et la gestion du projet, en particulier lors de la phase chantier.

4.2 Zonages d'inventaires ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des zonages scientifiques mis en place dans le but d'identifier les secteurs présentant un fort intérêt biologique, fondé sur la présence d'espèces patrimoniales ou de milieux rares, menacés ou remarquables. Il en existe deux types :

- Les **ZNIEFF de type I**, à fort intérêt écologique, couvrent des espaces de taille réduite mais très riches sur le plan naturaliste,

- Les **ZNIEFF de type II** englobent des ensembles plus vastes, intégrant des continuités écologiques ou des écosystèmes fonctionnels à l'échelle d'un paysage.

Ces zonages ne constituent pas en eux-mêmes des outils de protection réglementaire, mais ils jouent un rôle essentiel dans l'évaluation environnementale des projets, en apportant des éléments de connaissance sur la biodiversité locale. Ils sont régulièrement utilisés pour appuyer les politiques de conservation et orienter l'aménagement du territoire vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques.

La carte ci-dessous présente les ZNIEFF de type I situées dans un rayon élargi autour du site du projet. Trois zones ont été identifiées à proximité : la ZNIEFF 93M000053 « Les Embiez (Ouest) – Le Grand Rouveau et Rochers des Magnons », la ZNIEFF 93M000054 « Îlots des Deux Frères » et la ZNIEFF 930020301 « Littoral du Cap Sicié ». Bien que le site du projet ne soit directement inclus dans aucune de ces zones, leur présence témoigne d'un contexte écologique remarquable à l'échelle du littoral, notamment pour l'avifaune marine, les habitats littoraux et les herbiers sous-marins.

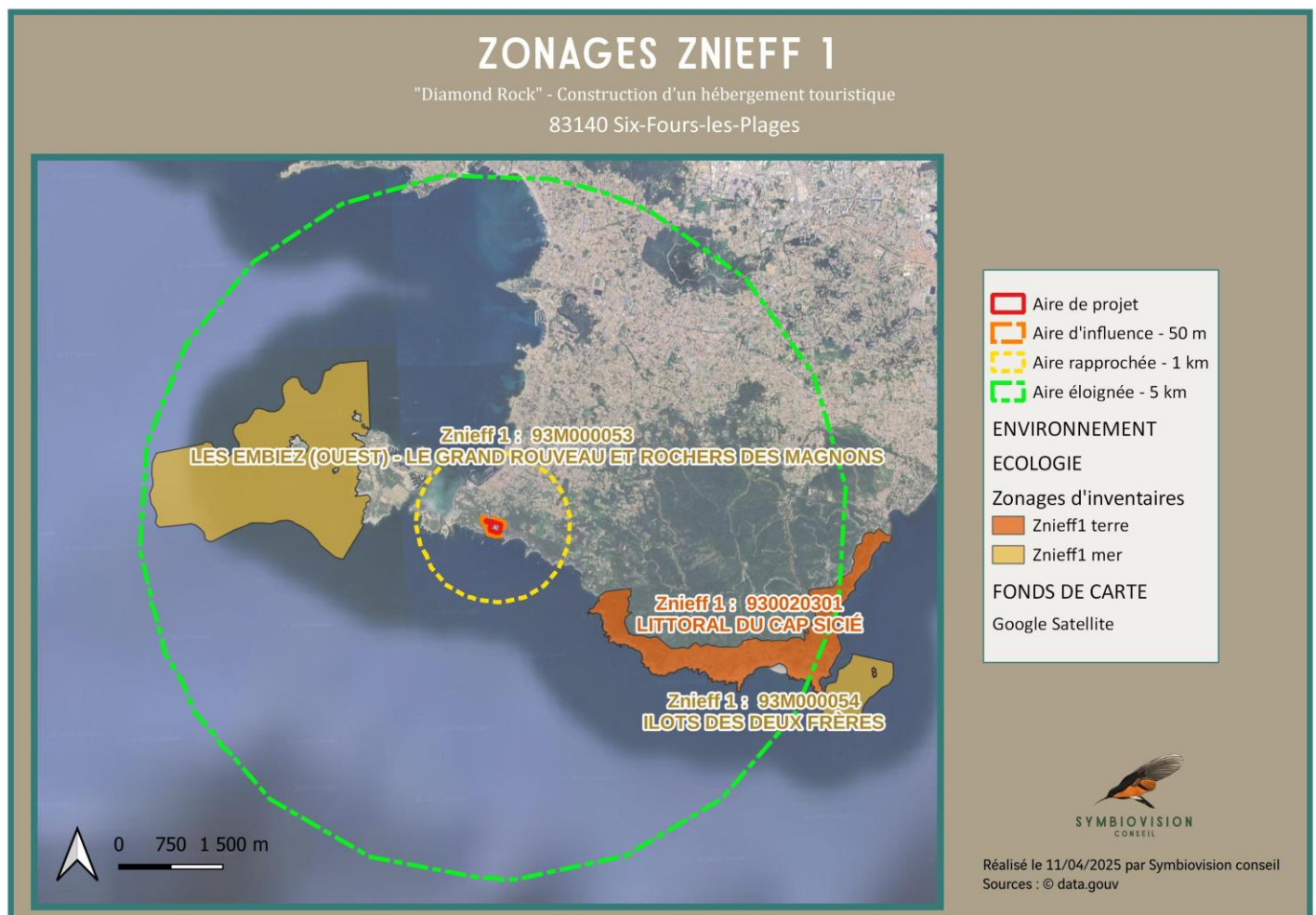


Figure 10 : Localisation du projet par rapport aux Znieff 1

Trois ZNIEFF de type I sont localisées à proximité du site du projet, dans un rayon de 5 km.

- **La ZNIEFF 93M000053 « Les Embiez (Ouest) – Le Grand Rouveau et Rochers des Magnons »** regroupe un ensemble d'îlots rocheux et de milieux littoraux remarquables, favorables à l'avifaune marine nicheuse et aux habitats d'intérêt patrimonial.
- **La ZNIEFF 93M000054 « Îlots des Deux Frères »** présente des caractéristiques similaires, avec une forte valeur écologique pour les oiseaux marins, notamment en période de reproduction.
- **La ZNIEFF 930020301 « Littoral du Cap Sicié »** couvre un linéaire côtier important composé de falaises, de boisements méditerranéens et d'habitats rocheux, offrant des conditions favorables à de nombreuses espèces protégées.

• Analyse des ZNIEFF 1

ZNIEFF 930020301 – Littoral du Cap Sicié (type I continental)

Ce zonage concerne principalement des espèces rupestres liées aux falaises littorales du Cap Sicié, telles que le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) et le **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*), toutes deux très peu susceptibles d'interagir avec le site du projet en raison de l'absence de milieux rocheux ou de zones de chasse favorables. Leur présence potentielle sur le site est donc jugée **très improbable**, et l'enjeu associé est **négligeable**.

Le **Martinet pâle** (*Apus pallidus*), espèce insectivore en vol, peut occasionnellement survoler le site, sans toutefois y trouver des conditions favorables à la nidification ou à l'alimentation. Cette espèce, déjà intégrée dans l'analyse des données régionales, ne justifie pas d'enjeu supplémentaire dans le cadre de cette ZNIEFF.

ZNIEFF 93M000053 et 93M000054 – Espaces marins des Embiez et des Deux Frères (type I marines)

Les espèces listées dans ces ZNIEFF sont majoritairement :

- des espèces **strictement marines**, inféodées aux **herbiers de posidonie**, **fonds rocheux**, **coralligènes**, ou **grottes sous-marines** (ex. : *Pinna nobilis*, *Scyllarides latus*, *Corallium rubrum*, *Posidonia oceanica*, *Epinephelus marginatus*, etc.)
- des espèces **benthiques**, **sessiles**, ou **liées à la pêche**.

Aucune de ces espèces ne peut interagir avec un site **terrestre, artificialisé et sans ouverture littorale directe**.

Enjeu global de ces ZNIEFF vis-à-vis du site : Négligable

Les fiches ZNIEFF 1 à proximité du site (Cap Sicié, îlots des Deux Frères, Embiez) ont été analysées pour détecter d'éventuelles espèces patrimoniales supplémentaires susceptibles d'interagir avec le site.

Toutefois, les espèces citées sont principalement inféodées aux milieux marins (herbiers, grottes, coralligènes) ou aux falaises littorales, habitats absents du périmètre du projet. Aucune espèce nouvelle issue de ces ZNIEFF ne présente d'enjeu supplémentaire en lien avec le site, en raison de son caractère artificialisé, sec et isolé des continuités écologiques marines et rupestres.

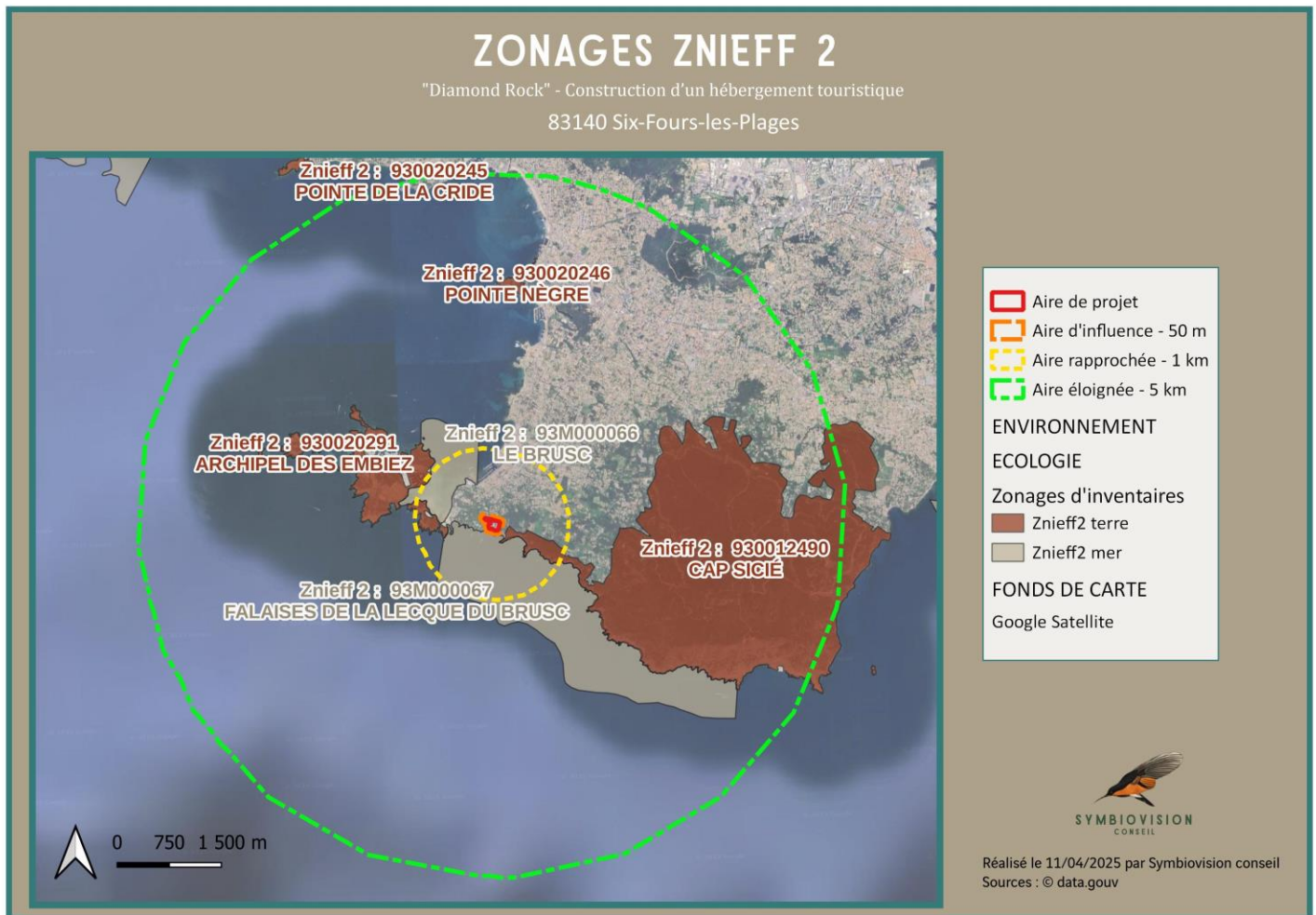


Figure 11 : Localisation du projet par rapport aux Znieff 2

• Analyse des ZNIEFF 2

ZNIEFF 930012490 – Cap Sicié (type 2 continentale)

Cette ZNIEFF recouvre des falaises, forêts et garrigues littorales riches en espèces patrimoniales (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Martinet pâle...).

Parmi elles, seul le **Martinet pâle** pourrait ponctuellement survoler ou utiliser les bâtiments désaffectés du site, point déjà pris en compte dans l'analyse propre au projet.

Aucune autre espèce mentionnée n'est susceptible d'interagir avec le site, qui reste isolé, artificialisé et sans habitat favorable.

Enjeu vis-à-vis du site : négligeable

ZNIEFF 930020291 – Archipel des Embiez (type 2 continentale)

Cette zone insulaire héberge des espèces marines et rupestres (Puffins, Cormoran huppé, Phyllodactyle, Hirondelle rousseline...).

L'**Hirondelle rousseline**, déjà prise en compte dans l'analyse du site, pourrait utiliser les bâtiments, mais aucun enjeu supplémentaire n'est identifié.

Les autres espèces sont inféodées à des milieux absents du site.

Enjeu vis-à-vis du site : négligeable

ZNIEFF 93M000066 – Le Brusc (type 2 marine)

Cette ZNIEFF marine est remarquable pour ses herbiers (*Posidonie*, *Zostera*, *Cymodocea*) et faune benthique associée. Les espèces concernées sont strictement marines.

Aucune interaction écologique possible avec un site terrestre.

Enjeu vis-à-vis du site : négligeable

ZNIEFF 93M000067 – Falaises de la Lecque du Brusc (type 2 marine)

Cette zone regroupe un linéaire côtier avec des falaises et des fonds marins riches (herbiers, coralligènes). Elle pourrait, en théorie, être en **continuité hydraulique** avec le site via le ruissellement, mais ce point a été **déjà évalué** dans l'analyse du risque environnemental.

Aucune espèce terrestre nouvelle concernée.

Enjeu vis-à-vis du site : négligeable

ZNIEFF 930020245 – Pointe de la Cride (type 2 continentale)

Petite ZNIEFF littorale avec habitats calcaires et flore patrimoniale.

Aucun taxon faunistique patrimonial recensé.

Enjeu vis-à-vis du site : négligeable

ZNIEFF 930020246 – Pointe Nègre (type 2 continentale)

Zone en grande partie urbanisée. La **Couleuvre de Montpellier** y est mentionnée, mais absente du site compte tenu de l'artificialisation et du manque de continuité écologique.

Enjeu vis-à-vis du site : négligeable

L'analyse croisée des ZNIEFF de type 2 situées à proximité du site ne met en évidence **aucune espèce patrimoniale supplémentaire** susceptible d'interagir avec le projet. Les quelques espèces

potentiellement concernées (Martinet pâle, Hirondelle rousseline) ont déjà été prises en compte dans l'analyse spécifique du site. En l'absence de continuités écologiques, d'habitats favorables ou de conditions propices, **l'enjeu global associé à ces ZNIEFF est considéré comme négligeable.**

4.3 Autres zonages écologiques

Deux types de zonages environnementaux contractuels sont représentés sur la carte :



Figure 12 : Autres zonages écologiques à proximité

• Espaces naturels sensibles (ENS)

On note la présence de plusieurs ENS identifiés autour du projet, notamment sur le **Mont Salva**, à proximité directe du site. Ces espaces relèvent d'une politique départementale de préservation des milieux naturels

et de la biodiversité, mais **ne confèrent pas de régime réglementaire contraignant** pour les projets hors de leur emprise directe.

Le projet ne se situe pas dans un ENS : aucun impact réglementaire direct à considérer.

- **Aire Spécialement Protégée d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM)**

Le périmètre ASPIM de l'**archipel des Embiez** est également cartographié. Il s'agit d'une désignation issue de la **Convention de Barcelone** (protocole relatif aux aires protégées méditerranéennes), visant à protéger des zones marines ou côtières remarquables. Ce périmètre concerne des milieux marins (fonds rocheux, herbiers de posidonie) **sans continuité fonctionnelle ni géographique avec le site terrestre du projet**, qui reste **artificialisé et éloigné du rivage**.

Aucune interaction écologique ou réglementaire n'est attendue entre le projet et l'ASPIM.

- **Vérification complémentaire des grands zonages réglementaires**

Une recherche a également été menée dans un rayon élargi pour identifier la présence d'autres zonages de protection forte, tels que :

- Réserves naturelles nationales ou régionales
- Parcs nationaux (PN)
- Parcs naturels régionaux (PNR)
- Arrêtés de protection de biotope (APB)
- Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Aucun de ces zonages ne concerne le secteur d'étude, ni dans l'emprise, ni dans son voisinage proche.

5. ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS

5.1 Typologie des habitats naturels sur le site

Le site étudié est localisé sur un promontoire rocheux du littoral méditerranéen, en bordure immédiate de la mer, au lieu-dit « Chemin de la Gardiole », commune de Six-Fours-les-Plages (83). Il s'inscrit dans un contexte très anthropisé, marqué par la présence d'anciens bâtiments militaires désaffectés, aujourd'hui en état de délabrement avancé, ainsi que par des cheminements, murs de soutènement, plateformes, remblais anciens, et zones à substrats entièrement minéraux (graviers et dalle béton).

Le socle rocheux affleure par endroits, notamment sur les marges non bâties, ce qui, combiné à l'absence de végétation hygrophile, permet d'exclure toute zone humide sur le site. Aucun indice d'humidité édaphique n'est observé.

La végétation est fortement appauvrie. La strate herbacée est quasi inexistante. Toutefois, quelques éléments de végétation ligneuse persistante ou subspontanée subsistent, notamment :

- Une formation arborée mixte à **Pin d'Alep (*Pinus halepensis*)** entre les bâtiments et **Pins mésogéens (*Pinus pinea*)** en mélange avec le Pin d'Alep les secteurs en marge de l'aire bâtie ;
- Quelques **Chênes verts (*Quercus ilex*)**, **Phillyrea spp.** et **Lentisque (*Pistacia lentiscus*)** en pentes et interfaces boisées ;
- Des pieds isolés de variétés horticoles, issus des anciens aménagements paysagers ;
- La présence de **Griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*)**, espèce végétale exotique envahissante (EVEE), sur les secteurs délaissés, murets, talus et marges.

Les strates inférieures sont dominées par des espèces rudérales pionnières très banales, avec de rares éléments de friches xériques à végétation clairsemée.

En l'état des observations et documents à disposition, les habitats peuvent être assimilés aux grands types suivants d'après la typologie EUNIS :

- **G3.74 – Pinèdes xériques à Pin d'Alep** et sur les secteurs boisés périphériques **G3.74 – Pinèdes xériques à Pin d'Alep X G3.73 - Pinèdes à *Pinus pinea***;
- **F5.11 – Fourrés thermo-méditerranéens à Lentisque et Chêne vert**, présents de manière fragmentaire et fortement dégradé ;
- **E5.1 / E5.4 – Végétation rudérale ou adventice des zones anthropisées**, dominante sur l'emprise bâtie ;
- **E1.3 – Friches à annuelles ou vivaces sur substrat sec**, observées sur les remblais et plateformes en reconquête.

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est identifié sur l'emprise du projet. La végétation en place ne présente pas de caractère patrimonial. Elle traduit essentiellement une recolonisation spontanée, rudérale sur un sol fortement contraint, sans valeur écologique particulière.



Figure 13 : Vue depuis l'un des anciens bâtiments désaffectés du site, montrant un couvert arboré dominé par des Pins d'Alep et une strate arbustive clairsemée. L'emprise est caractérisée par une alternance de zones artificialisées (béton, muret).



Figure 14 : Bâtiment désaffecté en état de dégradation avancée, partiellement recouvert de végétation ornementale (bougainvilliers) et entouré d'un couvert végétal clairsemé.

La strate herbacée est très réduite, dominée par des espèces rudérales et des adventices des milieux artificialisés.



Figure 15 : Vue depuis le littoral rocheux en contrebas du site, montrant le promontoire escarpé sur lequel se situe l'ancien bâtiment.

La végétation en place est constituée de pins d'Alep (*Pinus halepensis*), de quelques pins mésogéens (notamment *Pinus pinea*), de palmiers introduits et d'espèces arbustives méditerranéennes colonisant les pentes. Le substrat affleurant est constitué de formations rocheuses métamorphiques (shistes).



Figure 16 : Vue de l'emprise artificialisée en partie haute du site, caractérisée par des bâtiments désaffectés et des remblais de gravier grossier.

La végétation pionnière s'installe par endroits sur les substrats drainants et secs, avec une **strate herbacée clairsemée** composée principalement :

- d'**Avoine barbue** (*Avena barbata*),
- de **Brome stérile** (*Bromus sterilis*),
- de **Centranthe rouge** (*Centranthus ruber*),
- et d'autres espèces rudérales ou nitrophiles non fleuries (probablement *Sonchus spp.*, *Amaranthus spp.*).

À l'arrière-plan, les **marges boisées** accueillent des formations arborées mixtes, dominées par le **Pin d'Alep** (*Pinus halepensis*), accompagné localement de **Pin parasol** (*Pinus pinea*), typique des boisements mésogéens.

5.2 Synthèse des enjeux pressentis concernant les habitats naturels, espèces animales ou végétales présentant un lien écologique avec le site

Le site du projet s'inscrit dans un environnement anthropisé et fragmenté, situé en surplomb immédiat du littoral méditerranéen, à proximité d'habitats naturels sensibles ou protégés, notamment marins et littoraux. Si aucune entité écologique remarquable n'est directement implantée sur le périmètre bâti du projet, plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire présentent un **lien fonctionnel indirect ou de proximité** avec celui-ci, ce qui justifie leur prise en compte dans l'analyse des enjeux.

• Habitats d'intérêt communautaire

- **1120 – Herbiers de Posidonie (*Posidonia oceanica*)** : habitat prioritaire situé en contrebas du site, dans une zone de très forte sensibilité écologique. Bien qu'aucune continuité topographique directe ne soit avérée, l'hydrologie du site (ruissellements versants, eaux chargées) peut affecter indirectement la qualité de l'eau littorale. **Enjeu : Fort.**
- **1170 – Récifs** : présents dans la zone marine protégée, sans lien direct avec le site. Toutefois, en cas de turbidité accrue ou de colmatage, des impacts indirects peuvent être envisagés. **Enjeu : Modéré.**
- **1240 – Falaises méditerranéennes avec *Limonium spp.* endémiques** : présentes sur les escarpements côtiers adjacents, elles bénéficient d'une connexion topographique ponctuelle. Le site est peu fréquenté à ces abords, mais la sensibilité écologique reste significative. **Enjeu : Modéré.**
- **5210 – Matorrals arborescents à *Juniperus spp.* et 5410 – Phryganes ouest-méditerranéennes** : habitats potentiellement présents sur les marges végétalisées ou friches en lisière. En fonction de la dynamique végétale, leur présence ne peut être totalement exclue. **Enjeu : Modéré.**
- **8220 – Pentes rocheuses siliceuses** : possiblement en continuité géomorphologique avec le site, notamment sur les versants du Cap Sicié. **Enjeu : Faible.**
- **9340 – Forêts à *Quercus ilex* et *Q. rotundifolia* / 9540 – Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens** : formations forestières thermophiles typiques de l'arrière-pays et du pourtour littoral,

localement présentes sur les pourtours arborés du site ou en mosaïque avec les formations à Pin d'Alep. **Enjeu : Modéré.**

- **1150 – Lagunes côtières** : localisées à ~200 m. Aucune connexion directe n'est observée, mais une influence diffuse à l'échelle du bassin versant n'est pas exclue (ruissellements, infiltrations). **Enjeu : Faible.**

• Faune d'intérêt communautaire

- **Grande nacre (*Pinna nobilis*)** – CR mondial : présente dans les herbiers marins adjacents. Extrêmement vulnérable à l'eutrophisation, au colmatage et à la pollution terrigène. **Enjeu : Fort.**
- **Patelle géante (*Patella ferruginea*)** – espèce strictement inféodée aux substrats rocheux battus. Sensible aux perturbations du littoral et rejets diffus. **Enjeu : Fort.**
- **Corail rouge (*Corallium rubrum*)** – présent dans les fonds rocheux profonds. Pas de lien direct mais sensibilité au colmatage. **Enjeu : Faible.**
- **Tortue caouanne (*Caretta caretta*)** – espèce marine fréquentant les herbiers proches. Sensibilité indirecte liée à la qualité des eaux littorales. **Enjeu : Modéré.**
- **Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)** – fréquent dans la zone marine proche (Les Embiez). Aucun lien fonctionnel direct. **Enjeu : Faible.**
- ***Cystoseira amentacea* et spp.** – habitat d'algues structurantes : pas d'interaction directe, risque diffus très limité. **Enjeu : Faible.**
- **Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)** - Espèce présente sur les falaises du Cap Sicié. Le site n'offre pas de gîte, mais pourrait interférer (éclairage, bruit) avec ses zones de transit. **Enjeu : Modéré**
- **Lucane cerf-volant / Grand capricorne** - Possiblement présents dans les boisements périphériques, non concernés par l'emprise. *Lien indirect – marges boisées uniquement* **Enjeu : Modéré (hors emprise)**
- **Tourterelle des bois** – Possiblement nicheuse dans les boisements sur le site et périphériques. **Enjeu : Modéré**

• Autre faune

- **Martinet pâle (*Apus pallidus*)** – possibilité de nidification dans les cavités de bâtiments désaffectés. **Enjeu : Modéré.**
- **Hirondelle rousseline (*Cecropis daurica* / *Cecropis rufula*)** – espèce méridionale thermophile, pouvant utiliser les bâtiments ouverts du site. **Enjeu : Faible.**
- **Gobemouche gris (*Muscicapa striata*)** – halte migratoire possible dans les pins du site. **Enjeu : Faible.**
- **Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*)** – présence probable dans les fissures de murs. Espèce ubiquiste et anthropophile. **Enjeu : Faible à négligeable**

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques pressentis

Groupe	Nom / Désignation	Natura 2000	Enjeu pressenti
Habitats naturels	Falaises méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> (1240)	Oui	Modéré
	Matorrals à <i>Juniperus spp.</i> (5210) / Phryganes (5410)	Oui	Modéré
	Pentes rocheuses siliceuses (8220)	Oui	Faible
	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i> (9340)	Oui	Modéré
	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens (9540)	Oui	Modéré
	Lagunes côtières (1150)	Oui	Faible
	Herbiers de posidonie (1120)	Oui	Fort
	Récifs (1170)	Oui	Modéré
Algues marines	<i>Cystoseira amentacea</i> et <i>spp.</i>	Oui	Faible
Mollusques marins	Grande nacre	Oui	Fort
	Patelle géante	Oui	Fort
Reptiles marins	Tortue caouanne	Oui	Modéré
Mammifères marins	Grand dauphin	Oui	Faible
Chiroptères	Minioptère de Schreibers	Oui	Modéré
Avifaune	Martinet pâle	Non	Modéré
	Hirondelle rousseline	Non	Faible
	Gobemouche gris	Non	Faible
	Tourterelle des bois	Oui	Modéré
Reptiles terrestres	Tarente de Maurétanie	Non	Faible à négligeable
Entomofaune	Lucane cerf-volant / Grand capricorne	Oui	Modéré (hors emprise)
Coraux	Corail rouge	Oui	Faible

5.3 Fonctions écologiques du site et des milieux attenants

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire visant à préserver et restaurer la continuité écologique, en identifiant les **réservoirs de biodiversité** et les **corridors écologiques** qui les relient. Elle s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), établi à l'échelle régionale afin de traduire les objectifs nationaux de préservation de la biodiversité. Le SRCE PACA identifie notamment les zones boisées, humides, marines ou agricoles présentant un rôle fonctionnel majeur pour les déplacements, cycles biologiques ou échanges génétiques des espèces.

Le site du projet est localisé au sein d'un espace littoral très anthropisé, en surplomb immédiat de la mer, sur le secteur de la Gardiole à Six-Fours-les-Plages. Il s'insère dans un environnement écologiquement contrasté, marqué par la proximité de plusieurs réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques identifiés au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), et d'une aire marine sous statut Natura 2000.

• Trame verte et bleue (SRCE)

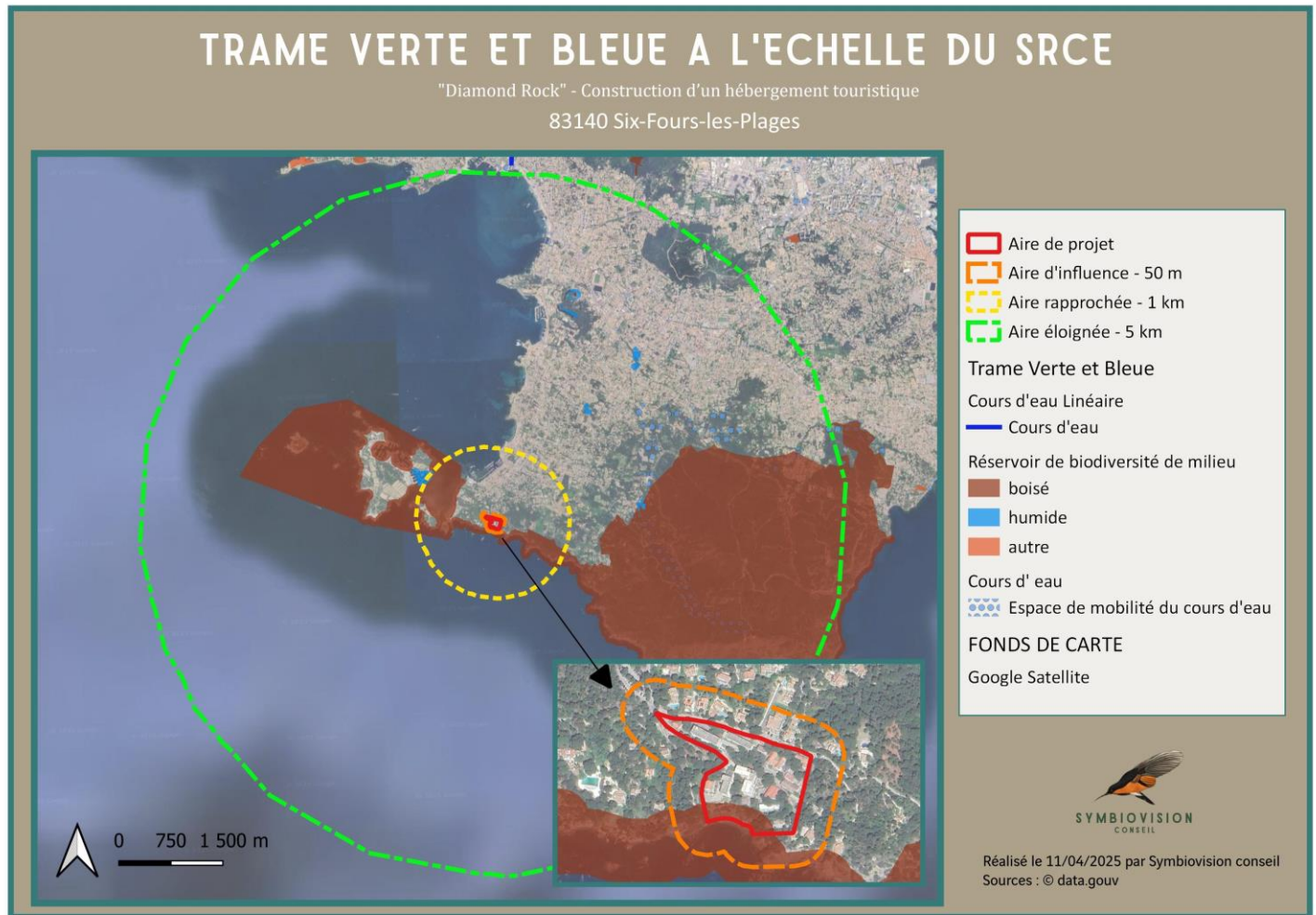


Figure 17 : Trame verte et bleue à l'échelle du SRCE

D'après les données du SRCE, l'emprise projetée se situe à la marge d'un réservoir de biodiversité terrestre identifié comme « boisé » (cf. Trame verte et bleue à l'échelle du SRCE). Ce réservoir couvre l'essentiel du versant sud du Cap Sicié, jusqu'aux franges littorales, incluant des boisements naturels ou subnaturels (pinèdes mésogéennes, fourrés thermo-méditerranéens). **Toutefois, le site du projet, en raison de sa forte artificialisation, ne participe plus de manière significative à la continuité écologique terrestre, et constitue même un point de rupture.**

Le site se trouve en revanche à proximité immédiate de milieux naturels fonctionnels, notamment sur ses marges boisées à l'ouest, à l'est et dans une moindre mesure au sud, qui peuvent encore offrir un rôle ponctuel de relais ou de zone de transition pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères, entomofaune, etc.).

Sur le plan marin, bien qu'aucun cours d'eau permanent ne traverse le site, la topographie en pente indique une connexion hydrologique indirecte vers le littoral. Ces écoulements diffus peuvent avoir une incidence sur les habitats sublittoraux à haute sensibilité écologique, tels que les herbiers de Posidonie.

• Conclusion sur les continuités écologiques

L'analyse croisée des données cartographiques et de l'étude des enjeux écologiques précédente met en évidence une **fonction écologique périphérique** du site, notamment en lien :

- avec les flux hydrologiques superficiels vers la mer (affectant indirectement les herbiers et lagunes),
- avec la connectivité écologique locale pour certaines espèces (oiseaux, chauves-souris, reptiles, entomofaune),
- et avec la continuité topographique des habitats forestiers du Cap Sicié.

Malgré son artificialisation, le site s'inscrit donc dans un contexte écologique sensible, en limite de d'un réservoir biologique majeur. Cela appelle à une attention particulière dans la gestion des transitions écologiques (zones tampons, éclairage, ruissellements) pour limiter les perturbations diffuses vers les milieux attenants.

• **Trame Verte et Bleue dans le contexte du PLU**

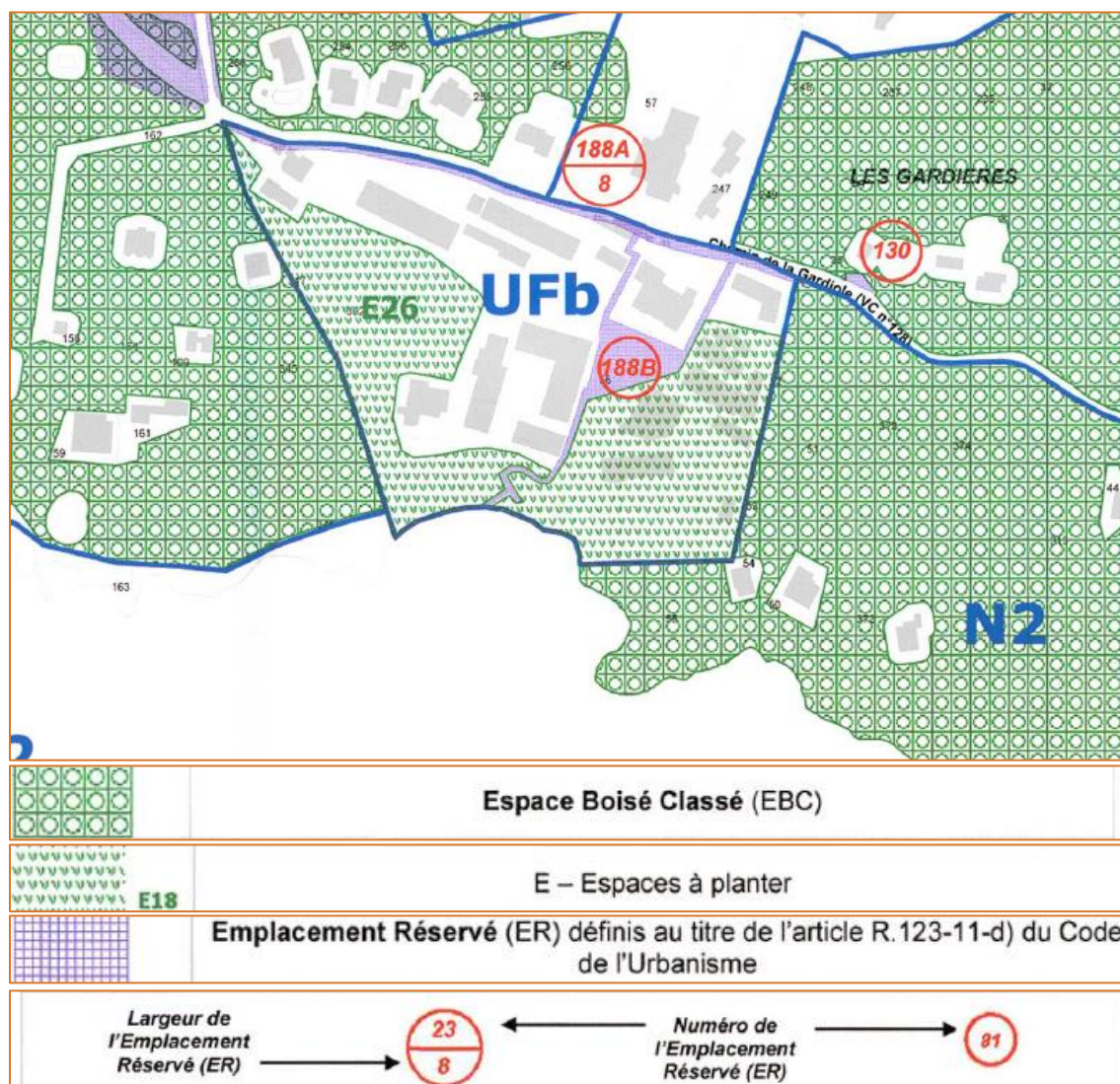


Figure 18 : PLU de Six-Fours-Les-Plages à l'échelle de la parcelle

Le site du projet est localisé en zone **UFb** du Plan Local d'Urbanisme (PLU), destinée aux équipements touristiques, et se trouve partiellement concerné par des prescriptions environnementales ou d'aménagement spécifiques.

En frange sud du périmètre, la parcelle est classée en **espace à planter (E18)**, ce qui traduit une volonté communale de **restaurer ou renforcer une trame végétale de liaison**. Cette prescription est cohérente avec la **présence d'un réservoir de biodiversité identifié au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)**, en limite immédiate, et avec la **continuité du boisement**, qui se prolonge au sud-est dans une zone classée en **Espace Boisé Classé (EBC)**. Ces éléments démontrent une **attente explicite de**

reconstitution d'une continuité écologique, notamment dans une logique de **corridor de liaison entre les secteurs boisés de la frange littorale** et les espaces naturels voisins. L'aménagement paysager du projet devra donc intégrer cette **fonction écologique structurante**, afin d'éviter un effet de coupure.

En complément, deux **emplacements réservés** sont identifiés au PLU sur le périmètre étudié :

- **ER n°188A et ER n°188B**, définis au titre de l'article **R.123-11-d du Code de l'urbanisme**, en tant qu'**emplacements réservés aux ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espaces verts**.
- Leur affectation précise n'est pas développée dans la cartographie, mais ces emplacements réservés permettent à la collectivité de **préempter ou d'imposer la mise à disposition d'une emprise pour la réalisation de projets publics**, potentiellement **en lien avec des objectifs d'intérêt général ou de préservation environnementale**.

Ainsi, bien que le site soit constructible en zone Ufb, il est partiellement **encadré par des outils réglementaires incitant à une requalification végétale ou écologique**, en cohérence avec les objectifs du SRCE, de la **Trame Verte et Bleue**, et de l'armature écologique locale. Ces prescriptions justifient pleinement une **approche environnementale intégrée**, incluant la préservation et la **recréation de trames végétales**, en particulier dans la partie sud du projet.

6. IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

6.1 Plan de masse

Le plan de masse paysager du projet d'hébergement touristique "**Diamond Rock**", situé au lieu-dit **La Gardiole** sur la commune de Six-Fours-les-Plages, permet de visualiser l'organisation spatiale des aménagements projetés sur le site. Le projet comprend la réhabilitation de plusieurs bâtiments existants, ainsi que des constructions neuves, pour une emprise totale de **4 405 m²** de bâti. À cela s'ajoutent environ **1 697 m²** de surfaces affectées aux voiries, circulations et stationnements, soit **6 102 m² aménagés** au total.

Rapportée à la surface cadastrale de la parcelle concernée (**2,15 hectares, soit 21 500 m²**), cette emprise représente environ **28,4 %** du terrain. Le reste du site est destiné à des aménagements paysagers, des cheminements, des espaces enherbés, boisés ou à replanter, dont la fonction écologique et paysagère devra être évaluée.

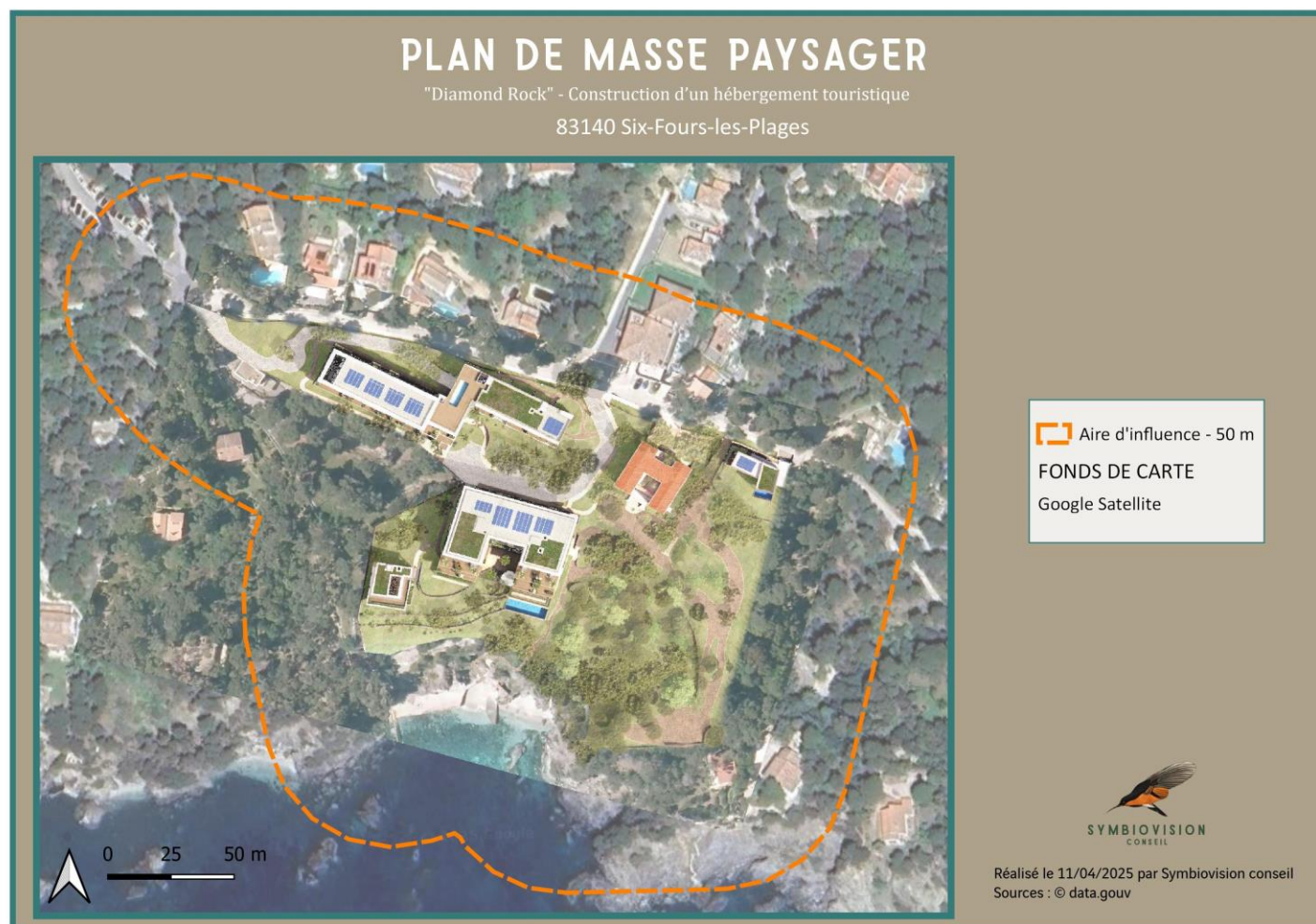


Figure 19 : Plan de masse paysager rapporté à l'échelle de l'aire d'influence

Ce projet s'insère dans un territoire riche en enjeux écologiques et en zonages réglementaires (ZNIEFF, Natura 2000, SRCE/TVB), ce qui nécessite une analyse de ses impacts, tant en phase **chantier** qu'en phase **exploitation**, en distinguant les effets **directs ou indirects, temporaires ou permanents, et réversibles ou irréversibles**.

6.2 Typologie et évaluation des impacts potentiels en construction

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement du site entraîneront plusieurs perturbations susceptibles d'affecter, directement ou indirectement, la biodiversité environnante. Aucune traversée d'habitats d'intérêt communautaire par les réseaux techniques n'est prévue. Leur implantation a été conçue de manière à éviter toute emprise sur les corridors écologiques ou zones naturelles sensibles. Les principaux impacts identifiés sont :

Tableau 12 : Typologie des impacts en phase de construction

Impact	Description	Nature	Durée	Milieu/espèces concernées
Destruction de végétation rudérale ou pionnière	Arrachage de strates herbacées, friches et espèces arbustives ponctuelles	Direct	Permanent	Milieus banalisés – pas d'espèce patrimoniale associée
Terrassements et artificialisation des sols	Nivellement, dallage, gravillonnage → imperméabilisation	Direct	Permanent	Fonction d'infiltration naturelle altérée
Pollution accidentelle (hydrocarbures, ciment, poussières)	Risque de transfert par ruissellement vers le littoral	Indirect	Temporaire à long terme	Herbiers de posidonie, mollusques (<i>Patella</i> , <i>Pinna nobilis</i>), habitats marins Natura 2000
Nuisances sonores et visuelles	Travaux, circulation d'engins	Indirect	Temporaire	Oiseaux (ex : Martinet pâle, Hirondelle rousseline), chiroptères, reptiles périphériques
Émission de lumière nocturne (chantier)	Travaux en soirée ou éclairage de sécurité	Indirect	Temporaire	Chiroptères, insectes nocturnes, avifaune sensible

Altération des franges boisées au sud	Risque d'impact sur la zone classée "espace à planter" au PLU	Direct	Permanent	Trame verte, connectivité locale, microhabitats
Destruction possible de nids d'oiseaux	Démolition ou intervention sur bâtiments pouvant abriter des espèces cavernicoles (hirondelles, martinets, fauvelles, choucas, etc.)	Direct	Permanent si non anticipé	Avifaune protégée potentielle (espèces à enjeux recensées localement)
Destruction possible de Tarente de Maurétanie	Présente dans les cavités, fissures ou murs des bâtiments à démolir	Direct	Permanent si non prise en compte	Espèce protégée (article 2), potentiellement reproductrice sur site

Le tableau suivant présente une synthèse des impacts potentiels du projet en phase de construction, mis en regard des enjeux écologiques identifiés sur le site. Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire ou patrimonial, il précise la nature des effets attendus (directs ou indirects), leur durée (temporaire ou permanente), ainsi que les pressions écologiques susceptibles d'être générées, en tenant compte de l'ampleur du chantier et des probabilités d'occurrence des événements impactants.

Tableau 13 : Evaluation des impacts spécifiques en phase de construction

Groupe	Nom / Désignation	Enjeu pressenti	Impact(s) identifié(s)	Niveau d'impact brut pressenti
Habitats naturels	Falaise méditerranéenne (1240)	Modéré	Ruissellements accrus -> Érosion altération de la végétation (indirect, permanent)	Faible
	Matorrals / Phryganes (5210 / 5410)	Modéré	Si divagation perte de milieux pionniers potentiellement à proximité (direct, permanent)	Modéré
	Pentes rocheuses siliceuses (8220)	Faible	Ruissellements accrus -> Érosion altération de la végétation (indirect, permanent)	Faible

	Forêts à <i>Q. ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i> (9340)	Modéré	Si divagation perte de milieux à proximité, si débroussaillage de chênes présents sur le site altération supplémentaire de la continuité de l'habitat (direct, permanent)	Modéré
	Pinèdes mésogéennes (9540)	Modéré	Altération possible en frange sud, (si débroussaillage de <i>Pinus pinea</i> présents sur le site altération supplémentaire de la continuité de l'habitat (direct, permanent)	Modéré
	Lagunes côtières (1150)	Faible	Impact hydrologique indirect (ruissellement)	Faible
	Herbiers de posidonies (1120)	Fort	Pollution / colmatage après ruissellement et/ ou infiltration (indirect, permanent)	Modéré
	Récifs (1170)	Modéré	Colmatage potentiel (indirect, temporaire)	Faible
Algues marines	Cystoseira spp.	Faible	Turbidité diffuse (indirect, temporaire)	Faible
Mollusques marins	Grande nacre	Fort	Colmatage / eutrophisation après ruissellement et/ ou infiltration (indirect, permanent)	Modéré
	Patelle géante	Fort	Rejets diffus (indirect, permanent)	Modéré
Reptiles marins	Tortue caouanne	Modéré	Qualité de l'eau / déchets (indirect, temporaire)	Faible
Mammifères marins	Grand dauphin	Faible	Qualité de l'eau / déchets (indirect, temporaire)	Faible
Chiroptères	Minioptère de Schreibers	Modéré	Pollution lumineuse / bruit (indirect, temporaire) - Altération de la continuité arborée (direct, permanent)	Modéré
Avifaune	Martinet pâle	Modéré	Destruction potentielle de nids voire d'individus (direct, temporaire et permanent)	Fort
	Hirondelle rousseline	Faible	Destruction potentielle de nids voire d'individus (direct, temporaire et permanent)	Modéré
	Gobemouche gris	Faible	Perturbation en halte migratoire (indirect, temporaire)	Négligeable
	Tourterelle des bois	Modéré	Destruction potentielle de nids voire d'individus (direct, temporaire et permanent)	Fort
Reptiles terrestres	Tarente de Maurétanie	Faible à négligeable	Destruction possible lors des travaux (direct, permanent)	Faible

Entomofaune	Lucane / Capricorne	Modéré (hors emprise)	Aucun impact sur zones boisées périphériques, altération supplémentaire de la continuité de l'habitat (direct, permanent)	Faible
Coraux	Corail rouge	Faible	Colmatage / turbidité diffuse (indirect, atténué)	Négligeable

6.3 Typologie des impacts potentiels en exploitation

L'exploitation de l'établissement « Diamond Rock » est susceptible d'entraîner certains impacts environnementaux, directs ou indirects, de manière pérenne. Ces effets peuvent concerner notamment les espèces sensibles à la fréquentation humaine, au bruit récurrent ou à l'éclairage nocturne, ainsi que les continuités écologiques et la qualité du milieu marin. Les principaux impacts identifiés sont les suivants :

Tableau 14 : Typologie des impacts en phase d'exploitation

Impact	Description	Nature	Durée	Milieu/espèces concernées
Éclairage nocturne pérenne	Éclairage des circulations, parkings, bâtiments	Indirect	Permanent	Chiroptères (Minioptère), insectes, oiseaux nocturnes, continuité arborée
Présence humaine et flux touristiques	Fréquentation humaine continue sur site	Indirect	Permanent	Avifaune sensible, reptiles, continuités écologiques
Entretien des espaces verts	Élagage, coupe, débroussaillage, traitements phytosanitaires potentiels	Direct / indirect	Récurrent	Réservoir boisé, microhabitats faunistiques (entomofaune, reptiles)

Pollution diffuse et rejets urbains	Eaux grises, lessivage des voiries, huiles, etc.	Indirect	Permanent à long terme	Milieux marins sensibles : herbiers de posidonie, récifs, mollusques
Bruits liés à l'exploitation	Trafic interne, climatisation.	Indirect	Permanent	Oiseaux nicheurs, chiroptères, faune discrète
Fragmentation fonctionnelle du corridor boisé	Discontinuité du réservoir au sud si absence de replantation	Indirect	Permanent	Continuités écologiques terrestres, TVB régionale

Le tableau ci-après présente une synthèse des impacts potentiels du projet en phase d'exploitation, en lien avec les enjeux écologiques recensés localement. Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire ou patrimonial, il précise la nature des effets (directs ou indirects), leur durée (temporaire ou permanente), ainsi que le niveau d'impact brut pressenti, tenant compte de la fréquence des pressions, de leur étendue spatiale et de la sensibilité du compartiment écologique concerné.

Tableau 15 : Évaluation des impacts spécifiques en phase d'exploitation

Groupe	Nom / Désignation	Enjeu pressenti	Impact(s) identifié(s)	Niveau d'impact brut pressenti
Habitats naturels	Falaise méditerranéenne (1240)	Modéré	Érosion localisée accentuée par les circulations piétonnes et touristiques / engazonnement (indirect, permanent)	Modéré
	Matorrals / Phryganes (5210 / 5410)	Modéré	Écrêtement ou piétinement des ourlets (indirect, temporaire / saisonnier)	Modéré
	Pentes rocheuses siliceuses (8220)	Faible	Érosion localisée accentuée par les circulations piétonnes et touristiques / engazonnement (indirect, permanent)	Faible

	Forêts à <i>Q. ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i> (9340)	Modéré	Éclairage nocturne, fragmentation (indirect, permanent) réduction du couvert en marge sud, entretien (indirect, permanent)	Modéré
	Pinèdes mésogéennes (9540)	Modéré	Éclairage nocturne, Isolement accru, fréquentation touristique en frange boisée (indirect, permanent)	Modéré
	Lagunes côtières (1150)	Faible	Pollution diffuse (eaux grises, infiltration, ruissellement)	Faible
	Herbiers de posidonies (1120)	Fort	Pollution chronique (ruissellement chargé) → eutrophisation + colmatage des feuilles (indirect, permanent)	Modéré
	Récifs (1170)	Modéré	Turbidité liée au lessivage de surface (indirect, permanent)	Faible
Algues marines	Cystoseira spp.	Faible	Risques diffus liés à la qualité de l'eau (indirect, permanent)	Faible
Mollusques marins	Grande nacre	Fort	Colmatage du substrat, obstruction des siphons, perturbation de l'herbier hôte, Risques dus aux rejets, fréquentation littorale accrue (indirect, permanent)	Modéré
	Patelle géante	Fort	Colmatage du substrat, obstruction des siphons, perturbation de l'herbier hôte, Risques dus aux rejets, fréquentation littorale accrue (indirect, permanent)	Modéré
Reptiles marins	Tortue caouanne	Modéré	Rejets accidentels en mer, qualité de l'eau (indirect, permanent)	Faible
Mammifères marins	Grand dauphin	Faible	Rejets accidentels en mer, qualité de l'eau (indirect, permanent)	Faible
Chiroptères	Minioptère de Schreibers	Modéré	Éclairage nocturne des lisières arborées, corridors de vol (indirect, permanent)	Modéré
Avifaune	Martinet pâle	Modéré	Perte d'habitat potentiel en bâtiment, Éclairage nocturne, bruit, dérangement (indirect, permanent)	Modéré
	Hirondelle rousseline	Faible	Perte d'habitat potentiel en bâtiment, Eclairage nocturne, bruit, dérangement (indirect, permanent)	Faible
	Gobemouche gris	Faible	Présence humaine dans les espaces végétalisés durant les haltes migratoires (indirect, temporaire)	Négligeable
	Tourterelle des bois	Modéré	Perte d'habitat potentiel, Éclairage nocturne, bruit, dérangement humain (indirect, permanent)	Modéré

Reptiles terrestres	Tarente de Maurétanie	Faible à négligeable	Éclairage des murs, dérangement visuel (indirect, permanent)	Négligeable
Entomofaune	Lucane / Capricorne	Modéré (hors emprise)	Isolement fonctionnel des boisements périphériques (indirect, permanent)	Modéré
Coraux	Corail rouge	Faible	Turbidité / colmatage de la colonne d'eau (indirect, atténué)	Négligeable

6.4 Synthèse des impacts potentiels

Groupe	Nom / Désignation	Construction impact(s) identifié(s)	Niveau d'impact brut pressenti en construction	Exploitation impact(s) identifié(s)	Niveau d'impact brut pressenti en exploitation
Habitats naturels	Falaise méditerranéenne (1240)	Ruissellements accrus -> Érosion altération de la végétation (indirect, permanent)	Faible	Érosion localisée accentuée par les circulations piétonnes et touristiques / engazonnement (indirect, permanent)	Modéré
	Matorrals / Phryganes (5210 / 5410)	Si divagation perte de milieux pionniers potentiellement à proximité (direct, permanent)	Modéré	Écrêtement ou piétinement des ourlets (indirect, temporaire / saisonnier)	Modéré
	Pentes rocheuses siliceuses (8220)	Ruissellements accrus -> Érosion altération de la végétation (indirect, permanent)	Faible	Érosion localisée accentuée par les circulations piétonnes et touristiques / engazonnement (indirect, permanent)	Faible
	Forêts à <i>Q. ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i> (9340)	Si divagation perte de milieux à proximité, si débroussaillage de chênes présents sur le site	Modéré	Éclairage nocturne, fragmentation (indirect, permanent) réduction du couvert	Modéré

		altération supplémentaire de la continuité de l'habitat (direct, permanent)		en marge sud, entretien (indirect, permanent)	
	Pinèdes mésogéennes (9540)	Altération possible en frange sud, (si débroussaillage de <i>Pinus pinea</i> présents sur le site altération supplémentaire de la continuité de l'habitat (direct, permanent)	Modéré	Éclairage nocturne, Isolement accru, fréquentation touristique en frange boisée (indirect, permanent)	Modéré
	Lagunes côtières (1150)	Impact hydrologique indirect (ruissellement)	Faible	Pollution diffuse (eaux grises, infiltration, ruissellement)	Faible
	Herbiers de posidonies (1120)	Pollution / colmatage après ruissellement et/ ou infiltration (indirect, permanent)	Modéré	Pollution chronique (ruissellement chargé) → eutrophisation + colmatage des feuilles (indirect, permanent)	Modéré
	Récifs (1170)	Colmatage potentiel (indirect, temporaire)	Faible	Turbidité liée au lessivage de surface (indirect, permanent)	Faible
Algues marines	Cystoseira spp.	Turbidité diffuse (indirect, temporaire)	Faible	Risques diffus liés à la qualité de l'eau (indirect, permanent)	Faible
Mollusques marins	Grande nacre	Colmatage / eutrophisation après ruissellement et/ ou infiltration (indirect, permanent)	Modéré	Colmatage du substrat, obstruction des siphons, perturbation de l'herbier hôte, Risques dus aux rejets, fréquentation littorale accrue (indirect, permanent)	Modéré
	Patelle géante	Rejets diffus (indirect, permanent)	Modéré	Colmatage du substrat, obstruction des siphons, perturbation de l'herbier hôte, Risques dus aux rejets, fréquentation littorale accrue (indirect, permanent)	Modéré

Reptiles marins	Tortue caouanne	Qualité de l'eau / déchets (indirect, temporaire)	Faible	Rejets accidentels en mer, qualité de l'eau (indirect, permanent)	Faible
Mammifères marins	Grand dauphin	Qualité de l'eau / déchets (indirect, temporaire)	Faible	Rejets accidentels en mer, qualité de l'eau (indirect, permanent)	Faible
Chiroptères	Minioptère de Schreibers	Pollution lumineuse / bruit (indirect, temporaire) - Altération de la continuité arborée (direct, permanent)	Modéré	Éclairage nocturne des lisières arborées, corridors de vol (indirect, permanent)	Modéré
Avifaune	Martinet pâle	Destruction potentielle de nids voire d'individus (direct, temporaire et permanent)	Fort	Perte d'habitat potentiel en bâtiment, Éclairage nocturne, bruit, dérangement (indirect, permanent)	Modéré
	Hirondelle rousseline	Destruction potentielle de nids voire d'individus (direct, temporaire et permanent)	Modéré	Perte d'habitat potentiel en bâtiment, Eclairage nocturne, bruit, dérangement (indirect, permanent)	Faible
	Gobemouche gris	Perturbation en halte migratoire (indirect, temporaire)	Négligeable	Présence humaine dans les espaces végétalisés durant les haltes migratoires (indirect, temporaire)	Négligeable
	Tourterelle des bois	Destruction potentielle de nids voire d'individus (direct, temporaire et permanent)	Fort	Perte d'habitat potentiel, Éclairage nocturne, bruit, dérangement humain (indirect, permanent)	Modéré
Reptiles terrestres	Tarente de Maurétanie	Destruction possible lors des travaux (direct, permanent)	Faible	Éclairage des murs, dérangement visuel (indirect, permanent)	Négligeable
Entomofaune	Lucane / Capricorne	Aucun impact sur zones boisées périphériques, altération supplémentaire de la continuité de l'habitat (direct, permanent)	Faible	Isolement fonctionnel des boisements périphériques (indirect, permanent)	Modéré
Coraux	Corail rouge	Colmatage / turbidité diffuse (indirect, atténué)	Négligeable	Turbidité / colmatage de la colonne d'eau (indirect, atténué)	Négligeable

7. MESURES D'ATTENUATION

Conformément aux principes établis par le Code de l'environnement (article L.122-1 et suivants), la démarche d'évaluation des incidences s'inscrit dans le respect de la séquence **Éviter – Réduire – Compenser (ERC)**. Cette séquence constitue le socle de toute stratégie de limitation des impacts sur les milieux naturels et les espèces protégées, en priorisant l'évitement des atteintes significatives à la biodiversité.

Ainsi, les propositions de mesures ci-après sont structurées selon ces trois niveaux :

- **Éviter** : suppression ou modification des éléments du projet susceptibles de générer un impact, en phase travaux ou exploitation ;
- **Réduire** : limitation de l'intensité, de l'extension spatiale, de la durée ou de la fréquence des effets négatifs lorsqu'ils ne peuvent être totalement évités ;
- **Compenser** : mise en œuvre, en dernier recours, de mesures destinées à compenser les effets résiduels significatifs, en visant un gain écologique équivalent ou supérieur.

Les mesures proposées ont été construites en cohérence avec les enjeux écologiques identifiés sur le site (habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial), en lien avec les diagnostics et analyses d'impacts menés dans les chapitres précédents.

NB : L'ensemble des mesures proposées dans le présent dossier ont été revues à l'aune de la mise à jour du Dossier Loi sur l'Eau (DLE), transmise le 23 juillet 2025. Les engagements pris dans le DLE ont été repris ou renforcés dans les fiches qui suivent, de manière à assurer une cohérence complète entre les volets réglementaires et à garantir un haut niveau de prise en compte des incidences potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

6.1 Mesures intégrées dès la conception du projet

• ME1 : Maintien du réservoir de biodiversité sud.

- **Code Théma** : E2.2 e/f
- **Libellé** : Évitement géographique, Phase exploitation, e. Limitation (/ adaptation) des emprises du projet / f. Positionnement du projet, sur un secteur de moindre enjeu

Évitement intégral des secteurs périphériques boisés non impactés par le projet, notamment la frange sud du site, classée en « espace à planter » au PLU, en lien direct avec les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue. Aucun bâtiment n'est prévu dans cette zone. Conformément à la mise à jour du DLE transmise le 23 juillet 2025, le projet s'engage à ne pas intervenir dans les secteurs végétalisés périphériques ni au droit des haies identifiées. Une zone tampon végétalisée sera maintenue entre les aménagements et ces milieux, évitant toute altération du corridor écologique ou des habitats en bordure.



Figure 20 : Plan de masse et réservoir de biodiversité

6.2 Mesures de réduction des effets pendant les travaux

- **MR1 : Dispositif de gestion des eaux pluviales et de prévention des pollutions accidentelles en phase chantier**
 - **Chantier / Exploitation : Chantier**
 - **Code Théma : R2.1 d**
 - **Libellé : Réduction technique, Phase travaux**
 - d. Dispositifs préventifs de lutte contre une pollution et dispositifs d'assainissement provisoires de gestion des eaux pluviales et de chantier

Prévention du ruissellement pollué pendant les travaux

Le projet prévoit la mise en place d'un dispositif complet de lutte contre les risques de pollution accidentelle ou diffuse durant le chantier. Une zone étanche sera dédiée au stationnement des engins et au stockage des produits polluants ou sensibles, protégée par des bacs de rétention ou bâches imperméables. Les matériaux dangereux seront stockés hors zones sensibles, avec dispositifs de confinement adaptés.

Un kit anti-pollution (absorbants, barrages flottants, sacs de récupération) sera disponible en permanence sur le site. Les eaux de ruissellement issues du chantier seront gérées séparément grâce à des dispositifs de captation et de traitement provisoires : merlons de dérivation, filtres temporaires (type paille ou coco) placés dans l'axe des écoulements selon la topographie, et fossés de collecte. Ces aménagements permettront de limiter l'infiltration de polluants et d'éviter tout transfert accidentel vers les milieux marins sensibles situés en contrebas (herbiers de posidonie, récifs, coralligène).



Crédit photo : Cerema
Dispositif préventif de lutte contre une pollution :
boudins "coco" jouant un rôle de filtre temporaire



Position préconisée des dispositifs, suivant les
courbes de niveau du terrain naturel

Coût estimatif :

Poste	Éléments	Estimation indicative
Aire étanche de stockage/engins	géotextile + stabilisation + bacs de rétention	2 000 à 4 000 €
Kit anti-pollution complet	absorbants, barrages flottants, sacs	1 500 à 2 500 €
Merlons + fossés + filtres temporaires (paille/coco)	selon topographie (petit site)	3 000 à 5 000 €
Suivi et entretien chantier	rechargement des filtres, surveillance	1 000 à 2 000 €

Total estimatif : 7 500 à 13 500 € TTC (à ajuster selon les dimensions réelles du site et la durée du chantier généralement inclus dans le cout du chantier)

MR2 : Limitation des emprises et adaptation de la circulation en phase chantier

- **Chantier / Exploitation :** Chantier
- **Code Théma :** R1.1a / R1.1b / R2.1a
- **Libellés :**
 - R1.1a : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier
 - R1.1b : Limitation / adaptation des installations de chantier
 - R2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier

Maitrise de l'emprise du chantier et des circulations internes

L'organisation du chantier prévoit une réduction maximale des surfaces affectées par les travaux grâce à :

- La reconstruction des bâtiments strictement dans les emprises anciennes, sans emprise nouvelle
- L'utilisation exclusive des voies d'accès existantes et l'évitement des franges boisées sensibles
- La mise en place d'une délimitation physique des zones de chantier (piquetage, cordes, panneaux) évitant le recours systématique à la rubalise (fragile et polluante)
- L'établissement d'un plan de circulation des engins à vitesse réduite, incluant des itinéraires courts et contraints pour limiter le bruit, la poussière et les risques de collision
- Le balisage clair des zones interdites d'accès à l'aide de matériaux visibles et résistants

Cette mesure vise à protéger les habitats arborés du pourtour du site, la stratégie de confinement de la zone d'activité temporaire étant essentielle pour la préservation de la trame verte et des microhabitats.

Coût estimatif :

Poste	Éléments	Estimation indicative
Délimitation de l'emprise	piquets, corde, panneaux bois	1 000 à 2 000 €
Aménagement plan de circulation	plan, signalétique, marquage temporaire au sol	1 000 à 2 000 €
Matérialisation zones interdites	ganivelles, cordes, panneaux	1 000 à 2 000 €

Total estimatif : 3 000 à 6 000 € TTC (selon la surface et la durée du chantier, généralement intégré aux coûts du chantier)

MR3 : Protection préventive des arbres patrimoniaux durant les travaux

- **Chantier / Exploitation** : Chantier
- **Code Théma** : R1.1c
- **Libellé** : Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

Maintien des arbres méditerranéens préexistants sur site

Lors de la libération des emprises et du débroussaillage en amont du chantier, les individus d'essences arborées autochtones déjà présents sur site seront conservés et clairement balisés afin d'éviter toute coupe accidentelle. Sont concernés notamment :

- les chênes verts (*Quercus ilex*) et chênes verts à feuilles rondes (*Q. rotundifolia*)
- les pins parasols (*Pinus pinea*)

Ces arbres, présentent un intérêt écologique en tant que refuge potentiel pour les insectes saproxyliques ou xylophages, et participent au maillage arboré constituant la trame verte locale. Leur maintien permettra, à moyen et long terme, le vieillissement naturel des individus, favorable à une recolonisation par certaines espèces inféodées au bois mort ou à cavités.

Cette mesure préventive préfigure une mesure d'accompagnement ultérieure (phase exploitation) visant à favoriser la maturité écologique de ces arbres et leur rôle fonctionnel dans la connectivité paysagère (trame verte).

Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Balisage et protection des arbres	rubans, piquets, panneaux "Arbres à conserver"	800 à 1 200 €

Total estimatif : 800 à 1 200 € TTC

MR4 : Calendrier écologique des travaux

- **Chantier / Exploitation** : Chantier
- **Code Théma** : E4.1a et R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année
- **Libellé** : Adaptation du calendrier des travaux (hors période sensible)

Planification du début des travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune protégée

Les travaux de démolition, terrassement et gros œuvre démarreront exclusivement à l'automne (septembre-novembre), en dehors des périodes de reproduction ou de transit des espèces protégées potentiellement présentes dans les bâtiments (martinets, hirondelles).

Si les travaux sont réalisés en plusieurs phases, le démarrage de chaque phase lourde sera systématiquement calé sur cette fenêtre automnale. Les travaux ininterrompus entamés à l'automne pourront se poursuivre sur les saisons suivantes (printemps-été), mais aucun début de chantier ne pourra avoir lieu entre la mi-mars et fin août.

Cette mesure vise à prévenir la destruction d'habitats ou d'individus protégés (nids occupés, gîtes de chiroptères, etc.) et à respecter les obligations réglementaires afférentes à la protection de ces espèces.

		Périodes sensibles pour la faune et la flore et phasage des périodes de travaux lourds											
		janv.	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Période de sensibilité	Flore annuelle				Floraison								
	Avifaune		reproduction			Nidification							
	Reptiles	hibern.				Ponte							
	Chiroptères	hibernation				Mise-bas et élevage							
	Amphibiens	Hibernation		reproduction, déplacement									
Phasage favorable des													

sensibilité forte
 sensibilité modéré
 période la plus favorable - tous travaux
 chantier possible hors travaux lourds

Coût estimatif :

Aucun coût direct. Intégré à la planification générale du chantier

• **MR5 : Interdiction d'éclairage nocturne ou adaptation de l'éclairage en phase chantier**

- **Chantier / Exploitation** : Chantier
- **Code Théma** : R2.1k et R2.2c
- **Libellé** : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune

Afin de préserver les continuités écologiques et d'éviter toute nuisance visuelle susceptible d'impacter la faune nocturne (chiroptères, avifaune, insectes), l'éclairage nocturne du chantier sera proscrit.

En cas de nécessité absolue (travaux d'urgence ou sécurité), un éclairage strictement temporaire sera permis sous réserve des conditions suivantes :

- Orientation des éclairages exclusivement vers le sol et zones de travail,
- Pose de paralumes ou boucliers limitant toute diffusion latérale ou ascendante,
- Utilisation de lumières à spectre ambré ou sodium basse pression,
- Interruption automatique de l'éclairage par horloge astronomique ou détecteurs de mouvement,
- Aucun faisceau dirigé vers les lisières boisées.

Ce dispositif vise à réduire l'impact sur les cycles biologiques, les déplacements nocturnes et les comportements d'alimentation ou de reproduction de la faune locale.

Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Éclairage temporaire conforme	Ampoules sodium basse pression, détecteurs, paralumes	1 000 à 1 500 €
Équipements de coupure automatisée	Horloges astronomiques ou système de détection	800 à 1 200 €

Total estimatif : 0 à 2 700 € TTC

6.3 Mesures de réduction des effets pendant l'exploitation

• **MR6 : Réduction du ruissellement et de la pollution par maîtrise de l'imperméabilisation**

- **Chantier / Exploitation : Exploitation**
- **Code Théma : R2.2m**
- **Libellé :** Dispositif technique limitant les impacts sur la continuité hydraulique **a.** Réduction des surfaces imperméabilisées

Maîtrise des surfaces imperméabilisées et récupération des eaux pluviales :

Aucune nouvelle imperméabilisation ne sera créée : les reconstructions seront strictement limitées à l'emprise des bâtiments existants. La gestion des eaux pluviales a été précisée dans la mise à jour du DLE transmise le 23 juillet 2025. Elle repose sur une stratégie d'infiltration à la parcelle, avec recours à des techniques de rétention/infiltration (bassins, noues, etc.), dans l'objectif de ne pas aggraver les écoulements vers l'aval. Ce principe de non-aggravation est intégré à la conception hydraulique du projet. L'ensemble des surfaces hors bâti est traité en espaces verts, cheminements légers ou voiries poreuses. Le projet intègre un dispositif de récupération des eaux pluviales issues des toitures et de la voirie, avec filtration à la source (filtres dans les avaloirs) et traitement par deux séparateurs à hydrocarbures. La perméabilité globale du site sera donc améliorée par rapport à l'état initial, ce qui limitera les ruissellements pollués vers le littoral.

Coût estimatif : intégré au projet.

• MR7 : Préservation des habitats sensibles en phase d'exploitation

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : R1.2b
- **Libellé** : Réduction géographique, Phase exploitation, b. Balisage définitif divers ou mise en défens définitive (pour partie) ou dispositif de protection définitif d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

Balisage des cheminements piétons et sensibilisation du public

Afin de limiter l'érosion et le piétinement de la strate herbacée ou des microhabitats en frange littorale et en périphérie boisée du site, notamment autour de la crique en contrebas et des zones arborées, un balisage des cheminements piétons sera mis en place.

Les accès aux secteurs les plus sensibles seront matérialisés à l'aide de petits aménagements discrets (piquets bois ou cordage), visant à canaliser la fréquentation.

Des panneaux de sensibilisation pourront également être installés aux points d'accès stratégiques, afin d'informer les usagers sur la sensibilité écologique des milieux traversés (espèces protégées, habitats Natura 2000, enjeux de ruissellement).

Un support pédagogique sera également rendu disponible aux résidents, sous forme de formulaire ou livret illustré.

Coût estimatif :

Poste	Éléments	Estimation indicative
Balisage des cheminements	piquets bois + cordage ou ganivelle	2 000 à 4 000 €
Panneaux de sensibilisation	conception + impression + pose	1 500 à 2 500 €
Supports pédagogiques pour les résidents	impression d'un livret ou flyer A5	500 à 1 000 €

Total estimatif : 4 000 à 7 500 € TTC (à ajuster selon les matériaux retenus et le nombre de dispositifs à installer)

• **MR8 : Adaptation de l'éclairage en phase d'exploitation pour la préservation de la faune nocturne**

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : R2.2c
- **Libellé** : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune

Afin de limiter les nuisances lumineuses induites par l'exploitation de la résidence "Diamond Rock", et de préserver les corridors écologiques, l'activité des chiroptères, de l'avifaune nocturne et de l'entomofaune, un plan d'éclairage écologique sera mis en œuvre dès la livraison du site.

Ce plan prévoit les aménagements suivants :

- **Aucun éclairage** permanent des franges boisées ou zones végétalisées sensibles (sud et ouest du site),
- **Candélabres à spectre chaud (≤ 2700 K)**, non attirants pour les insectes, installés uniquement sur les cheminements sécurisés et les espaces fonctionnels,
- **Orientations strictes vers le sol**, sans débordement lumineux (réflecteurs internes, optiques directionnelles),
- **Équipement de coupure automatique** via horloge astronomique ou détection de présence (systèmes PIR),
- **Absence de luminaires sur mâts supérieurs à 3 m**, pour éviter l'éclairage de la canopée ou des zones de vol des chauves-souris.

Un contrôle régulier de l'efficacité du dispositif sera réalisé pendant les 2 premières années suivant la mise en service, avec possibilité de **recalibrage de l'intensité ou des horaires** en cas d'effets constatés sur la faune.

Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Candélabres LED ≤ 2700 K	x 4 à 5 unités + optiques directionnelles	~900 à 1 200 €
Pose + câblage + intégration	Fourniture + main d'œuvre	—
Horloges / détection	Systèmes anti-éclairage permanent (1 par zone ou groupé)	800 à 1 200 €

Total estimatif : 4 400 à 7 200 € TTC

• **MR9 : Stockage et réutilisation des eaux pluviales à des fins de défense incendie**

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : -
- Réserve enterrée destinée à l'aspersion préventive des façades – réduction du risque incendie

Dispositif de stockage et de réutilisation en prévention incendie :

Le projet intègre la mise en place, sous le bâtiment 5, d'un bassin enterré d'un volume de 280 m³ destiné à stocker les eaux pluviales pour un usage en aspersion préventive des façades en cas de risque d'incendie. Ce volume a été calculé selon les ratios d'arrosage usuels pour assurer une autonomie de 4 heures, en respectant les besoins par bâtiment.

L'eau est collectée par un réseau séparatif et stockée dans cet ouvrage, qui est prioritairement dédié à la protection incendie. Le trop-plein du bassin est dirigé vers un ouvrage de régulation avec rejet gravitaire vers la mer, sans impact sur les milieux environnants ni risque de submersion. Ce dispositif vient compléter les autres mesures de gestion des eaux du projet, tout en contribuant à la réduction des rejets directs.

(Cf. DLE)

Coût estimatif : intégré au projet

6.4 Mesures d'accompagnement et de suivis

MA1 : Favoriser le vieillissement écologique des arbres patrimoniaux conservés

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : A1.3a
- **Libellé** : Gestion conservatoire ou différenciée en faveur d'un habitat, d'un cortège ou d'une espèce patrimoniale

Vieillessement naturel et rôle écologique des arbres méditerranéens

Les individus arborés conservés durant la phase chantier (essentiellement *Pinus pinea* et *Quercus* spp.) feront l'objet d'un suivi minimal en phase d'exploitation, sans intervention sylvicole ou paysagère susceptible de nuire à leur évolution naturelle.

L'objectif est de :

- permettre le vieillissement des arbres pour l'installation progressive d'habitats microcavitaires
- favoriser la production de bois mort sur pied ou au sol
- améliorer la qualité d'accueil pour les coléoptères xylophages et autres espèces saproxyliques (ex : *Lucanus cervus*, *Cerambyx cerdo*)

Ces arbres jouent également un rôle de support pour les corridors écologiques terrestres, et leur préservation s'inscrit dans la trame verte locale. Aucun élagage ou abattage ne sera réalisé en dehors d'un strict impératif de sécurité.

Un panneau d'information pourra être installé à proximité de la résidence pour expliquer la valeur écologique de ces arbres, afin de sensibiliser les usagers.

Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Suivi & gestion conservatoire	visites écologue annuel, absence d'intervention sylvicole	Estimé dans suivi sur 5 ans
Panneau de sensibilisation	conception, impression, pose	500 à 700 €

Total estimatif : 500 à 700 € TTC

• MA2 : Entretien écologique différencié des espaces verts en phase d'exploitation

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : E4.2a et R3.2a
- **Libellé** : Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année

Entretien extensif des espaces verts pour limiter les perturbations écologiques

L'entretien des espaces verts sera encadré afin de limiter les impacts sur la biodiversité, notamment pendant les périodes de sensibilité biologique (nidification, reproduction). Il ne sera réalisé :

- **qu'en dehors des périodes sensibles** (mi-mars à fin juillet) pour éviter la destruction d'œufs, de juvéniles ou d'habitats de reproduction,
- **que si nécessaire** pour raisons de sécurité (risque incendie, accessibilité),
- **et selon des pratiques douces** : gestion manuelle ou mécanique légère, sans broyage systématique.

Les zones de friche ou les espaces à vocation écologique (lisières, marges boisées, zones en reconquête) seront fauchés, débroussaillés etc selon une méthode **centrifuge** (de l'intérieur vers l'extérieur), avec maintien de refuges en bordure pour permettre l'échappement de la faune.

Le phasage des plantations et de l'entretien différencié a été intégré dans le calendrier des travaux, comme précisé dans le DLE actualisé. Les palettes végétales seront définies par le paysagiste en cohérence avec les végétations locales (OLD), avec un suivi pluriannuel visant à favoriser la résilience écologique et l'intégration paysagère du site.

Cette gestion différenciée favorisera la reconquête de microhabitats pour les insectes, reptiles et oiseaux typiques des milieux ouverts et rudéraux.

Coût estimatif (intégré dans le cout de gestion des espaces verts) :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Entretien manuel/fauche douce	Prestataire écologique / fauchage ciblé hors période sensible	1 200 à 2 000 € / an
Formation des agents / consignes	Rédaction protocole d'entretien – sensibilisation personnel	500 € ponctuel

Total estimatif (5 ans) : 6 500 à 10 000 € TTC

MA3 : Aménagement paysager restauratif et écologique du site

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : A7.a
- **Libellé** : Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises

Recomposition paysagère intégrant des essences méditerranéennes locales

Dans une logique de restauration de la trame verte locale et d'amélioration de la fonctionnalité écologique du site, un aménagement paysager d'accompagnement sera mis en œuvre dans les secteurs non bâtis et non artificialisés.

Ce projet paysager combinera :

- à **50 %** une palette végétale **écologiquement cohérente avec le contexte méditerranéen local**,
- à **50 %** la palette préconisée par le **paysagiste concepteur** du projet, dans une logique d'intégration esthétique et d'accueil des usagers.

Les espèces locales recommandées incluent notamment :

- **Arbres et arbustes** : Chêne vert (*Quercus ilex*), Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), Phyllaire (*Phillyrea angustifolia*), Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*), Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), Arbousier (*Arbutus unedo*)
- **Plantes herbacées** : Immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*), Lavande maritime (*Lavandula stoechas*), Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*).
- **Grimpantes / couvre-sols** : Sédums, thym, romarin

Un plan de gestion différenciée sera associé à ces aménagements, incluant :

- la **garantie de reprise** des végétaux (remplacement pendant 3 ans),
- un **entretien raisonné** (aucune coupe systématique, pas de taille hors période adaptée),
- une **valorisation paysagère douce**, favorisant les lisières et interfaces écotones.

Un volet de **sensibilisation** (panneau, carte des plantations) pourra compléter la mesure pour encourager le respect de la végétation par les usagers.

Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Plantations et paillage écologique	Végétaux méditerranéens + palette paysagiste ($\pm 1\,500\text{ m}^2$)	8 000 à 10 000 €
Suivi, entretien & remplacement	Gestion différenciée – contrat 3 ans	4 000 à 5 000 €
Communication / panneaux	Cartels espèces, panneau de sensibilisation	500 à 800 €

Total estimatif : 12 500 à 15 800 € TTC

MA4 : Installation de nichoirs pour espèces cavernicoles (martinets, hirondelles)

- **Chantier / Exploitation** : Exploitation
- **Code Théma** : R2.21
- **Libellé** : Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité

Nichoirs pour Martinet pâle (*Apus pallidus*) et Hirondelle rousseline (*Cecropis daurica*)

Afin de compenser la non-accessibilité à d'éventuels gîtes naturels (présence non avérée) situés potentiellement dans les anciennes constructions, des nichoirs artificiels adaptés aux espèces cavernicoles seront installés sur les nouvelles constructions ou leurs abords. Ces dispositifs viseront à maintenir un potentiel d'accueil pour ces espèces.

Leur implantation s'effectuera dans le respect des recommandations suivantes :

- Orientation au sud-est à l'abri des vents dominants et des fortes chaleurs,
- Hauteur minimale de pose : 3 mètres,
- Absence d'obstacle à l'envol (ouverture sur espace dégagé),
- Matériaux durables, prévus pour un usage de longue durée,
- Entretien ou vérification annuelle intégrée dans le plan de gestion.



Nichoirs à Martinet pâle,
Viaduc de Cabrolles Vinci autoroutes

Au moins 6 nichoirs au total seront installés, répartis de manière homogène sur les bâtiments ou infrastructures proches des anciennes zones d'accès.

Un panneau pédagogique pourra également être implanté en lien avec les mesures de sensibilisation générales du projet.

Entreprises recommandées pour la fabrication de nichoirs spécifiques :



Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
6 nichoirs spécifiques	Modèles en bois ou matériaux composite + visserie	600 à 800 €
Pose et intégration	Par entreprise ou MOE	500 à 700 €
Panneau de sensibilisation	Support + visuel (A3 ou A2)	250 à 400 €

Total estimatif : 1 350 à 1 900 € TTC

• MS : Suivi environnemental du chantier et de l'exploitation

- **Chantier / Exploitation** : Chantier et Exploitation
- **Code Théma** : A6.1a et A6.2a
- **Libellé** : Dispositif de suivi environnemental du chantier et de l'exploitation

Suivi écologique et technique simplifié

Afin de garantir la bonne application des mesures environnementales et de vérifier l'absence d'impacts non anticipés, un dispositif de suivi allégé sera mis en œuvre à deux échelles :

- **Phase chantier** :
 - Vérification ponctuelle de la bonne mise en œuvre des mesures (balises, rubalises, dispositifs anti-ruissellement),
 - Présence d'un écologue ou référent environnement lors de la phase initiale et à des étapes clés,
 - Rédaction d'un rapport de suivi (photos, constats, recommandations).
- **Phase exploitation** :
 - Suivi annuel des niohirs (occupation, détérioration, nettoyage),
 - Évaluation visuelle des plantations et du maintien des espèces arborées conservées,
 - Bilan synthétique à 1 an et 3 ans post-chantier.

Le maître d'ouvrage ou l'exploitant pourra faire appel à un prestataire naturaliste externe ou à une association spécialisée locale pour assurer ce suivi dans une logique pédagogique et participative.

Coût estimatif :

Poste	Éléments techniques	Estimation indicative
Interventions chantier	2 à 3 passages ciblés par un écologue	1 500 à 2 000 €
Suivi exploitation 1 an + 3 ans	Niohirs, plantations, synthèse	1 000 à 1 500 €

Total estimatif : 2 500 à 3 500 € TTC

2.4 Liste des mesures et coûts associés

Code	Mesure	Coût estimatif min	Coût estimatif max
ME1	Maintien du réservoir de biodiversité sud	-	-
MR1	Dispositif de gestion des eaux pluviales et de prévention des pollutions accidentelles en phase chantier	7500 €	13500 €
MR2	Limitation des emprises et adaptation de la circulation en phase chantier	3000 €	6000 €
MR3	Protection préventive des arbres patrimoniaux durant les travaux	800 €	1200 €
MR4	Calendrier écologique des travaux	0 €	0 €
MR5	Interdiction d'éclairage nocturne ou adaptation de l'éclairage en phase chantier	0 €	2700 €
MR6	Réduction du ruissellement et de la pollution par maîtrise de l'imperméabilisation	0 €	0 €
MR7	Préservation des habitats sensibles en phase d'exploitation	4000 €	7500 €
MR8	Adaptation de l'éclairage pour la préservation de la faune nocturne	4400 €	7200 €
MR9	Stockage et réutilisation des eaux pluviales à des fins de défense incendie	-	-
MA1	Favoriser le vieillissement écologique des arbres conservés	500 €	700 €
MA2	Entretien écologique différencié des espaces verts	6500 €	10000 €
MA3	Aménagement paysager restauratif et écologique	12500 €	15800 €
MA4	Installation de nichoirs pour espèces cavernicoles	1350 €	1 900 €
MS	Suivi environnemental du chantier et de l'exploitation	2500 €	3 500 €

Le coût total estimé des mesures ERC s'élève à une fourchette comprise entre 43 050 € et 70 000 € TTC.

À noter que cette estimation englobe des actions s'inscrivant dans la durée, notamment le suivi environnemental post-chantier et l'entretien écologique des espaces verts, planifiés sur une période de 5 ans. Ces coûts sont donc répartis dans le temps, permettant de lisser la charge financière tout en assurant une cohérence écologique durable.

Il convient par ailleurs de préciser que ces montants sont donnés à titre indicatif : ils ont été estimés de manière approximative, « à la louche », et pourraient être affinés selon les choix définitifs de matériaux, de prestataires, ou encore selon la stratégie de gestion des espaces à long terme

8. IMPACTS RESIDUELS ATTENDUS APRES MESURES

7.1 Vérification de l'absence d'incidences significatives

Tableau 16 : Application de la séquence ER

Groupe	Nom / Désignation	Construction impact(s) identifié(s)	Niveau d'impact brut pressenti en construction	Mesure ER chantier	Exploitation impact(s) identifié(s)	Niveau d'impact brut pressenti en exploitation	Mesures ER exploitation	Impact résiduel	Mesures AS
Habitats naturels	Falaise méditerranéenne	Ruissellements Érosion	Faible	MR1	Érosion circulations piétonnes et touristiques	Modéré	MR6 MR7	Négligeable	MS
	Matorrals / Phryganes	Divagation	Modéré	MR2	Piétinement	Modéré	MR7	Négligeable	MS
	Pentes rocheuses siliceuses	Ruissellements Érosion	Faible	MR1	Érosion circulations piétonnes et touristiques /	Faible	MR6 MR7	Négligeable	MS
	Forêts à <i>Q. ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	Altération supplémentaire de la continuité	Modéré	ME1 MR2 MR3	fragmentation réduction du couvert en marge sud,	Modéré	MR7	Négligeable	MA1 MA2 MA3 MS
	Pinèdes mésogéennes	Altération possible en frange sud, altération supplémentaire de la continuité	Modéré	ME1 MR2 MR3	Isolement accru, fréquentation touristique	Modéré	MR7	Négligeable	MA1 MA2 MA3 MS
	Lagunes côtières	Ruissellements	Faible	MR1	Pollution diffuse	Faible	MR6	Négligeable	MS
	Herbiers de posidonies	Pollution / colmatage	Modéré	MR1	Pollution chronique	Modéré	MR6	Négligeable	MS
	Récifs	Colmatage potentiel	Faible	MR1	Turbidité	Faible	MR6	Négligeable	MS
Algues marines	Cystoseira spp.	Turbidité diffuse	Faible	MR1	Risques diffus liés à la qualité de l'eau)	Faible	MR6	Négligeable	MS
Mollusques marins	Grande nacre	Colmatage / eutrophisation	Modéré	MR1	Colmatage du substrat, fréquentation littorale	Modéré	MR6	Négligeable	MS
	Patelle géante	Rejets diffus	Modéré	MR1	Colmatage du substrat, fréquentation littorale	Modéré	MR6 MR7	Négligeable	MS

Reptiles marins	Tortue caouanne	Qualité de l'eau / déchets	Faible	MR1	Rejets accidentels en mer, qualité de l'eau	Faible	MR6	Négligeable	MS
Mammifères marins	Grand dauphin	Qualité de l'eau / déchets	Faible	MR1	Rejets accidentels en mer	Faible	MR6	Négligeable	MS
Chiroptères	Minioptère de Schreibers	Pollution lumineuse / bruit Altération de la continuité arborée	Modéré	ME1 MR2 MR3 MR4 MR5	Éclairage nocturne	Modéré	MR7 MR8	Négligeable	MA1 MA2 MA3 MS
Avifaune	Martinet pâle	Destruction potentielle (nidif non avérée)	Fort	MR2 MR4	Perte d'habitat potentiel Éclairage nocturne, bruit, dérangement	Modéré	MR8	Négligeable	MA2 MA3 MA4 MS
	Hirondelle rousseline	Destruction potentielle (nidif non avérée)	Modéré	MR2 MR4	Perte d'habitat potentiel Éclairage nocturne, bruit, dérangement	Faible	MR8	Négligeable	MA2 MA3 MA4 MS
	Gobemouche gris	Perturbation	Négligeable	MR2 MR3 MR5	Présence humaine durant les haltes migratoires	Négligeable	MR7 MR8	Négligeable	MA2 MA3 MS
	Tourterelle des bois	Destruction potentielle (nidif non avérée)	Fort	ME1 MR2 MR3 MR4 MR5	Perte d'habitat potentiel Éclairage nocturne, bruit, dérangement	Modéré	MR7 MR8	Négligeable	MA1 MA2 MA3 MS
Reptiles terrestres	Tarente de Maurétanie	Destruction possible lors des travaux	Faible	MR2 MR5	Éclairage des murs, dérangement	Négligeable	MR8	Négligeable	MA2 MS
Entomofaune	Lucane / Capricorne	Altération supplémentaire de la continuité de l'habitat	Faible	ME1 MR2 MR3 MR4 MR5	Isolement fonctionnel des boisements	Modéré	MR7 MR8	Négligeable	MA1 MA3 MS
Coraux	Corail rouge	Colmatage / turbidité diffuse	Négligeable	MR1	Turbidité / colmatage de la colonne d'eau	Négligeable	MR6	Négligeable	MS

7.1 Justification de la non-nécessité d'une évaluation approfondie

À l'issue de l'analyse croisée des impacts identifiés et des mesures mises en œuvre, le niveau d'impact résiduel est jugé **négligeable** pour l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial potentiels. Le projet est implanté sur un site déjà anthropisé, sans emprise nouvelle sur des milieux naturels sensibles, et présente une **réduction nette des surfaces imperméabilisées**.

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont **adaptées et cohérentes** avec les enjeux pressentis maximaux du territoire. Elles intègrent un **calendrier de travaux ajusté**, une **gestion écologique du site** en phase d'exploitation, des **dispositifs anti-ruissellement** et une **intégration paysagère respectueuse de la trame verte et bleue**.

Par ailleurs, dans une logique de précaution, les impacts ont été **analysés en considérant la présence potentielle des espèces sensibles**. L'évaluation repose donc sur un scénario maximaliste, permettant d'anticiper les pressions écologiques les plus fortes.

Dans ce contexte, **aucune mesure de compensation n'est requise**, et les effets du projet sont **pleinement maîtrisés sans incidence notable sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 voisin**.

Il n'apparaît donc **pas nécessaire de procéder à des inventaires naturalistes complémentaires ni à une évaluation environnementale approfondie**.

Annexe 2 : Données complètes Faune PACA

Avifaune :

Avifaune présente des données Faune PACA (2020-2025)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Rapace forestier, potentiellement en survol du site. Absence totale d'habitat de nidification ou d'alimentation.	Négligeable
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ardéidé inféodé aux zones humides. Aucune zone en eau présente sur ou à proximité immédiate du site.	Négligeable
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Passereau des milieux boisés clairs. Milieux absents, présence possible uniquement en migration.	Négligeable
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Limicole des zones saumâtres et vasières. Aucun habitat disponible, passage possible en migration.	Négligeable
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Rapace piscivore. Survol possible en migration, sans ressource alimentaire disponible.	Négligeable
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Espèce montagnarde forestière. Aucune compatibilité avec le site urbanisé et côtier.	Négligeable
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Nicheur côtier en falaise rocheuse. Site éloigné du littoral fonctionnel, absence totale d'habitat.	Négligeable
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Nicheur nocturne des roselières. Milieu inexistant sur site, aucun repos ou gagnage possible.	Négligeable
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fréquente les marais et roselières. Aucune zone humide à proximité directe.	Négligeable
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Espèce des cultures ouvertes. Pas de structure favorable dans ce site très artificialisé.	Négligeable
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Rapace des roselières. Survol possible, mais absence totale d'habitat de reproduction.	Négligeable
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	Rapace steppique migrateur. Aucun habitat de halte ou chasse présent.	Négligeable
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Limicole nicheur des lagunes. Aucun habitat d'accueil, passage migratoire hypothétique.	Négligeable
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Limicole de passage, vasières uniquement. Milieux absents, présence très improbable.	Négligeable
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Espèce de migration, utilise berges boueuses. Aucun habitat compatible sur site.	Négligeable
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Grande cigogne forestière, niche en altitude. Passage lointain possible, pas d'enjeu local.	Négligeable
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Rapace spécialisé sur reptiles, forêt claire. Milieux trop urbanisés pour une utilisation réelle.	Négligeable
Cormoran huppé de Méditerranée	<i>Gulosus aristotelis desmarestii</i>	Nicheur en falaise côtière. Observation possible en mer, aucun ancrage terrestre.	Négligeable
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Limicole côtier en halte migratoire. Aucun substrat favorable identifié sur site.	Négligeable
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Ardéidé des zones humides. Aucun point d'eau, usage impossible du site.	Négligeable
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Limicole des zones humides littorales. Milieu inexistant ici, présence improbable.	Négligeable
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Rapace de milieux ouverts. Pas d'habitat de chasse sur le site.	Négligeable
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur en garrigues et boisements clairs. Pas de milieu adapté, présence transitoire possible.	Négligeable
Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonora</i>	Rapace littoral nicheur. Aucun site de reproduction ou halte identifié.	Négligeable
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Petit faucon hivernant. Présence très ponctuelle possible, sans enjeu local.	Négligeable

Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Rapace estival, chasse en vol. Pas d'installation durable possible.	Négligeable
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Rapace rupestre non nicheur sur site. Le secteur pourrait ponctuellement être survolé en chasse grâce au relief dégagé, mais l'intérêt trophique du site semble limité en raison de la faible densité de proies potentielles.	Négligeable
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	Oiseau grégaire des zones humides. Aucun point d'eau localement.	Négligeable
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	Espèce marine. Présence en mer possible, pas d'enjeu terrestre.	Négligeable
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Passereau forestier commun. Halte migratoire possible dans les pins d'Alep du site.	Faible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Espèce strictement forestière, niche dans les feuillus caducifoliés. La pinède du site est homogène et artificielle, sans strate favorable. Présence très improbable	Négligeable
Goéland railleur	<i>Chroicocephalus genei</i>	Laridé côtier. Présence régulière sur le littoral, pas d'enjeu sur site.	Négligeable
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Corvidé rupestre, nicheur en falaise. Milieux absents ici.	Négligeable
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Grande migratrice. Passage en altitude uniquement, pas d'interaction avec le site.	Négligeable
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Chasseur aérien méditerranéen. Survol probable, pas d'implantation locale.	Négligeable
Héron garde-bœufs	<i>Ardea ibis</i>	Héron grégaire. Pas d'eau libre, aucune zone d'alimentation disponible.	Négligeable
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Ardéidé nicheur en roselière. Incompatibilité totale avec le site.	Négligeable
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Nicheur en falaise ou bâtiment. Présence possible sur structures désaffectées.	Négligeable
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis rufula</i>	Espèce méridionale en expansion. Nidification possible dans des bâtiments ouverts, mais le manque de milieux ouverts favorables à la chasse (insectes) limite fortement l'attractivité du site.	Faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Espèce typique des milieux semi-ouverts à sols meubles. Le site est trop fermé, urbanisé et sec pour constituer un habitat fonctionnel. Présence estivale peu probable	Négligeable
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	Espèce cavernicole estivale. Utilisation possible en chasse aérienne ponctuelle, mais site peu favorable à la nidification (absence de cavités profondes en hauteur)	Négligeable
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	Apodidé méditerranéen nicheur. Nidification possible dans les cavités de bâtiments désaffectés si celles-ci sont accessibles.	Modéré
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Espèce strictement forestière des conifères montagnards. La pinède artificielle du site n'offre aucun habitat adapté. Présence très improbable.	Négligeable
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Grand rapace forestier. Observation en survol possible.	Négligeable
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	Passereau rupestre. Aucun habitat adapté sur site.	Négligeable
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyætus melanocephalus</i>	Laridé nicheur côtier. Observation marine possible.	Négligeable
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Laridé de petite taille. Pas de site de reproduction.	Négligeable
Petit limicole indéterminé	<i>Charadriiformes sp. (pusilli)</i>	Groupe de limicoles. Pas d'habitat propice identifié.	Négligeable
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Colombidé forestier. Présence possible dans les zones arborées.	Négligeable
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Oiseau marin plongeur. Aucune interface terrestre.	Négligeable
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Passereau alpin, rare en plaine. Présence hautement improbable.	Négligeable
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Espèce forestière des feuillus caducifoliés. Absence totale d'habitat de reproduction. Halte migratoire possible, usage ponctuel du site en alimentation en migration	Négligeable
Puffin de Scopoli	<i>Calonectris diomedea</i>	Nicheur strictement marin. Observation en mer seulement.	Négligeable
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	Espèce en danger critique. Présence uniquement en mer.	Négligeable

Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>	Espèce marine niche sur îlots. Aucun habitat disponible.	Négligeable
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Passereau cavernicole. Milieux absents.	Négligeable
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Laridé piscivore. Pas d'usage terrestre.	Négligeable
Tadorné de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Anatidé des zones humides. Aucune zone aquatique sur site.	Négligeable
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Passereau des zones ouvertes. Aucun habitat favorable.	Négligeable
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	Passereau des garrigues rocailleuses. Aucun habitat favorable.	Négligeable

Entomofaune :

Entomofaune issue des données Faune PACA (2020-2025)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Utilisation possible du site	Enjeu pressenti
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Espèce ubiquiste des milieux ouverts. Présence estivale possible sur le site.	Négligeable
Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>	Espèce commune en milieux ouverts. Présence probable sur le site.	Négligeable
Marbré de Cramer	<i>Euchloe crameri</i>	Espèce typique des zones ouvertes xériques. Présence possible.	Négligeable
Marbré-de-vert	<i>Pontia daplidice</i>	Lépidoptère commun. Utilisation probable des milieux ouverts du site.	Négligeable
Pacha à deux queues	<i>Charaxes jasius</i>	Espèce méditerranéenne liée aux arbustes. Présence ponctuelle possible.	Négligeable
Piérade de l'ibérie	<i>Pieris mannii</i>	Papillon de milieux ouverts. Présence possible.	Négligeable
Tityre	<i>Pyronia bathseba</i>	Présence possible dans les fourrés et lisières claires du site.	Négligeable
Sphinx de l'Euphorbe	<i>Hyles euphorbiae</i>	Présence potentielle sur le site.	Négligeable
Sphinx livournien	<i>Hyles livornica</i>	Espèce migratrice occasionnelle. Présence possible.	Négligeable
Spoladea recurvalis	<i>Spoladea recurvalis</i>	Espèce opportuniste. Présence possible ponctuelle.	Négligeable
Zygène de Carniole	<i>Zygaena carniolica</i>	Lépidoptère patrimonial de milieux ouverts. Présence possible.	Négligeable
Zygène de la petite coronille	<i>Zygaena fausta</i>	Milieux xériques clairs. Présence possible.	Négligeable
Criquet cendré	<i>Locusta migratoria migratorioides</i>	Milieux herbacés ouverts. Présence possible sur site.	Négligeable
Criquet des garrigues	<i>Omocestus raymondi</i>	Garrigues sèches. Présence possible sur le site.	Négligeable
Criquet des Ibères	<i>Ramburiella hispanica</i>	Espèce méditerranéenne. Présence possible ponctuelle.	Négligeable
Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i>	Espèce ubiquiste. Présence probable sur le site.	Négligeable
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	Espèce méditerranéenne. Présence possible ponctuelle.	Négligeable
Grillon des bastides	<i>Gryllomorpha dalmatina</i>	Espèce discrète des bâtiments. Présence possible ponctuelle.	Négligeable
Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caerulans</i>	Milieux rocailleux ouverts. Présence probable sur site.	Négligeable
Scolie des jardins	<i>Megascolia maculata</i>	Présence possible dans les espaces boisés ouverts du site.	Négligeable
Fausse Mante	<i>Geomantis larvodes</i>	Espèce méditerranéenne à enjeu patrimonial. Présence possible ponctuelle.	Négligeable
Mante d'Étrurie	<i>Ameles spallanzania</i>	Milieux secs et herbacés. Présence possible sur le site.	Négligeable

Annexe 3 : Bibliographie naturaliste et écologique

Ouvrages ornithologiques

- Peterson R., Mountfort G., Hollom P.A.D., Géroutet P. (2010). Guide Peterson des oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé.
- Jourdain P. (2021). Guide expert des oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé.
- Collectif (LPO). Atlas des oiseaux de France métropolitaine, Volumes 1 et 2. Muséum national d'Histoire naturelle, LPO.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (2020). Guide ornitho – Tous les oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé.
- F. Pellerin et al. (2017). Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Vol. 1 & 2. LPO, MNHN, OFB, SEOF.

Chauves-souris et mammifères

- Barataud M. (2015). Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopie Éditions.
- Camberlein P., Leblanc F. (2017). Le hérisson d'Europe. Delachaux et Niestlé.

Reptiles, amphibiens

- Jooris P. (2015). Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotopie Éditions.
- Cheylan M. (2013). Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopie Éditions.

Coléoptères, Papillons et libellules

- Lafranchis T. (2015). Papillons de France – Guide de détermination des papillons diurnes. Diatheo.
- Lafranchis T., Jutzeler D., Guillossou J.Y., Kan B. & P. (2021). La Vie des Papillons – Écologie, biologie et comportement des Rhopalocères de France. Diatheo.
- Doucet B. (2016). Papillons de France – Guide d'identification. Delachaux et Niestlé.
- Dijkstra K.D.B. et Lewington R. (2006). Guide des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopie Éditions.
- Albouy V., Richard D. (2014). Coléoptères d'Europe. Delachaux et Niestlé.

Flore, habitats et végétation

- Tison J.M., de Foucault B. (2014). Flora Gallica – Flore de France. Biotopie Éditions, SBf.
- Tison J.M., Jauzein P., Michaud H. (2014). Flore de la France méditerranéenne continentale. Naturalia Publications.
- Rameau J.C., Mansion D., Dumé G. (2008). Flore forestière française – Vol. 1, 2 et 3. IDF Éditions.
- Lieutaghi P. (1986). Le Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux. Actes Sud.
- Jacamon M. (1995). Tableaux des forêts françaises. Parc National des Cévennes.
- Chavatte M. et al. (2012). Guide des lichens des arbres. Éditions Biotopie.

- Hacquemand J. (2010). Guide de dendrologie – Arbres, arbustes et arbrisseaux des forêts françaises. Institut pour le Développement Forestier.

Écologie appliquée et génie écologique

- Gerber L., Griselin J.-B. (2020). La compensation écologique. Éditions Tec & Doc.
- Hulot K. (2018). Plantes des haies champêtres. Éditions Graine de Jardin.
- Labiais G. (2022). Haies champêtres : la nature au jardin. Éditions Terre Vivante.
- Association Pollinis (2019). Planter des haies refuges pour les pollinisateurs. Éditions Pollinis.
- Regnery B. (2016). Créer une mare naturelle. Éditions Ulmer.
- Doucet D., Laversin T. (2012). Nichoirs, mangeoires & Cie. Éditions Terre Vivante.
- Collectif (MNHN). Écologie des zones humides. Éditions Tec & Doc.

Annexe 4 : Webographie non exhaustive

Bases de données naturalistes et habitats

- **SILENE PACA** – Système d'information régional sur la nature et les paysages
<https://www.silene.eu>
- **Faune-France** – Plateforme nationale d'observations naturalistes
<https://www.faune-france.org>
- **INPN – Inventaire National du Patrimoine Naturel**
<https://inpn.mnhn.fr>
- **BATRAME PACA** – Trame verte et bleue, continuités écologiques régionales
<https://batrame.paca.developpement-durable.gouv.fr>

Cartographie et visualisation

- **Géoportail (IGN)** – Cartes topographiques, couches Natura 2000, ZNIEFF, etc.
<https://www.geoportail.gouv.fr>
- **Cartélie** – Portail cartographique documentaire des services de l'État
<https://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do>
- **QGIS** – Logiciel SIG open source pour l'analyse environnementale
<https://qgis.org>
- **InfoTerre – BRGM** – Données géologiques, hydrogéologiques, sols, carrières, etc.
<https://infoterre.brgm.fr>

Zones humides et milieux aquatiques

- **Réseau Zones Humides (Pôle-relais zones humides)** – Ressources, gestion, politiques publiques
<https://www.pole-zhi.org>
- **Zones humides France** – Portail national (inventaires, outils, réglementation)
<https://www.zones-humides.org>
- **EauFrance – Le service public d'information sur l'eau**
<https://www.eaufrance.fr>
- **Observatoire national des zones humides (ONZH)**
<https://www.zones-humides.eaufrance.fr>

Sites institutionnels et réglementaires

- **Ministère de la Transition Écologique**
<https://www.ecologie.gouv.fr>
- **OFB – Office Français de la Biodiversité**
<https://ofb.gouv.fr>
- **EUR-Lex – Accès aux directives européennes (Habitats, Oiseaux)**
<https://eur-lex.europa.eu>

Statuts de conservation

- **UICN France – Listes rouges nationales**
<https://uicn.fr/liste-rouge-france/>

- **IUCN Red List – Listes rouges mondiales**
<https://www.iucnredlist.org>
- **Tela Botanica** – Réseau collaboratif pour la botanique francophone
<https://www.tela-botanica.org>

Ressources spécifiques Natura 2000 – PACA & Var

- **Livret d'évaluation des incidences Natura 2000 (DREAL PACA)**
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
(Biodiversité > Natura 2000 > Publications)
- **GeoIDE-Carto Natura 2000 (DREAL PACA)**
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
(Accès directs > Données / Cartographies)
- **Fiches de sites Natura 2000 – Ministère**
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>
(Eau et Biodiversité > Natura 2000)
- **DOCOB (Documents d'objectifs) en PACA**
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
- **Formulaires Standard de Données Natura 2000 (INPN)**
<https://inpn.mnhn.fr>
- **Liste des animateurs Natura 2000 – DREAL PACA**
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
- **Portail Natura 2000 – Préfecture du Var**
<http://www.var.gouv.fr/natura-2000-r1939.html>

Cahiers de référence – Habitats Natura 2000

- **Cahiers d'habitats Natura 2000 (MNHN / MTECT)**
Description détaillée des habitats d'intérêt communautaire en France (EUR 27)
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/habitats/cahiers-habitats>

Annexe 5 : Formulaire dûment rempli

FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)	
--	---

Pour quoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

<i>L'évaluation des incidences</i> est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000. Vous trouverez toutes les informations nécessaire pour remplir ce formulaire dans la rubrique "Ou trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire

Coordonnées du porteur de projet:

Nom (personne morale ou physique) : SAS LA GARDIOLE REAL ESTATE

Adresse : 105 Rue des Alliés

Commune et département : 38100 Grenoble

Téléphone : 04.76.24.80.60

Email : am@mv-residences.com

Nom du projet:

Diamond Rock

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) :

Six-Fours-Les-Plages - La Gardiole

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en oeuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

- ☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- ☐ Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

☐ Liste nationale : item n°

☒ Liste locale 1: item n°

Art 4 - 16 a) et peut être e)

☐ Liste locale 2 : item n°

☐ j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

• FR

• FR

• FR

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales_a7711.html
(Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, des travaux ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet ou de l'intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, des travaux ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Le projet porte sur la réhabilitation d'un ancien site militaire situé à Six-Fours-les-Plages, anciennement occupé par des laboratoires de la Marine nationale. Aujourd'hui à l'abandon, ce site fait l'objet d'un projet de reconversion en hébergement touristique.

b. Motivation du projet

☒ économique ☐ social ☐ sécurité publique ☐ environnemental

☐ autres (préciser)

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de commune :	Six-Fours-Les-Plages	N° Département :	83
adresse :	580 chemin de la Gardiole		
Lieu-dit :	La Gardiole		
parcelles cadastrales :	BK 397, BK 399, BK 400, BK 402 et BK 403,		

☐ En site(s) Natura 2000. Cocher le(s) site(s) concerné(s) :

- ☐ FR9301615 : Basses gorges du Verdon ZSC
- ☐ FR9301610 : Cap Sicié - Six-Fours ZSC
- ☐ FR9312014 : Colle du Rouet (La) ZPS
- ☐ FR9301624 : Corniche varoise - Taillat - Lardier - Camara ZSC
- ☐ FR9301589 : Durance (La) ZSC
- ☐ FR9312003 : Durance (La) ZPS
- ☐ FR9301627 : Embouchure de l'Argens ZSC
- ☐ FR9301628 : Estérel ZSC
- ☐ FR9312016 : Falaises du Mont Caume ZPS
- ☐ FR9301625 : Forêt de Palayson - Bois du Rouet ZSC
- ☐ FR9301574 : Gorges de la Siagne ZSC
- ☐ FR9301616 : Grand canyon du Verdon - Plateau de la Palud (ZSC)
- ☐ FR9310020 : Iles d'Hyères (ZPS)
- ☐ FR9302001 : Lagune du Brusc (La) ZSC
- ☐ FR9301621 : Marais de Gavoty - Lac de bonne Cougne - Lac Redon ZSC
- ☐ FR9301606 : Massif de la Sainte-Baume ZSC
- ☐ FR9301617 : Montagne de Malay ZSC
- ☐ FR9301605 : Montagne Sainte-Victoire ZSC
- ☐ FR9310067 : Montagne Sainte-Victoire ZPS
- ☐ FR9301608 : Mont Caume, Mont Faron, forêt des Morières ZSC
- ☐ FR9301620 : Plaine de Vergelin-Fontigon - Gorges de Chateaudouble - Bois des Clappes ZSC
- ☐ FR9310110 : Plaine des Maures (La) ZPS
- ☐ FR9301622 : Plaine et massif des Maures ZSC
- ☐ FR9301609 : Pointe Fauconnière (La) ZSC
- ☐ FR9301613 : Rade d'Hyères ZSC
- ☐ FR9312026 : Sainte-Baume occidentale ZPS
- ☐ FR9312008 : Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)
- ☐ FR9301618 : Sources et tufs du Haut Var ZSC
- ☐ FR9301626 : Val d'argens (Le) ZSC
- ☐ FR9312022 : Verdon (Le) ZPS
- ☐ FR9301997 : Embiez - Cap Sicié ZSC

☒ Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

à 10m	(m ou km) du site n° FR93-	01997 : Embiez - Cap Sicié ZSC
à 145	(m ou km) du site n° FR93-	01610 : Cap Sicié - Six-Fours ZSC

à 500	(m ou km) du site n° FR93-	02001 : Lagune du Brusc (La) ZSC
à	(m ou km) du site n° FR93-	

d. Étendue/emprise du projet, des travaux ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/du projet (si connue) :

6 102 m² (m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☒ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m)

- Emprises en phase chantier : (m²)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, les travaux ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

voiries comprises dans l'emprise au sol

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention :

- Projet, travaux, intervention :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 1 mois

☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☒ Printemps

☒ Automne

☒ Été

☒ Hiver

- Fréquence :

- ☐ chaque année
- ☐ chaque mois
- ☐ autre (préciser) :

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet, les travaux généreront des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).

Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Récupérateur eau de toiture pour arrosage goutte à goutte, récupérateur et filtration des eaux de voiries, dimensionnement des canalisations de rejet des bassins versants à la mer

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet en euros (€) et toute taxe comprise (TTC).

Coût global du projet en chiffres : (TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| ☐ < à 5 000 € TTC | ☐ de 20 000 € à 100 000 € TTC |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € TTC | ☒ > à 100 000 € TTC |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

- ☒ Travaux en falaise
- ☒ Nécessité élagage, coupe d'arbres
- ☒ Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules
- ☒ Stockage engins et matériaux
- ☒ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)
- ☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur les ressources

- ☒ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Prélèvement d'eau
- ☐ Prélèvement de matériaux (bois, granulat, blocs de pierre, ...)
- ☐ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales, ...)
- ☐ Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)

Impact sur les espaces et les espèces

- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☐ Piétinements

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
- ☒ Bruits
- ☒ Vibrations
- ☐ Travaux nocturnes
- ☒ Travaux diurnes
- ☐ Nécessité éclairage chantier
- ☐ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
- ☐ Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)
- ☐ Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)

Autres incidences possibles

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

La zone d'influence comprend les abords du projet, notamment les boisements ainsi que les zones Natura 2000 citées précédemment.

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet, les travaux ou l'intervention sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

☐ Parc National :

☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :

☐ Site Inscrit/Classé:

☐ Réserve de Biosphère :

☐ Parc Naturel Régional (PNR) :

☐ Réserve Naturelle Nationale (RNN) :

☐ Réserve Naturelle Régionale (RNR):

☐ Aires Marines Protégées (AMP) :

☐ Sanctuaire Pelagos (ASPIM) :

☐ Espace Naturel Sensible (ENS) :

☒ Espace Boisé Classé (EBC) :

☐ Site Naturel Protégé du Conservatoire du Littoral (CDL) :

☐ Site international zones humides RAMSAR :

☐ Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection :

☒ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

☒ Terrestre de type I ☒ Terrestre de type II ☐ Marine de type I ☐ Marine de type II

ZNIEFF 930012490 – Cap Sicié (type 2 continentale) ZNIEFF 93M000067 – Falaises de la Lecqu

☐ Plan national d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

☐ Aigle de Bonelli ☐ Tortue d'Hermann ☐ Lézard Ocellé ☐ Gypaète barbu ☐ Petite Masette

Si dans l'emprise du PNA Tortue d'Hermann indiquer la zone de sensibilité :

- ☐ majeure
- ☐ notable
- ☐ moyenne à faible
- ☐ très faible

Une note précisant les modalités de prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats dans les projets d'aménagement est disponible sur le site de la DREAL PACA (<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/deuxieme-plan-national-d-actions-2018-2027-en-a385.html>)

☐ réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique) :

☐ zone humide (inventaire départemental) :

☐ zone de compensation :

☐ site conservatoire des espaces naturels :

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture

- ☐ Sylviculture
- ☐ Activités militaires
- ☐ Perturbations diverses (inondations, incendies, décharges, déblais/remblais, cabanisation, etc...)
- ☐ Plongée (sous-marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous-marin)
- ☐ Construite/urbanisé, non naturelle :

☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Cocher si présent ☒ oui

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (nom, surface, etc...)
Milieux forestiers	forêt de résineux	☐	
	forêt de feuillus	☐	
	forêt mixte/mosaïque	☐	
	plantation/régénération/ornement	☐	
	autre	☒	Boisement relictuels

Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse/prairie sèche	☐	
	pelouse semi-boisée	☐	
	lande	☐	
	garrigue / maquis	☐	
	autre	☒	Pelouse rudérale
Milieux rocheux	falaise	☒	en limite sud de l' AE
	éboulis	☐	
	affleurement rocheux	☐	
	blocs	☐	
	autres	☐	
Zones humides	lagune méditerranéenne	☐	
	cours d'eau (source, rivière, fleuve)	☐	
	lac/étang/marais	☐	
	mare/dépression	☐	
	fossé/roubine/lône/canal	☐	
	prairie humide	☐	
	autre	☐	
Milieux littoraux	dunes fixées ou mobiles	☐	
	plages et bancs de sables	☐	
	plages et bancs de galets	☐	
	laisses de mer (dépôts naturels)	☐	
	autre	☐	
Milieux marins	sables fins/grossiers	☐	
Autre(s) milieu(x)	replats boueux/sableux/sédiments	☐	
	réécifs/falaises/îlots maritimes	☐	
	herbiers (posidonies)	☒	à 200 m du projet dans la ZSC
	autre	☐	
		☐	

TABLEAU ESPÈCES FAUNE-FLORE :

Cocher si présent ☒ oui

Remplissez en fonction de vos connaissances (cf. Document d'Objectifs Natura 2000) :

Liste non-exhaustive

GROUPE D'ESPECE	NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Reptiles et Amphibiens	Tortue aquatique (Cistude d'Europe)	☐		
	Tortue terrestre (Hermann)	☐		
	Tortue marine (Caouanne)	☐		
	Rainette méridionale,	☐		
	Crapaud calamite	☐		
	Couleuvre de Montpellier/ à échelons	☐		
	Lézard ocellé / vert/ des murailles	☐		
	Autre	☐		
Chauve-souris et Mammifères Terrestres	Grand / Petit rhinolophe	☐		
	Murin à oreilles échancrées	☐		
	Minioptère de Schreibers	☒	Potentiel en transit	
	Petit murin	☐		
	Murin de Capaccini	☐		
	Campagnol amphibie	☐		
	Autre	☐		
Insectes (ex : papillon, libellules)	Odonates (Cordulie à corps fin)	☐		
	Damier de la Succise	☐		

	Grand capricorne	☐		
	Cicindèles	☐		
	Taupin violacé	☐		
	Autre	☐		
Oiseaux	Aigrette garzette, Grande aigrette	☐		
	Bouscarle de Cetti/ Cisticole des joncs	☐		
	Blongios nain	☐		
	Héron cendré/pourpre	☐		
	Martin pêcheur d'Europe	☐		
	Loriot d'Europe/Rollier/ Guépier	☐		
	Autre	☐		
Poissons	Alose feinte du Rhône	☐		
	Barbeau méridional	☐		
	Lamproie marine/fluviale	☐		
	Dorade royale, loup, sole, rouget	☐		
	Anguille/civelle	☐		
	Autre	☐		
Plantes	Canne de Fréjus (Canne de Pline)	☐		
	Tamaris africain	☐		
	Plantes dunaires (euphorbe, panicaut...)	☐		
	Autre	☐		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat(s) naturel(s) tableau milieux naturels surface de(s)
l'habitat(s) concerné(s) éventuel(s) :

Incidences directs sur des habitats anthropiques
Incidences potentielles indirectes sur des habitats d'intérêt communautaire à proximité
Mais mise en place de mesures d'atténuation par le porteur de projet
Voir dossier

Destruction ou perturbation d'espèce(s) tableau espèces faune/flore) nom(s) de l'espèce(s) et
nombre d'individus potentiels :

Incidences directes potentielles sur des espèces protégées pouvant utiliser le site ou indirecte
dans l'aire d'influence mais en place de mesures d'atténuation par le porteur de projet.
Voir dossier

Perturbations des espèces dans leur(s) fonction(s) vitale(s) (reproduction, repos,
alimentation):

Egalement

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

7.1 Justification de la non-nécessité d'une évaluation approfondie

À l'issue de l'analyse croisée des impacts identifiés et des mesures mises en œuvre, le niveau d'impact résiduel est jugé **négligeable** pour l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial potentiels. Le projet est implanté sur un site déjà anthropisé, sans emprise nouvelle sur des milieux naturels sensibles, et présente une **réduction nette des surfaces imperméabilisées**.

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont **adaptées et cohérentes** avec les enjeux pressentis maximaux du territoire. Elles intègrent un **calendrier de travaux ajusté**, une **gestion écologique** du site en phase d'exploitation, des **dispositifs anti-ruissellement** et une **intégration paysagère respectueuse de la trame verte et bleue**.

Par ailleurs, dans une logique de précaution, les impacts ont été **analysés en considérant la présence potentielle des espèces sensibles**. L'évaluation repose donc sur un **scénario maximaliste**, permettant d'anticiper les pressions écologiques les plus fortes.

Dans ce contexte, aucune mesure de compensation n'est requise, et les effets du projet sont **pleinement maîtrisés** sans incidence notable sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 voisin.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de procéder à des inventaires naturalistes complémentaires ni à une évaluation environnementale approfondie.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Grenoble

Nom du maître d'ouvrage : LA GARDIOLE REAL ESTATE

et Signature

Le (date) : 23/07/2025

SAS LA GARDIOLE REAL ESTATE
10 rue des Alliés
38100 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 982 024 036

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)
Voir la liste des DDT(M) et contacts

- Information cartographique GeoIDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- sur le portail de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr

lien sur la rubrique N2000

<http://www.var.gouv.fr/natura-2000-r1939.html>

cheminement :

Accueil > Politiques publiques > Biodiversité et Nature > Aires protégées > N2000

Où renvoyer mon formulaire Natura 2000 ?

Si mon projet est dans le département du VAR, formulaire et pièces à joindre (en format pdf, img et texte) sont à envoyer par mail sur la boîte dédiée :
ddtm-biodiv@var.gouv.fr

Si mon projet se situe dans un autre département, consulter la liste des DDT(M) pour connaître les modalités d'envoi spécifiques.

